LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 FÉVRIER 2014

VOLUME 175

# JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue Saint-Jacques, Bureau 110 Montréal (Québec) H2Y 1M6

## COMPARUTIONS

## POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL, Me EDITH-FARAH ELASSAL

## INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec Me CAROLINE BEAUDOIN pour le Fonds de solidarité Me ROBERT LAURIN et Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
PIERRE LAPRISE	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	g
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JULIE BOYER	85
BERNARD GAUTHIER	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	122

# LISTE DES PIÈCES

		J	PAGE
123P-1443	:	Compte rendu de la rencontre du 15	
		décembre 2009 - Retour sur l'incide	nt
		du 25 novembre au chantier de la	
		Romaine-2	47
123P-1444	:	Politique-cadre en matière de	
		harcèlement - Toléranze zéro 2009	66
123P-1445 :		Hydro-Québec. Clause sur les relations	ons
		de travail aux chantiers - Politique	е
		Tolérance Zéro	68
123P-1446	:	Lettre du 19 avril 2010 de F. Gilbe	rt
		à la CCQ - Les incidences de l'arrê	t
		de travail du 25 novembre 2009 - Ro	ute
		d'accès principale de la Romaine	
		reliant Havre St-Pierre au site de	la
		Romaine 2	72
123P-1447	:	Extrait de la transcription de	
		l'audience des dossiers CRT-2009-48	41
		et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 page	es
		631 à 661	119

124P-1448 : Tableau de comparaison des allégeances syndicales sur la Côte-Nord par corps de métiers entre 1997 et 2011 252

\_\_\_\_\_

L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième 1 (25ième) jour du mois de février, 2 3 PRÉLIMINAIRES 4 5 LA PRÉSIDENTE : Alors, bonjour à tous, bon matin. Est-ce que les 7 avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît? 8 Me SONIA LeBEL : Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour 10 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la 11 Commission. 12 Me EDITH-FARAH ELASSAL : 13 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission. 14 Me MARIE-CLAUDE MICHON: 15 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur 16 général du Québec. 17 Me MÉLISSA CHARLES : 18 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la 19 construction du Québec. 20 Me DENIS HOULE : 21 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des 22 constructeurs de routes et grands travaux du 23 Québec. 24

	Me SIMON LAPLANTE :
2	Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
3	constructeurs de routes et grands travaux du
4	Québec.
5	Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
6	Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
7	Québec.
8	Me FÉLIX RHÉAUME :
9	Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
10	Québec.
11	Me CAROLINE BEAUDOIN :
12	Bonjour. Caroline Beaudoin pour le Fonds de
13	solidarité.
14	Me ROBERT LAURIN :
15	Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.
16	Me JULIE BOYER :
17	Julie Boyer, FTQ Construction.
18	Me PIERRE POULIN :
19	Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
20	criminelles et pénales. Bonjour.
21	LA GREFFIÈRE :
22	Veuillez vous lever pour l'assermentation, s'il
22	vous plaît, Monsieur.

- 8 -

L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième (25ième) jour du mois de février,

3

A COMPARU:

5

4

PIERRE LAPRISE, Directeur des opérations

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

- INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :
- Q. [1] Merci. Alors, bonjour, Monsieur Laprise. Peut-
- être pour reprendre un peu ce qu'on disait, ce
- qu'on discutait ensemble hier à la fin de la
- journée, l'entreprise Fernand Gilbert, qu'on va
- appeler FGL, vous avez travaillé depuis les vingt-
- cinq (25) dernières années, c'est exact?
- 17 R. C'est exact. Oui.
- Q. [2] O.K. Et cette entreprise-là est une entreprise
- bien implantée au Québec et a fait beaucoup de
- travail également sur la Côte-Nord.
- 21 R. Oui.
- Q. [3] O.K. Et sans trop de problèmes, d'après ce que
- j'ai compris, là, jusqu'à peut-être le chantier de
- la Romaine en deux mille neuf (2009).
- 25 R. C'est exact.

16

17

- Q. [4] O.K. On a établi, bon, quelques événements qui se sont passés dans le chantier de la Romaine. Moi, j'ai envie de vous parler, là, de d'autres choses qui étaient peut-être hors normes dans ce chantierlà. Il y a eu, je pense, des bris d'équipements, des choses comme ça, dans ce chantier-là?
- R. Oui, c'est un chantier particulièrement, là, sur le chantier de la Romaine, on a eu des bris d'équipements anormaux, comparer à des travaux qu'on a faits sur d'autres chantiers de la Côte-Nord. Ce chantier en particulier, c'est ce qui a un peu déclenché, là, les... certaines choses, là. C'est des bris anormaux sur nos équipements, ce qu'on appelle...
  - Q. [5] O.K. Pouvez-vous nous donner peut-être des exemples de ce que... quel type de bris d'équipements subis, là, jusqu'à la... aux événements qu'on va décrire plus tard, là?
- 19 R. Seulement en cylindres hydrauliques, exemple, sur
  20 les... on appelle sur les pelles hydrauliques, tout
  21 près de... au-dessus de deux cent... deux cent
  22 soixante-dix mille dollars (270 000 \$) de bris en
  23 cylindres hydrauliques. C'est des... ce qu'on
  24 appelle frapper des cylindres sur des rochers ou
  25 des affaires comme ça qu'on est obligé d'arrêter la

1	pelle parce que l'huile on perd notre huile,
2	tout arrête. Ça fait que l'équipement est obligé
3	d'arrêter complètement puis ramener au garage pour
4	réparation et Autres choses, des camions
5	embarqués sur des énormes cailloux, des
6	transmissions arrachées, le « transfer case »,
7	toutes ces choses-là. Plein de bris, on dit pas
8	seulement des « bad-luck », mais des c'est des
9	bris excessifs, là, anormaux.

- Q. [6] À quoi vous attribuez ces bris-là? Avez-vous
  l'impression que c'est volontaire ou...?
- R. Ah! Sans que ce soit volontaire, c'est peut-être dû
  à un manque d'attention, je sais pas, de la part
  des opérateurs, là, mais c'est anormal sur ce
  chantier-là, c'est vraiment anormal.
- 16 (09:40:23)
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [7] Lorsque vous dites... essayez de me... de me
  réexpliquer ça, ce que vous dites. Est-ce que j'ai
  bien compris que c'était une pelle qui frottait sur
  une pierre, c'est ça?
- 22 R. Oui. Vous savez, Madame la Présidente, les
  23 opérateurs quand on a construit de la route,
  24 souvent on va dynamiter des caps rocheux, puis
  25 le... la route est vraiment étroite. Ça fait que

- le... l'opérateur, s'il fait pas atten... une
- attention particulière quand il faut pivoter sa
- pelle, bien, il risque d'accrocher avec le cylindre
- le roc ou les parois rocheuses. Puis ça arrivait
- réqulièrement réqulièrement que les...
- 6 Q. [8] O.K.
- 7 R. ... les parois étaient accrochées avec des
- 8 cylindres, puis les cylindres, bien,
- automatiquement ils sont... ils sont finis.
- Me SONIA Lebel:
- Q. [9] Avez-vous noté s'il y avait des problèmes de
- consommation sur ce chantier-là? Ou avez-vous des
- informations ou des indications que peut-être
- effectivement...
- R. Beaucoup de problèmes de consommation. Mes
- travailleurs de nuit me rapportaient régulièrement
- « Monsieur Laprise, quand on... quand on va faire
- 18 l'entretien puis qu'on entre dans les équipements,
- ça sent le... le pot, nécessairement ». Puis même
- mes contremaîtres me disaient : « On vérifie les
- rapports journaliers le matin puis même les
- rapports, le papier sent le... le pot. » Ça fait
- qu'à ce moment-là, on dit « regarde, c'est sûr que
- 24 ça consomme ».
- 25 Q. [10] C'est-tu des choses qui ont été rapportées au

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- délégué ou au représentant syndical?
- 2 R. Oui, ça a été rapporté au représentant... délégué 3 de chantier.
- Q. [11] O.K. C'est-tu des choses qui ont été rapportées à monsieur Gauthier en particulier?
- R. Bien, probablement oui. Oui, ça a été rapporté

  parce que même monsieur Gauthier me l'a souvent

  dit : « Regarde, oui, il y a un problème, puis on

  va essayer de régler ça. »
- Q. [12] O.K. Donc, est-ce que vous pensez pouvoir
  attribuer peut-être une partie, une certaine
  portion de ces bris-là justement à l'inattention?
  - R. C'est... c'est sûr et certain que c'est... c'est dû une grosse partie à la consommation parce que c'est un manque d'attention, c'est complètement un manque d'attention. Pour faire des bris comme ça sur des chantiers, c'est vraiment dû à ça parce que si l'opérateur est compétent, normalement il fait pas ça.
  - Q. [13] O.K. Avez-vous noté des ralentissements de façon générale ou des choses comme ça? Est-ce que ces travailleurs-là ont intérêt à ralentir le chantier, travailler plus longtemps, faire des heures supplémentaires? Est-ce que c'est quelque chose qui est un phénomène ou, je pourrais dire, un

14

15

16

17

18

19

21

22

23

- stratagème, là, pour employer des termes de la 1 Commission? Mais, est-ce que c'est un phénomène qui est présent dans ce chantier-là? 3
- R. Je peux vous dire, comme monsieur Pereira a 4 témoigné au début, sur la Côte-Nord, un chantier, il faut qu'il dure le plus longtemps possible. Ça fait que c'est sûr qu'ils ont tendance à vouloir ralentir les travaux pour amener le chantier 8 jusqu'à un certain point que, là, on est obligé... on est en rattrapage. Ça fait que c'est là que 10 débutent les travaux supplémentaires en temps... le 11 dimanche pour rattraper, ce qu'on a parlé hier. 12
  - Q. [14] O.K. Ce qui fait en sorte qu'on est obligés de travailler le samedi puis le dimanche pour rencontrer l'éché... les échéanciers dont vous parliez hier, qui peuvent potentiellement occasionner des grandes pénalités pour l'entrepreneur, là, qui est responsable du contrat? R. Exactement.
- Q. [15] O.K. Je vais peut-être resituer un peu Hydro-20 Québec dans ce paysage-là, Monsieur... Monsieur Laprise. On a parlé du fait qu'Hydro-Québec donc, vous mettait, si on veut, à tout le moins dans les appels d'offres, un certain principe de... de choisir ou de favoriser la main-d'oeuvre locale 25

21

22

23

24

25

1	quand on est sur la Côte-Nord. Est-ce que vous
2	avez Est-ce qu'en tant qu'entrepreneur, à tout
3	le moins dans la Romaine, avez-vous subi certaines
4	pressions, je dirais, d'Hydro-Québec pour que ce
5	ce résultat-là soit rencontré de façon plus
6	concrète?

- R. Vous avez, au début, on a engagé spécifiquement seulement de la main-d'oeuvre de la Côte-Nord...
- 9 Q. [16] Vous parliez de cent pour cent (100 %) de main-d'oeuvre, hier?
- R. Cent pour cent (100 %) de main-d'oeuvre, hier. Et 11 puis, suite à... les pressions qu'on a eues, là la 12 FTQ, monsieur Gauthier, par après, il nous retirait 13 de la main-d'oeuvre, de la bonne main-d'oeuvre 14 puis, nous, on était obligés de la remplacer. Puis 15 Hydro-Québec, de l'autre côté, nous forçait à 16 reprendre de la main-d'oeuvre de la Côte-Nord 17 pour... pour toujours satisfaire, autrement dit, 18 les besoins de la région. 19

Puis ça, bien, il faut reformer le personnel puis souvent, bon, bien, comme on dit, il y a toujours la mobilité provinciale avec qui on pourrait faire affaire mais aussitôt qu'on demandait un employé qui venait de l'extérieur, souvent on était refusés par Hydro-Québec pour le

- fait qu'il disait : « Il y a encore de la maind'oeuvre »...
- Q. [17] De disponible sur la Côte-Nord?
- R. Dans le bassin, disponible. Alors, c'est ça qu'on
- disait, c'est un peu de l'ingérence, là, qu'on a
- subie, nous autres, de la part d'Hydro-Québec pour
- 7 nos travaux.
- Q. [18] Vous êtes un peu coincé entre deux
- obligations, si je comprends bien. L'obligation de
- résultat, de rendre votre contrat à terme mais
- de... de pas subir...
- 12 R. C'est ça.
- Q. [19] ... de pénalité puis, en plus, l'obligation de
- favoriser la main-d'oeuvre locale, là?
- R. Oui. D'un côté, on a la FTQ qui nous fournissait de
- la main-d'oeuvre et puis qui venait nous la retirer
- puis, de l'autre côté, on Hydro-Québec qui nous
- force à prendre la main-d'oeuvre de la Côte-Nord
- pour continuer nos travaux. Puis, nous autres, on a
- des échéanciers à respecter puis à... à rendre, là,
- final (sic) avec nos projets avec Hydro-Québec.
- Q. [20] On est capable de... tout le monde est capable
- est capable de comprendre la vertu, de
- comprendre... de faire travailler la main-d'oeuvre
- locale c'est un... quant à moi, un objectif qui est

- noble. Mais avez-vous l'impression que de par...
- bien, en tout cas, les... à partir du moment où on
- est sur la Côte-Nord, on dépasse, là, cet objectif
- de base là puis que tout le monde subit des
- pressions, justement, et même Hydro-Québec, peut-
- 6 être?
- 7 R. Excusez, le...
- Q. [21] Est-ce que vous pensez que Hydro-Québec subit
- 9 des pressions également?
- R. D'après moi, oui, c'est sûr qu'Hydro-Québec subit
- des pressions de la part de... de la FTQ Côte-Nord.
- Je dirais plus le fait Rambo comme tel, là. Parce
- qu'ailleurs, avec la FTQ, on n'a jamais eu de
- problème avec la FTQ ailleurs, on travaille... on a
- toujours travaillé avec la FTQ, on a toujours eu un
- bon service. Les relations ont toujours été bonnes.
- Q. [22] Hydro-Québec a plusieurs chantiers à gérer sur
- la Côte-Nord, on s'entend?
- 19 R. Oui, on... oui.
- Q. [23] Ça fait qu'on a peut-être l'impression que
- c'est un peu leur façon d'acheter la paix, là,
- cette espèce de pression sur la main-d'oeuvre
- locale?
- R. À mon avis, c'est une pression qu'ils subissent
- 25 puis...

- Q. [24] Qu'ils subissent également...
- 2 R. Également.
- Q. [25] ... comme vous la subissez également?
- R. Oui, exactement.
- 5 (09:46:15)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [26] Vous nous avez dit hier que le chantier de la
- Romaine c'est un chantier à mobilité provinciale?
- 9 R. J'ai bien dit, oui.
- Q. [27] Donc, Hydro-Québec, quoiqu'en principe peut
- favoriser les gens de la région, pas au sens
- d'obligation légale parce que c'est un chantier à
- mobilité provinciale, là?
- 14 R. C'est bien ça.
- 15 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [28] Alors, si je comprends bien, quand vous
- 17 dites : « D'un côté Hydro-Québec nous oblige à
- avoir de la main-d'oeuvre locale et, de l'autre
- côté, la FTQ... », pour ne pas nommer Rambo ou
- Ram... vous fournit de la main-d'oeuvre mais vous
- l'enlève en l'envoyant ailleurs?
- 22 R. Exactement, oui.
- Q. [29] Qu'est-ce qui se passe entre les deux?
- R. Qu'est-ce qui se passe entre les deux? C'est qu'on
- est obligés de... de trouver du personnel extérieur

- de la région encore et puis là on fait des demandes
- à Hydro-Québec pour combler le manque d'employés.
- Parce qu'on avait... on en a des bons et puis parce
- qu'on a eu des confrontations avec monsieur
- Gauthier, eh bien, là, après, il nous les a
- retirés. Mais il a fallu les remplacer.
- Q. [30] Donc, c'est en représailles que monsieur
- 8 Gauthier vous enlève...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [31] ... ces hommes...
- 11 R. Oui.
- Q. [32] D'ailleurs, il en a enlevé combien?
- R. Pardon?
- Q. [33] Combien en a-t-il enlevé?
- R. Ah! je dirais, au début deux mille dix (2010),
- après les confrontations, c'était régulier, à
- toutes les semaines, environ quatre à cinq employés
- toutes les semaines.
- 19 Q. [34] Et Hydro-Québec vous forçait à employer de la
- main-d'oeuvre locale pendant ce temps-là...
- 21 R. Oui, par la suite.
- Q. [35] ... donc, vous pouviez pas faire venir vos...
- des hommes que vous connaissiez, vous, des
- travailleurs qui pouvaient travailler?
- R. Non, on pouvait pas. On en a proposé mais c'était

- toujours une discussion vraiment pour fournir...
- Exemple, j'ai... j'ai... excusez. Avant de faire
- venir du monde, exemple, de notre région, j'ai
- passé toute, autrement dit, la main-d'oeuvre de la
- CSN de la Côte-Nord, CSD, Inter, j'en ai engagé de
- différents syndicats. Et puis quand j'ai vidé le
- bassin, comme on peut dire, de la Côte-Nord au
- niveau de la CSN et de l'Inter...
- 9 Me SONIA LeBEL:
- 10 Q. [36] Le bassin compétent, on s'entend?
- R. Le bassin... oui, la main-d'oeuvre. Et puis là, à
- ce moment-là, ils m'ont permis à commencer à... à
- prendre de la main-d'oeuvre, là, on peut dire, à
- mobilité provinciale, là, qui venait de l'extérieur
- de la région.
- 16 LA PRÉSIDENTE:
- 17 Q. [37] Puis est-ce que vous avez noté... est-ce que
- les gens, par exemple, de l'Inter ou de la CSN
- veulent venir travailler sur un chantier comme
- celui-là tout en sachant que c'est majoritairement
- 21 FTQ?
- 22 R. Oui, ils veulent travailler. Puis je peux vous
- conter juste une anecdote qu'un monsieur de La
- Tabatière qui est venu me serrer la main parce
- qu'il m'a dit : « Monsieur Laprise, si vous seriez

- pas ici, vous auriez pas tenu votre bout, je serais
- jamais venu travailler sur la Côte... à la Romaine,
- j'aurais pu venir travailler à la Romaine », c'est
- 4 un monsieur...
- 5 Me SONIA LeBEL:
- Q. [38] Et c'est quelqu'un de la Côte-Nord?
- R. Il était de la Côte-Nord puis il était de l'Inter.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. [39] O.K. Maintenant, est-ce que vous pourriez me
- dire, en termes de temps, combien de... de délai ça
- engendre ça, entre les deux, entre le fait que
- la... Hydro-Québec exige que vous ayez quelqu'un...
- de la main-d'oeuvre locale puis monsieur Gauthier
- qui vous les enlève, alors pendant ce temps-là vous
- restez sans employé pour effectuer un certain
- nombre de tâches et j'imagine que ça engendre des
- délais ça, avant que vous ayez...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[40]** ... d'autres mains-d'oeuvre?
- R. Oui, ça engendre deux jours d'accès au chantier, le
- temps de trouver l'opérateur et la formation, je
- dirais, normalement, quatre jours. C'est une
- moyenne, quatre jours, là, d'attente avant d'avoir
- un nouvel employé qui va être prêt à travailler sur
- le chantier.

- Q. [41] Et est-ce que ça se traduit de façon
- pécuniaire?
- R. C'est sûr que la machine, l'équipement ne travaille
- pas pendant ce temps-là, donc les chantiers ne
- 5 peuvent avancer.
- 6 Me SONIA LeBEL:
- Q. [42] Ça peut obliger, comme vous disiez, pour
- rencontrer vos « deadline », vos...
- 9 R. Bien c'est si...
- Q. [43] ... ça peut obliger de travailler les fins de
- semaine, ça oblige du temps supplémentaire, c'est
- des coûts, là?
- R. C'est des coûts, ça oblige de rattraper les fins de
- semaine pour rendre le... le chantier à échéance.
- 15 Q. [44] À échéance?
- R. C'est ces coûts-là, c'est des coûts de pénalités
- qui peuvent se raccrocher à ça.
- 18 (09:50:22)
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [45] Et est-ce que je... on comprend qu'il y a pas
- de problème pour faire du temps supplémentaire?
- R. Non, il y a pas de problème pour faire du temps
- supplémentaire.
- Q. [46] Il y a jamais de problème pour faire du temps
- supplémentaire?

- R. Il y a jamais de problème, il est toujours le bienvenu.
- Q. [47] O.K. Et les employés ne vous font jamais de difficulté quand c'est le temps de faire du temps supplémentaire?
- R. Non. C'est sûr que le monde...
- 7 Q. [48] Monsieur Gauthier non plus?
- 8 R. Monsieur Gauthier non plus.
- 9 Me SONIA LeBEL:
- Q. [49] D'ailleurs, on va revenir, peut-être on était 10 rendu justement à parler de l'événement qui a 11 amené, comme vous dites, à deux mille dix (2010), 12 comme le dit madame la présidente, à des 13 représailles de monsieur Gauthier. Bon, plusieurs 14 bris d'équipements sur votre chantier, du bris 15 d'équipements qui je pense de base on peut 16 s'attendre à ce que sur un chantier de construction 17 quand on dynamite, on fait de la route, on est dans 18 le roc qu'il y ait certains équipements qui soient 19 abîmés, je pense que ça est-ce qu'on peut convenir 20
- qu'il y a un certain niveau normal de bris d'équipements sur un chantier?
- R. Bien ce qu'on appelle normalement une usure normale...
- Q. [50] Une usure normale?

- R. ... ça c'est tout à fait connaissable.
- Q. [51] Mais, là, on était hors normes?
- R. Là, c'était hors normes, là, on s'est dit on débute
- les travaux, on est seulement rendu en octobre,
- novembre deux mille neuf (2009), reste encore un an
- à venir, l'équipement suivra plus, là.
- Q. [52] Mais parlez-moi des camions que vous aviez
- achetés, là, qu'après quatre mois?
- R. Bien regardez, on a acheté une flotte de camions
- tout-terrain qui à la pièce coûte environ six cent
- mille dollars (600 000 \$) la pièce, on a acheté
- neuf équipements neufs puis deux qui étaient
- usagés. Puis après quatre mois d'opération, les
- gens de Hewitt Équipements nous ont rencontré, puis
- ils nous ont dit : « Votre équipement on dirait
- qu'elle a dix ans. » Ca fait que pour vous dire que
- 1'équipement, là, elle subissait vraiment des
- contraintes.
- Q. [53] On était à un niveau critique, là?
- 20 R. Oui, c'est un niveau critique.
- Q. [54] Jusqu'à un moment où il est arrivé un
- événement particulier qui a fait en sorte que
- naturellement, là, c'est assez, il faut intervenir.
- Parlez-moi de cet événement-là?
- 25 R. Suite à... dire tous ces bris anormaux puis des

19

20

21

22

23

24

- bris excessifs, à un moment donné, mes mécaniciens,

  le directeur de la mécanique et la direction on a

  dit : « Il faut réagir à tous ces bris-là. Il faut

  mettre un terme. Il faut sensibiliser le monde à

  dire regardez, il faut..., assez, c'est assez. » Ça

  fait qu'il y a eu, suite à un événement qu'il est

  arrivé je dirais un opérateur qui a encore brisé

  une pelle. Bien...
- Q. [55] On en a parlé devant la Commission de cet événement-là, on parlait d'un camion, à un moment 10 donné, on parlait d'une pelle. Voulez-vous nous 11 expliquer exactement ce qui s'est passé, là, dans 12 cet événement-là au niveau du mois de novembre deux 13 mille neuf (2009), je pense? Monsieur Comeau en a 14 parlé, on en a discuté. Donc, peut-être juste nous 15 resituer ça un peu de votre point de vue à vous, 16 là. 17
  - R. Bien de mon point de vue, regardez, l'opérateur travaillait dans une carrière, une coupe de roc dans la route, il y avait un camion qui se faisait charger et puis lui l'opérateur a dit qu'il a pas entendu klaxonner la pelle. Peu importe parce que des bris, des bruits d'équipements de recul, d'alarme de recul, de klaxon, il y en a partout. On me dit par après que l'opérateur probablement qu'il

- a klaxonné ou l'opérateur l'a pas entendu, puis en
- pivotant la pelle a crocheté le camion puis elle a
- tout arraché le côté de la pelle.
- Q. [56] Ça c'est des explications que vous avez eues
- 5 par la suite?
- R. Par la suite, oui.
- Q. [57] Mais au moment de l'événement...
- R. Au moment de l'événement...
- 9 Q. [58] ... on fait pivoter la pelle et on accroche un
- camion, c'est ça?
- 11 R. Oui.
- Q. [59] Et l'opérateur de pelle c'est lui qui a été,
- pour lequel vous avez décidé d'intervenir?
- R. Là, ça aurait pu être n'importe qui, ça a tombé sur
- lui, puis j'ai dit : « Regarde, ce matin-là on
- applique, là, vraiment l'affaire qu'il faut
- arrêter, il faut arrêter ces bris-là. » J'ai
- communiqué avec le délégué de chantier et puis je
- lui ai dit : « Regarde, ce matin-là le monsieur qui
- a brisé la pelle, l'opérateur, je vais le mettre à
- pied pour faire un exemple, là, on n'a pas le
- choix, il faut arrêter tous ces bris-là. »
- Q. [60] C'était des bris de quel ordre, de quelle
- grandeur, au niveau du prix, du montant?
- R. Sur la pelle, tous les côtés parce qu'on a été

toutes ces choses-là.

- chanceux parce qu'il a pas crocheté, on appelle les pompes hydrauliques, c'est un bris d'environ dix à douze mille dollars (10 000-12 000 \$), là, pour seulement la partie de marchepied, les panneaux,
- Q. [61] Ça fait que votre première intervention, si je
  comprends bien, d'appeler le délégué syndical puis
  lui dire : « Regarde, ça suffit, on a un niveau
  critique de bris d'équipements et, là, ce matin
  bien c'est le bris d'équipement qui fait déborder
  le vase. Il faut qu'on intervienne, faut... faut
  marquer le point si on veut. »
- R. C'est bien ça.
- Q. [62] Et vous avez une discussion avec qui exactement au niveau du délégué syndical?
- R. Avec monsieur Bérubé, Marc Bérubé.
- 17 Q. [63] Marc Bérubé?
- 18 R. Monsieur Marc Bérubé.
- Q. [64] Marc Bérubé, c'est qui ça, il a été... il a été...
- 21 R. C'est le délégué de chantier qui était sur le... le 22 chiffre de jour comme délégué de chantier sur 23 l'équipement lourd.
- Q. [65] Est-ce que c'est celui qu'on appelle « capé »?
- R. C'est bien ça, celui qu'on nomme « capé ».

- Q. [66] O.K. Vous avez-vous des problèmes avec monsieur Bérubé, on a parlé devant la Commission
- que vous aviez mauvais caractère, Monsieur Laprise,
- est-ce que c'est exact?
- R. Non, on se trompe de personne, là. Mais avec
- monsieur Bérubé, du tout j'ai eu aucun problème
- avec Marc Bérubé. Au contraire, c'est une personne
- qui m'a toujours respecté, il a fait son ouvrage,
- là, son travail de délégué tout en faisant son
- travail. Puis il m'a toujours, toujours respecté,
- puis il m'a toujours parlé poliment.
- Q. [67] Donc, c'était dans l'ordre des choses, délégué
- syndical versus employeur, donc, vos discussions
- 14 étaient...
- 15 R. Oui.
- Q. [68] ... dans ce cadre-là correctes?
- R. Oui, puis je lui ai expliqué pourquoi est-ce qu'on
- faisait cet arrêt-là, puis cette mise à pied. Et
- puis il en a parlé, il a appelé monsieur Gauthier,
- ça fait que, là, monsieur Gauthier m'a rappelé le
- soir puis il m'a dit : « Regarde, Pierre, c'est
- correct on va s'entendre, je vais te le sortir, il
- y a pas de problème, puis il y aura pas de
- 24 problème. »
- Q. [69] Donc, au moment des événements comme tel quand

- il survient le bris de pelle, pas le... le bris du
- camion par la pelle naturellement, vous intervenez
- comme il se doit. Donc, vous contactez le délégué
- syndical, vous lui expliquez la situation...
- 5 R. Oui.
- Q. [70] ... votre position d'employeur, pourquoi vous
- pensez que ce travailleur-là doit être retiré du
- 8 chantier?
- 9 R. Oui.
- Q. [71] Monsieur Gauthier est en accord avec vous?
- 11 R. Oui.
- Q. [72] Mais ça s'arrête pas, là, qu'est-ce qui se
- passe par la suite?
- R. Par la suite, bien je suppose que Bernard Gauthier
- a rencontré ses travailleurs, ils lui ont expliqué
- pourquoi est-ce que l'équipement a été brisé, puis
- dans quelles conditions et puis le lendemain, il
- est venu me rencontrer avec monsieur Jean-Yves Noël
- et Marc Bérubé et puis il a commencé à vouloir
- m'expliquer, en tout cas, que la faute venait de
- l'entreprise.
- Q. [73] La veille, dans votre discussion de la veille,
- monsieur Gauthier a-tu fait référence peut-être à
- des problèmes de consommation de cet opérateur-là?
- R. Oui, il m'a dit, regarde, Pierre, il dit je connais

- l'opérateur puis probablement qu'il a recommencé à consommer ou des affaires de même puis on va régler ça. Ça fait que, je vais te le sortir.
- Q. [74] Donc le lendemain matin, il vous rencontre puis là, il a changé son fusil d'épaule.
- R. Le discours avait changé et puis le ton avait

  changé aussi. Ça fait que moi j'ai dit à Bernard,

  Bernard si on n'est pas capable de discuter

  calmement puis de s'entendre, bien j'ai dit ça

  donne pas grand-chose de rester ici puis de se

  chicaner.
- Q. [75] Quel ton il avait le lendemain matin?
- 13 R. Ah! regardez, c'est le ton Rambo, c'est toujours le 14 fait que, il parle fort puis si il veut, il veut 15 prendre le contrôle puis de gérer vraiment la main-16 d'oeuvre puis de gérer la situation. Puis moi je 17 dis, c'était pas mon côté, là, regarde...
- Q. [76] Moi si je vous propose, là, qu'au-delà de
  vouloir faire travailler les gens sur la Côte-Nord,
  il veut prendre le contrôle effectivement des
  chantiers, est-ce que ça a de l'allure?
- 22 R. C'est exactement ce qu'il fait avec la main-23 d'oeuvre. Il prend le contrôle des chantiers parce 24 qu'il fait pas seulement, puis faire le placement 25 syndical, il gère la main-d'oeuvre.

1	09:	58	:24

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

## 2 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [77] Comment vous expliquez le changement de comportement de la veille au lendemain?
- R. De la veille. C'est le... Probablement que les
  explications que les opérateurs lui ont tous dit,
  là, à propos de l'opérateur, pourquoi c'est arrivé
  l'accident, c'est fort probable que c'est suite à
  ça.
- Q. [78] O.K. Et vous, le comportement de l'opérateur,
  vous n'avez pas d'indice que c'était, il a fait
  exprès mais ce serait plutôt par négligence?
  - R. Bien, négligence, vous savez, Madame la Présidente, l'accident comment c'est qu'elle s'est produit, on m'a dit que l'opérateur du camion, on avait changé une vitre parce que la vitre était brisée puis on lui avait mis un plexiglass temporairement. Les équipements ont des certificats de conformité sur les travaux et puis l'équipement était conforme.

    Est-ce que l'opérateur a entendu le klaxon oui ou non, je le sais pas.

L'opérateur par contre de la pelle et du camion, ils ont chacun un radio émetteur dans chaque unité pour se parler puis il aurait pu communiquer avec l'opérateur du camion en disant

- regarde, tu m'as pas entendu, avance. Puis lui
- étant donné qu'il a une carte de compétence, bien
- il devait s'assurer aussi de savoir si son camion
- 4 était parti oui ou non.
- 5 Q. [79] Puis la vitre brisée dans le camion, qui avait
- été remplacée par un plexiglass, ce bris-là avait
- 7 été causé par quoi?
- R. Bien probablement par un accrochage ou quelque
- chose du genre. Puis si le, il y avait un plexi...
- Q. [80] Puis quand vous avez commencé les travaux,
- cette... la vitre était pas brisée?
- 12 R. Le camion était neuf.
- 13 Q. **[81]** O.K.
- Me SONIA LeBEL:
- Q. [82] Ça fait que je comprends que vous avez, peut-
- être qu'on va aller au-delà des faits de l'histoire
- de l'opérateur. Je comprends que la veille vous
- discutez avec monsieur Gauthier... monsieur Bérubé.
- 19 R. Oui.
- Q. [83] Vous lui expliquez votre point de vue, comment
- ça s'est passé. Ils sont accord pour retirer le
- travailleur.
- 23 R. Oui.
- Q. [84] Je comprends qu'ils se sont fait donner des
- versions différentes au lendemain mais là monsieur

- Gauthier vient pas s'asseoir avec vous puis il dit
  pas, hey! Pierre, là, regarde, ce que tu m'as dit
  hier, ça fonctionne pas, faut qu'on s'entende. Ce
  que t'as su puis ce que j'ai su, c'est différent,
  discutons. C'est pas ça son attitude, là, je
  comprends?
- 7 R. Non, c'était pas son attitude.
- Q. [85] Vous auriez discuté j'imagine?
- R. Oui, probablement. Mais tu sais, j'ai pas eu le temps de discuter. Il était trop en colère puis je 10 sais pas où est-ce qu'il voulait se diriger. Par 11 après, on a peut-être su la direction qu'il voulait 12 prendre avec Hydro-Québec parce qu'il en a parlé 13 avec Hydro-Québec, il voulait que je donne un avis 14 disciplinaire à chaque personne qui faisait un bris 15 de mécanique. Si j'ai cent cinquante (150) 16 travailleurs qui opèrent l'équipement puis que 17 j'attends de donner un avis disciplinaire à chacun, 18 bien j'en aurai plus d'équipement. Je me rendrai 19 pas au bout, ça c'est sûr. 20
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [86] La vitre d'ailleurs, comment s'est-elle brisée?
- 24 R. Ah! suite probablement à un accrochage en accrochant le miroir puis le miroir est venu

- frapper ou une roche qui a peut-être arrivé dans la
- vitre, mais je peux pas vous dire comment c'est
- arrivé le bris. Le mécanicien peut-être avait un
- rapport, là, mais j'ai pas le rapport de ça.
- 5 Me SONIA LeBEL:
- Q. [87] Qui qui est présent au moment de cette rencontre-là avec Bernard Gauthier le lendemain?
- R. C'est Marc Bérubé et Jean-Yves Noël et moi.
- Monsieur Bruno Lajeunesse devait venir nous
- rejoindre mais il a pas eu le temps de venir me
- rejoindre que monsieur Gauthier, on s'est levé, il
- est parti fâché puis il m'a dit, on va régler ça
- autrement.
- Q. [88] Il y a pas eu une grosse discussion, là. On
- n'a pas vraiment mis nos points de vue différents
- sur la table de façon très, très civilisée si je
- 17 comprends bien, là.
- 18 R. Non, la discussion était assez courte.
- Q. [89] C'est qui monsieur Lajeunesse, juste pour le
- situer? Est-ce que...
- 21 R. Bruno Lajeunesse c'était notre gérant de projet
- pendant la période de...
- Q. [90] Pour Hydro-Québec?
- R. Non, pour Fernand Gilbert.
- Q. [91] Pour vous? Pour Fernand Gilbert.

- 1 R. Oui.
- Q. [92] O.K. Donc il y avait pas de représentant
- d'Hydro-Québec qui était prévu à cette petite
- 4 rencontre-là, là?
- R. Non, il y avait pas de représentant d'Hydro-Québec.
- Q. [93] O.K. Ça fait que là je comprends qu'il change
- d'idée entre... il vous... je veux dire, vous avez
- même pas le temps de discuter des faits et il vous
- 9 dit, on va régler ça autrement?
- R. Quand il est sorti en premier, il a dit clairement,
- on va régler ça autrement et puis Jean-Yves Noël et
- Marc Bérubé ont suivi en arrière puis ils m'ont
- regardé mais ils ont pas dit un mot puis ça s'est
- 14 terminé là.
- Q. [94] Monsieur Noël et monsieur Bérubé avaient pas
- la même attitude eux, est-ce que je comprends ça?
- 17 R. Monsieur Noël et monsieur Bérubé ont pas pu dire un
- mot non plus, ils ont jamais parlé, là. Ils ont pas
- pu dire un mot. Oui.
- Q. [95] O.K. Qu'est-ce qui se passe le lendemain?
- 21 R. Le lendemain matin, je reviens au chantier. Je
- demeurais au Hâvre-Saint-Pierre.
- Q. [96] Bien je comprends que la journée même, là, on
- a un arrêt de travail d'une journée, là?
- R. Pas cette journée-là.

- Q. [97] Pas cette journée-là, parfait.
- R. Non, non. Cette journée-là, les travaux ont...
- 3 Q. [98] Ça continue.

R. ... les travaux ont continué et puis le lendemain matin, en revenant déjeuner au campement au kilomètre 1, j'ai un surinten... mon surintendant de jour qui remplaçait... mon premier surintendant 7 qui était monsieur Gauthier, Jocelyn Gauthier, il est venu me rencontrer à la cuisine puis il m'a dit, Pierre, viens t'en vite au bureau parce qu'il 10 dit là, tous les autobus se sont vidés puis tous 11 les travailleurs, ils ont tous rentré dans les 12 roulottes puis ils veulent... ils te cherchent puis 13 ils veulent te rencontrer, ils veulent te voir. 14 Alors je suis sorti. Je suis allé rencontrer, moi, 15 le chef inspecteur d'Hydro-Québec pour lui demander 16 s'il est au courant de ce qui se passait et puis le 17 chef inspecteur m'a dit que, oui, qu'il y avait eu 18 conscience que le matin, de bonne heure, monsieur 19 Gauthier était rentré dans les autobus puis il 20 avait expliqué plein de choses aux travailleurs et 21 tous les autobus étaient tous partis au chantier. 22 Ça fait que, suite à ça, j'ai demandé à monsieur, 23 au chef inspecteur, d'appeler son patron qui était 24

le chef de chantier d'Hydro-Québec et puis j'ai

8

18

19

20

21

22

23

24

25

- discuté avec puis il m'a dit qu'il était au courant
  aussi, depuis le matin de bonne heure, puis je lui
  ai dit, je lui ai demandé ce qui se passait « Bien,
  il dit, regarde, vas voir ce qu'ils veulent, il
  dit, tu me rappelleras par après. ».
  - Q. [99] O.K. Avant ça, la veille, aviez-vous appelé monsieur Girard suite à la rencontre avec Bernard Gauthier?
- R. Oui, c'est vrai. Suite à la sortie de monsieur Gauthier de nos bureaux, qui est parti en furie, 10 comme on peut dire, j'ai appelé Bernard Girard pour 11 lui dire « Regarde, ton représentant syndical, j'ai 12 de la misère à m'entendre avec puis, tu sais, on 13 n'est pas capables de discuter avec monsieur 14 Gauthier, tu sais, c'est toujours lui qui veut 15 avoir le dernier mot puis on est toujours 16 responsables de tout. » 17

Ça fait que j'ai dit à Bernard Girard, j'ai dit « Bernard, si monsieur Gauthier est pas capable de discuter calmement puis de s'entendre avec nous autres, bien, c'est bien de valeur, je vais lui, empêcher de rentrer sur mon chantier, d'enlever l'autorisation de venir sur mon chantier. » ça fait que c'est pour ça que le lendemain j'ai eu la visite des travailleurs.

- Q. [100] O.K. Dans les autres chantiers de la CôteNord, là, je comprends qu'il y a beaucoup de
  délégués qui se promènent sur votre chantier,
  monsieur Gauthier, sur la Romaine, est présent.
  Avez-vous tant de délégués que ça, tant de présence
  syndicale, outre les travailleurs, naturellement,
  sur les autres chantiers? Est-ce que c'est
- 9 R. Bien...
- Q. [101] En général, ça fonctionne bien.

nécessaire tout ça?

- R. ... si c'est... En général, ça fonctionne bien. Si 11 c'est nécessaire, il y a toujours droit à un 12 représentant, un délégué de chantier sur n'importe 13 quel contrat qui demande plus que dix (10) 14 travailleurs, on s'entend, mais on n'a jamais eu de 15 problèmes, là, comme ça, je veux dire, c'est 16 vraiment, vraiment la première fois en vingt-cinq 17 (25) ans de travail qu'on fait sur la Côte-Nord, 18 qu'on a vécu cette situation-là puis on peut dire, 19 c'est vraiment, parce que, avant ça, j'ai jamais eu 20 affaire à monsieur Gauthier, je le connaissais pas 21 avant deux mille neuf (2009). 22
- Q. [102] Puis vous aviez des gens quand même de la Côte-Nord, des gens de la FTQ avant ça...
- 25 R. Oui, oui.

- Q. [103] ... de l'Inter, tout syndicat confondu.
- 2 R. Toujours.
- Q. [104] Toujours le même principe.
- R. On s'est toujours bien entendus avec la FTQ, on n'a
- jamais eu de problèmes.
- Q. [105] Avec les travailleurs aussi?
- R. Avec les travailleurs aussi, oui, oui.
- Q. [106] O.K. C'est une bonne main-d'oeuvre en règle
- générale.
- R. Bien, comme partout ailleurs au Québec, il y a de
- la très bonne main-d'oeuvre sur la Côte-Nord et
- puis, en passant, je remercie ceux qui ont continué
- à travailler pour nous autres.
- 14 Q. **[107]** Suite à tout ça?
- R. Suite à tout ça, oui.
- 16 Q. [108] O.K.
- 17 R. Oui.
- Q. [109] Donc le lendemain, cent cinquante (150)
- travailleurs qui débarquent en autobus.
- 20 R. Oui, cent cinquante (150) qui m'ont entouré. Si je
- peux vous dire une chose, ça jure, ça crache, ça te
- chante des bêtises, ça fait n'importe quoi,
- j'avais...
- Q. [110] Ça chante pas des comptines, là.
- R. Non. J'avais... Le type, le travailleur que j'avais

- mis, que je voulais mettre à pied il était assez
- colérique, il voulait sauter sur moi, les
- travailleurs l'arrêtaient et puis...
- Q. [111] Vous avez été encerclé par ces gens-là?
- R. Oui, j'ai été encerclé par ces gens-là et puis
- monsieur Bérubé, qui était au côté de moi, m'a dit
- 7 « Monsieur Laprise, cette, ce rassemblement-là,
- cette manifestation-là qu'on fait présentement,
- c'est parce que vous voulez empêcher notre
- représentant syndical de venir sur votre
- chantier. ».
- Q. [112] Avez-vous l'impression que tous les
- travailleurs étaient au courant de la raison pour
- laquelle ils étaient là?
- R. Bien, à mon avis, je ne suis pas sûr parce que les
- travailleurs qui me chantaient des bêtises puis
- tout ça c'était parce que je voulais « clearer »
- un de leurs travailleurs.
- 19 Q. [113] O.K.
- 20 R. Mettre à pied un de leurs travailleurs.
- Q. [114] O.K. Avez-vous été physiquement touché par
- ces gens-là?
- R. Non, j'ai pas été touché du tout par ces gens-là.
- Q. [115] Donc c'est un rapport de force au niveau
- 25 de...

- R. Oui, disons que c'est un rapport de force.
- 2 Q. [116] ... du groupe.
- R. Seulement, quand tu retournes à ton bureau, bien,
- là, les gens ont pas tendance à te laisser passer.
- 5 Tu, tu te faufiles au travers du monde.
- Q. [117] Monsieur Bérubé, quelle était son attitude à ce moment-là?
- R. Monsieur Bérubé a toujours été courtois puis il est
- demeuré aux côtés de moi pendant toute la
- confrontation et puis il a jamais, il m'a jamais
- invectivé ou quelque chose comme ça. Non, lui, il
- était là pour m'informer pourquoi que ça se
- faisait.
- Q. [118] Est-ce que ça a dégénéré un peu avec les cent
- cinquante (150) travailleurs? Parce qu'on a quand
- même des esprits qui s'échauffent, là, puis on se,
- je vais vous le dire en bon, entre guillemets, on
- se crinque à un moment donné à cent cinquante
- 19 (150).
- 20 R. C'est sûr que, regardez, suite à cet événement-là,
- les contremaîtres qui étaient sur place, il y en
- avait qui étaient dans le bureau, ils m'ont dit
- « Regarde, on peut pas retourner sur le chantier,
- là. » les esprits étaient trop échaudés et puis ça
- criait, regardez. Ça fait que là, moi je suis

- rentré dans mon bureau ça fait que Bruno Lajeunesse
- est sorti puis il a dit « Regarde, Pierre, il dit,
- on va arrêter les travaux ce matin, c'est assez,
- 4 là. On va faire un arrêt de travail. » ça fait
- 5 qu'on a arrêté les travaux...
- Q. [119] Une première journée.
- 7 R. ... une première journée.
- Q. [120] Monsieur Bérubé a-t-il tenté un peu de calmer
- la situation à ce moment-là ou il est resté...
- R. Il y a eu un appel de Bernard Gauthier...
- Q. [121] Un appel au calme.
- R. ... qui était tout près...
- 13 Q. [122] O.K.
- R. ... parce que Bernard Gauthier il était sur place
- ça fait que il a appelé Marc Bérubé puis y'a dit...
- parce que un coup que c'est terminé, il a dit à
- Bernard, je veux dire, à monsieur Bérubé « O.K. Dis
- aux gars qu'ils aillent travailler, qu'ils peuvent
- reprendre l'ouvrage. » puis c'est là que nous
- autres on a dit « Non, non, il y a personne qui va
- retourner sur le chantier, tout le monde retourne
- au campement ça fait qu'on arrête les travaux ce
- matin, on fait un arrêt de travail. ».
- Q. [123] Au-delà de la remarque de Bernard Gauthier la
- veille en disant « On va régler ça autrement. »

- avez-vous l'impression qu'effectivement il a eu, il
- a pris part dans l'organisation de cette
- manifestation-là? Qu'est-ce que vous avez comme
- 4 renseignements concernant ça?
- R. Bien, sans être sur place aux côtés de moi, il
- était sur place, là, sur le terrain même de la
- confrontation parce que c'est lui qui s'est
- présenté le matin où les autobus, puis c'est lui
- qui a appelé les dirigeants d'Hydro-Québec ça fait
- qu'il était sur place parce que moi, j'ai des
- travailleurs qui m'ont confirmé, que j'ai appelés
- hier, que oui, il était sur place.
- Q. [124] O.K. Il était impliqué dans cette
- manifestation-là. Il est derrière ça.
- 15 R. Il est derrière ça.
- 16 Q. **[125]** O.K.
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [126] Première journée d'arrêt de travail, comment
- ca se règle tout ça? Comment on calme tout le
- 20 monde?
- R. Bien, suite à une rencontre avec Hydro-Québec, le
- « shift » de nuit, il n'y en a pas eu non plus
- suite à ça, la FTQ, le syndicat, monsieur Gauthier,
- lui, il a cancellé le « shift » de nuit pour la
- même journée, ça fait qu'on a perdu deux jours

- de... deux journées de travail.
- 2 Q. **[127]** O.K.
- R. On a eu une rencontre avec Hydro, le lendemain...
- les travaux ont repris le lendemain. Et puis mon
- patron a convoqué une réunion à Montréal pour
- cette... cette situation-là.
- Q. [128] On va justement... on s'en allait justement
- là. Le travailleur en question, l'opérateur, lui,
- est-ce qu'il a repris les travaux ou il a vraiment
- été retiré du chantier finalement, à ce moment-là,
- 11 là?
- R. Il a... il a repris les travaux. Il a pas voulu
- qu'il s'en aille.
- Q. [129] O.K. Il a pas voulu qu'il s'en aille. Donc,
- 1' opérateur est resté en place suite à ça?
- 16 R. Oui.
- Q. [130] Parfait. Je comprends qu'il y a eu des
- lettres.
- On les a déposées dans le cadre du témoignage de
- Michel Comeau, Madame Blanchette, à l'onglet 2...
- l'onglet 1 et à l'onglet 2.
- Je vais y faire référence simplement pour démontrer
- un peu la suite des événements. Ce dont on parle,
- avec l'opération en question, là, c'est aux
- alentours du vingt-cinq (25)... vingt-quatre (24),

- vingt-cinq (25), vingt-six (26) novembre, je crois,
- deux mille neuf (2009), vous me corrigerez.
- 3 R. Oui.
- Q. [131] Et, en date du premier  $(1^{er})$  décembre, on y a
- fait référence dans le témoignage de monsieur
- 6 Comeau, FGL écrit, si je comprends bien, une lettre
- à Hydro-Québec sollicitant... concernant le
- chantier et l'événement particulier de cet
- opérateur-là, sollicitant une rencontre, c'est ça?
- 10 R. Oui.
- Q. [132] Et explique, particulièrement dans sa lettre
- du trois (3) décembre, au paragraphe du centre que
- « les gestes posés sont d'une extrême gravité »,
- bon, « enfreignent nos lois, nous reprochons à
- 15 Hydro-Québec de les tolérer ». Qu'est-ce que vous
- vouliez dire par là, FGL, pourquoi vous pensez
- qu'Hydro-Québec les tolérait à cette époque-là, au
- moment de l'écriture de la lettre?
- 19 R. ...
- Q. [133] Qu'est-ce qu'Hydro-Québec aurait dû faire à
- ce moment-là, selon votre point de vue?
- R. Bien, normalement, Hydro-Québec se doit de nous
- donner un lieu sécuritaire pour exécuter nos
- travaux et puis, pour ça, il y a... il y a une
- guérite, normalement, pour contrôler les accès au

- chantier. Moi, en tout cas, en tant que tel, de la
- part d'Hydro-Québec, s'ils savaient que j'allais
- être intimidé, on aurait dû envoyer soit la Sûreté
- ou la sécurité industrielle. Ils ont envoyé une
- 5 personne de la sécurité industrielle qui était sur
- place mais elle s'est pas approchée, elle était
- 7 loin des... de ça.
- Q. [134] Il y avait une agente d'Hydro-Québec sur
- 9 place?
- 10 R. Oui.
- Q. [135] Je comprends que mal... puis il y a pas eu,
- par contre, d'intervention externe, la Sûreté du
- Québec est pas arrivée, il...
- 14 R. Non.
- 15 Q. [136] ... y a pas eu d'intervention?
- 16 R. Du tout.
- Q. [137] Et c'est un peu ça que vous... c'est un peu
- ça l'objet du propos de la lettre?
- 19 R. Oui.
- Q. [138] O.K. Suite à ça, il y a une rencontre qui a
- été... qui a été, effectivement... qui a pris place
- le quinze (15) décembre, c'est exact?
- R. Il y a eu une rencontre avec mon patron, oui, le
- quinze (15) décembre, que, moi, j'ai pas participé.
- 25 Q. [139] O.K.

1		Je vais vous demander, Madame Blanchette, à
2		l'onglet 4, s'il vous plaît, et on va le produire
3		sous la cote 123P-1443?
4		LA GREFFIÈRE :
5		1443, c'est bien ça.
6		Me SONIA LeBEL :
7		Merci.
8		
9		123P-1443 : Compte rendu de la rencontre du 15
10		décembre 2009 - Retour sur l'incident
11		du 25 novembre au chantier de la
12		Romaine-2
13		
14	Q.	[140] Et on va peut-être le regarder ensemble,
15		Monsieur Laprise. Je suis consciente que c'est pas
16		vous qui avez participé mais vous êtes au courant
17		de cette rencontre-là?
18	R.	Oui.
19	Q.	[141] Et vous avez été vous êtes au courant de
20		ce document-là, c'est un document auquel vous avez
21		eu accès?
22		C'est pas celui-là, Madame Blanchette. Celui à
23		l'onglet 3. Qui s'appelle « Rencontre du 15
24		décembre 2009 - Retour sur l'incident du 25
25		novembre au chantier Romaine-2 ». C'est exactement

- 1 ça.
- Donc, c'est un procès-verbal d'une réunion qui a eu
- lieu... à Montréal, je pense...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [142] ... à quel endroit elle a eu lieu?
- R. À Montréal.
- Q. [143] Auquel, bon, on voit, là, que plusieurs
- intervenants de plusieurs milieux sont présents.
- Mais l'objet de la rencontre était de discuter, si
- je comprends bien, de façon plus précise, des
- événements concernant l'opérateur et la suite... la
- manifestation qui a eu lieu par la suite, c'est
- exact, Monsieur Laprise?
- 14 R. C'est exact.
- Q. [144] Et cette rencontre-là a eu lieu suite aux
- deux lettres du premier (1<sup>er</sup>) et du trois (3)
- décembre, adressées par FGL à Hydro-Québec?
- 18 R. C'est bien ça.
- Q. [145] O.K. Alors, j'aimerais peut-être juste passer
- un petit peu à travers ça et vous poser quelques
- questions. On voit, à la page 1, au deuxième
- encadré, deuxième paragraphe dans le bas, on voit
- que, bon, FGL explique que vous avez complété
- plusieurs travaux sur la Côte-Nord, vous avez
- toujours eu une bonne relation avec la FTQ

Construction, « c'est un bassin où on y retrouve de l'excellent main-d'oeuvre ». Je pense que c'était important pour monsieur Gilbert, au départ, de mettre sur la table le fait que c'est un problème qui se situe, là, dans le cadre de la Romaine et dans un cadre très particulier, c'est exact, et c'est pas nécessairement la Côte-Nord, là, qui est en cause?

R. C'est bien exact, oui.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

Q. [146] O.K. Si on va à la page... à la prochaine page, au début de la page 2, en haut, on dit que :

Au début du chantier FGL s'était
entendue avec la FTQ Construction
relativement à son engagement à
embaucher de la main-d'oeuvre locale à
compétence égale et il était heureux
de constater que la FTQ Construction
lui donnait l'assurance de lui fournir
des opérations professionnelles.

Est-ce qu'il fait référence, à ce moment-là, monsieur Gilbert, à la... à la rencontre que vous avez eue avec Bernard Gauthier et Bernard Girard au tout début des travaux de la Romaine?

R. Oui, c'est bien suite à cette rencontre qu'on a eue avant le début des travaux.

- Q. [147] Donc, cette entente-là avait pris place, là,
  comme vous l'avez expliqué, avec monsieur Gauthier,
  le représentant du local à ce moment-là et monsieur
  Girard, de la FTQ Construction?
- R. Oui, c'est bien ça.

18

19

20

21

22

23

24

- Q. [148] O.K. Dites-vous... On a parlé de pourcentages devant la Commission, je pense qu'à un moment donné, il a été évoqué que vous aviez juste quarante pour cent (40 %) de la main-d'oeuvre, je pense que vous l'aviez bien rectifié. Quand vous 10 avez parlé avec monsieur Gauthier et monsieur 11 Girard, à ce moment-là, au début du chantier, est-12 ce qu'il y avait un pourcentage d'établi, est-ce 13 qu'on parlait de main-d'oeuvre Côte-Nord uniquement 14 ou FTQ uniquement, comment ça s'est... ça pris 15 place au juste? 16
  - R. On n'a jamais parlé de pourcentages comme tels mais on s'est entendus... on savait qu'on était les premiers arrivés sur le site des travaux de la Romaine et puis que, oui, les gens de la place tenaient à travailler sur ces travaux-là. Et puis on n'était pas contre, non plus, d'engager de la main-d'oeuvre locale pour débuter les travaux et tout au complet. Ça fait que, non, moi, on n'avait pas d'entente de pourcentages.

- Q. [149] O.K. À la fin de cette page-là, effectivement, on continue en disant:
- Je me suis dit que ce n'est pas la FTQ

  Construction que j'ai connue. J'ai

  alors avisé officiellement la FTQ

  Construction car je savais que les

  syndicats sont contre la menace et

  l'intimidation, ça fait partie de la
- Est-ce que c'est effectivement ce que vous avez
  vécu dans les vingt-cinq (25)... je dirais,
  jusqu'en deux mille neuf (2009), c'est un peu votre
  réalité, là...

base syndicale.

- R. Oui, c'est la réalité...
- Q. [150] ... la relation avec les syndicats, tout va bien...
- 17 R. Avec les syndicats, partout au Québec, là, j'ai 18 jamais eu des confrontations. On a eu des...
- Q. [151] Confrontations normales.
- 20 R. ... des problèmes syndicals (sic) normals (sic),
- là, qu'on a géré facilement. Mais comme ça, non,
- c'était la première fois.
- Q. [152] O.K. Et c'est la première fois que vous aviez affaire à monsieur Gauthier?
- 25 R. Oui.

Q. [153] On... simplement, je fais, là, si vous 1 voulez... je mets en lumière, là, les... les 2 portions du rapport qui viennent confirmer... du 3 procès-verbal qui viennent confirmer un peu votre témoignage et voir si on peut y ajouter un peu d'information. Page 3, en haut, on dit : Entre le quatorze (14) et le vingt-7 trois (23) novembre, il y a eu pour 8 plus de deux cent soixante-dix mille 9 dollars (270 000 \$) de bris 10 d'équipements de nos équipements 11 répertoriés. Cela peut même 12 compromettre sérieusement l'intégrité 13 de l'entreprise. 14 C'est un peu ce à quoi vous faisiez référence, et 15 un peu à la question de madame la présidente, ça a 16 un impact, là, c'est pas un caprice de votre part 17 quand on parle de bris d'équipements, là? 18 R. Non, c'est pas un caprice, mais la direction on le 19 voit par les dépenses, on dit : « Regarde, il faut 20 mettre fin à cette situation-là, il faut arrêter 21 l'hémorragie », comme on dit. Ça fait que là, il 22 fallait réagir suite à ça. 23 Q. [154] Et d'abord... et d'ailleurs on en voit la 24

suite dans le procès-verbal quand on dit :

Pour contrer ce fléau, on a convenu 1 d'une entente avec les représentants 2 de la FTQ sur les sanctions imposées. 3 Dont le premier cas étant la suspension de 4 l'opérateur fautif, à ce moment-là. Et c'est ce que vous dites, là, c'est que la veille des événements, avant que ça dégénère avec monsieur Gauthier et la 7 manifestation des cent cinquante (150) 8 travailleurs, il était entendu que ce travailleurlà allait être retiré? 10 R. Oui, c'est malheureux pour cet opérateur-là, mais 11 c'est, je veux dire, à ce moment-là c'était cet 12 opérateur-là qui était fautif. 13 (10:18:57)14 LA PRÉSIDENTE : 15 Q. [155] Mais, Monsieur Laprise, avant deux mille neuf 16 (2009), est-ce que vous nous dites qu'il y avait 17 personne qui consommait sur les chantiers? 18 R. Non, pas à ce moment-là, sur certains travaux en 19 tout cas j'étais à Baie-Johan-Beetz, à Pointe-Noire 20 ou à Forestville, j'ai jamais, tu sais, les 21 chantiers étaient peut-être plus petits. Ça on 22 s'entend, c'était plus facile à contrôler, mais 23 j'ai jamais senti que les personnes qui 24 travaillaient étaient... consommaient, là, tu sais, 25

- qu'ils étaient sur...
- Q. [156] Et est-ce que vous... donc, et est-ce que
- vous nous dites aussi qu'avant l'arrivée de Rambo,
- les gens pouvaient s'entraider en faisant des
- 5 choses qui n'entraient pas dans leur cadre de
- 6 travail?
- R. Vous voulez dire s'entraider à quel niveau? Au
- niveau des contremaîtres ou...
- 9 Me SONIA LeBEL:
- Q. [157] Vous faites référence à l'événement du
- surintendant...
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Q. **[158]** Oui...
- Me SONIA LeBEL:
- 15 Q. [159] ... d'hier?
- R. Oui. Normalement oui, on n'avait pas cette
- contrainte-là, même si un... un de nos
- contremaîtres touchait à quelque chose, il se
- faisait pas invectiver parce qu'il devait pas
- toucher à rien, ça c'est sûr. On n'a jamais vu ça.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [160] Mais il était pas présent sur les lieux, à ce
- moment-là, Rambo?
- R. Monsieur Gauthier, non.
- Q. [161] Oui, monsieur Gauthier?

- 1 R. Non.
- 2 Q. [162] Alors...
- R. Mais je comprends pas...
- Q. [163] Mais ce que je veux dire c'est que, est-ce
- 5 que...
- R. O.K. Vous voulez dire, parce que...
- Q. [164] Vous pensez que c'est un mot d'ordre de la
- part de monsieur Gauthier de dire à ses hommes
- qu'ils n'ont pas le droit de faire autre chose que
- ce qui est strictement décrit dans leur liste de
- 11 tâches?
- R. Oui, moi je dirais que c'est peut-être l'effet
- Rambo pour ces travaux-là, oui.
- Q. [165] C'est ce que vous appelez l'effet Rambo?
- R. L'effet Rambo.
- 16 Q. **[166]** O.K.
- 17 Me SONIA LeBEL:
- Q. [167] À la page 6, là, naturellement les
- commissaires, la Commission pourra prendre part...
- pourra prendre connaissance du procès-verbal dans
- son entièreté. J'aimerais simplement souligner ces
- quelques passages particuliers. À la page 6, au
- début de la page, monsieur Desroches, monsieur
- Desroches était, je pense, le représentant d'Hydro-
- Québec lors de cette réunion-là?

R. Oui, c'est le chef de tout le... du projet Romaine sur la Côte-Nord.

Q. **[168]** O.K.

Indique que la position d'HYdro-Québec est tolérance zéro pour les gestes d'intimidation et de harcèlement. Si cela se reproduit il est certain que nous allons aviser la haute direction et que s'il y a des actions à prendre, nous les prendrons. Il faut que ça cesse. On n'a pas besoin de faire des « shows » de bras pour régler des dossiers.

Quel type de mesures Hydro-Québec aurait-il dû

prendre ou devrait-il prendre dans ce type de

situation-là, comme celle que vous avez vécue

particulière? Selon votre point de vue

d'entrepreneur, à quoi vous vous attendez d'Hydro
Québec sur un tel chantier en termes de mesures à

prendre ou d'appuis à vous donner sur les travaux?

R. Bien, comme monsieur Desroches l'indique, là, ça

devrait pas avoir lieu d'être, puis ces gens-là

devraient être sortis du chantier, en disant,

enlever l'accès au chantier.

Chez Hydro-Québec, exemple, sur des projets

au campement, si quelqu'un est, se bat ou quelque 1 chose de même, il est expulsé du chantier pour un an chez Hydro-Québec. Ça se voit à la Baie James, 3 ça se voit partout, tous les chantiers d'Hydro-Ouébec.

> Maintenant c'est à eux à faire, autrement dit, gérer ces situations-là au niveau de la sécurité, parce qu'ils ont de la sécurité industrielle sur place et ils ont toute... ils ont tout pour le faire. Mais je crois qu'ils ont quand même une crainte, là, de... ils ont une crainte aussi, ils subissent l'effet Rambo, à mon avis.

- Q. [169] Ils ont une crainte que ça dégénère peut-être 13 au-delà de ce que ça devrait être?
- 15 R. Oui.

7

8

10

11

12

- Q. [170] Autre passage que je trouve, moi, 16 particulièrement intéressant, à la page 9, 17 quatrième encadré. Bernard Girard, je comprends que 18 c'est Bernard Girard qui a assisté à cette réunion-19 là comme représentant de la FTQ Construction? 20 21 R. Oui.
- Q. [171] Monsieur Girard, là, suite, bon, tout au long 22 du PV, du procès-verbal, on relate les événements 23 et ce que vous nous avez expliqué devant la 24 Commission et ce que je trouve particulièrement 25

intéressant, c'est que :

Monsieur Girard admet qu'il y a un 2 problème et que quatre-vingt-dix-huit 3 pour cent (98 %) de celui-ci est dans 4 sa cour. Il demande de lui laisser le 5 temps de réfléchir à tout cela. Il 6 confirme qu'au début de janvier deux 7 mille dix (2010) il montera au 8 chantier et trouvera ceux qui gâtent 9 le climat de travail et qui 10 travaillent contre la FTO. Ils vont 11 s'en aller. 12

Est-ce que vous étiez au courant de ça que monsieur Girard avait pris cette position-là lors de la réunion?

R. Oui, oui, j'étais au courant.

13

14

15

Q. [172] O.K. Donc, ce que monsieur Girard, et vous me 17 corrigerez si je me trompe, semble dire, c'est 18 qu'effectivement il y a un problème qui est plus 19 aigu, là, au niveau de... à l'intérieur même de son 20 syndicat. Si on reprend le cas du travailleur du 21 Saquenay qui est retourné, l'individu de quarante 22 (40) ans qui était un FTQ, je comprends de l'effet 23 Rambo, même pour les travailleurs syndiqués, c'est 24 pas nécessairement un effet positif, là? 25

- R. Non, c'est pas un effet positif.
- Q. [173] Un effet négatif pour les entrepreneurs, mais
- aussi un effet négatif pour ses propres hommes des
- 4 fois?
- R. C'est négatif pour ses propres hommes, parce qu'à
- 1'intérieur de ses travailleurs il y en a qui sont
- très bons, puis ils subissent la même... la même
- affaire, je veux dire, ils subissent des... de
- 1'intimidation de leur représentant syndical parce
- que souvent le... s'ils travaillent sur un... comme
- exemple, ceux qui sont... étaient demeurés à notre
- emploi, ils ont eu quand même des contraintes à
- partir de sur notre chantier pour aller ailleurs
- malgré que quelques-uns m'ont appelé, puis ils
- m'ont dit qu'ils étaient obligés de partir. Ça
- 16 c'est...
- Q. [174] Donc, suite à ça ceux qui ont... qui ont
- choisi de rester sur votre chantier, parce que le
- travailleur, au bout du compte, théoriquement il a
- libre arbitre, je comprends, là. Un travailleur
- peut travailler où il le veut, en principe?
- R. Oui, oui, il a libre arbitre.
- Q. [175] O.K. Le principe du syndicalisme c'est pas de
- t'empêcher de travailler, c'est de t'aider
- justement à travailler?

- 1 R. C'est l'entrepreneur qui paie l'employé. Ça fait
  2 que si... son gagne-pain est là, puis il se trouve
  3 bien pour l'entreprise, il peut continuer, il y a
  4 aucun problème, c'est pas... c'est pas nous qui lui
  5 dit de partir, là.
- Q. [176] Mais quand vous avez parlé tantôt que suite à ça, en signe de représailles, suite à une question de la Présidente, monsieur Gauthier retirait de votre chantier quatre à cinq travailleurs par jour, je comprends que beaucoup se sont sentis obligés de partir parce que, théoriquement, ils auraient pu rester chez vous?
- R. Théoriquement, ils auraient pu rester chez nous, 13 oui. Mais ça, ils ont été obligés de partir. Il y 14 en a qui ont été obligés de partir. Il y en a qui 15 sont partis de leur propre chef. Peut-être que si 16 les trav... il y avait des travaux qui étaient plus 17 proches de chez eux, de leur demeure, je comprends 18 qu'ils voulaient se rapprocher peut-être de leur 19 famille, mais il y en a d'autres qui sont partis 20 parce qu'ils ont eu la directive de partir du 21 chantier. 22
- Q. [177] Puis il y a beaucoup de personnes qui vous
  ont appelé puis ils étaient pas nécessairement à
  l'aise avec cette situation-là...

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. [178] ... des travailleurs?
- R. C'est exact.
- Q. [179] O.K. Et il y en a d'autres, comme vous dites,
- qui ont choisi de rester et que par la suite ont eu
- de la difficulté à se replacer?
- 7 R. Non, je suis pas allé...
- 8 Q. [180] Pas jusque-là?
- R. Pas jusque-là à venir... Parce que présentement nos
- travailleurs sur le projet du barrage de Romaine I,
- nous avons des travailleurs de la Côte-Nord et puis
- eux ils sont demeurés avec nous puis on n'a pas
- de... En tout cas, s'ils ont pas accepté les
- contraintes, bien je les remercie parce qu'eux
- autres ils travaillent puis ils sont...
- Q. [181] Ils vous ont aidé à finir.
- 17 R. ... ils sont bien contents et puis il y en a
- d'autres qui veulent continuer avec nous autres.
- 19 Q. [182] Mais vous l'avez dit au début de votre
- témoignage, la richesse d'un entrepreneur, en tout
- cas, c'est sa main-d'oeuvre.
- 22 R. Oui.
- Q. [183] Donc ces gens-là, c'est votre richesse, là.
- R. Bien, c'est eux qui font les travaux.
- Q. [184] Est-ce que... cette déclaration-là de

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

monsieur Girard a lieu le quinze (15) décembre deux mille neuf (2009), est-ce que, effectivement, sur vos travaux, par la suite, vous avez vu une modification d'attitude? Parce que le chantier s'est poursuivi, je comprends bien, là.

R. Avec monsieur Girard, je me suis toujours bien entendu. Il m'a parlé en disant : « Pierre, vous ferez une liste pour savoir quelles personnes que vous voulez garder au chantier après l'arrêt de travail de la période des Fêtes et puis vous reprendrez le personnel qui font votre affaire. » Ça fait que mon surintendant sur place, il a fait la liste des travailleurs qu'il voulait garder. Il l'a remis à monsieur Bérubé, que monsieur Bérubé a remis à monsieur Gauthier. Peut-être que l'erreur qu'on a fait, j'aurais peut-être dû la donner à monsieur Girard, que monsieur Girard, lui, aurait fait le lien avec monsieur Gauthier, mais suite à ça, monsieur Gauthier, lui, on a débuté des travaux avec toutes les personnes qui faisaient notre affaire, on les a réengagées. Mais par après, c'est là qu'on a eu une sortie de personnel, que les personnes qu'on avait gardées, il est venu nous les chercher puis nous les a pas remplacées. Puis il nous avisait pas à l'avance non plus.

- Q. [185] Ça, ça s'est fait au printemps deux mille dix (2010)?
- R. C'est au printemps deux mille dix (2010). Bien, je dirais même encore en hiver deux mille dix (2010)

  parce qu'à ce moment-là, on était en février, mars, là, parce que les travaux ont pas arrêté. Ils ont commencé tout de suite après les Fêtes au mois de janvier pour se terminer en novembre deux mille dix (2010).
- Q. [186] Quand on observe, puis quand on regarde ce 10 que vous avez dit depuis hier, puis qu'on parle, je 11 vais parler de monsieur Simard, là, qui est arrivé 12 du Saguenay, qui est un FTQ, puis vous l'avez bien 13 dit hier, c'est une entente à l'intérieur même du 14 syndicat de mettre ce travailleur-là sur la Côte-15 Nord, quand on voit ce qui se passe, quand on voit 16 la façon dont monsieur Gauthier a réagi même suite 17 à la prise de position de monsieur Girard, avez-18 vous l'impression, Monsieur Laprise, que même le 19 syndicat lui-même, la FTQ, a perdu le contrôle, là, 20 21 sur son homme?
- 22 R. Je peux pas l'affirmer mais c'est ce qu'on peut s'entendre, oui.
- Q. [187] Puis je comprends bien qu'au-delà de monsieur
  Gauthier lui-même qui, quant à moi, avait

- probablement un but tout à fait légitime de faire travailler ses gars sur la Côte-Nord, c'est plutôt la façon dont il travaille que vous déplorez, là?
- R. J'ai rien contre l'individu. C'est sa façon qu'il s'y prend pour régler ses conflits, régler ses affaires. C'est pas l'homme en tant que tel.
- Q. [188] C'est pas le but, c'est le chemin qu'il prend, là?
- 9 R. C'est le chemin qu'il prend.
- Q. [189] O.K. Si on revient à Hydro-Québec quelque temps...
- 10:28:58
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. **[190]** Si vous permettez...
- Me SONIA Lebel:
- Oui, allez-y.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [191] ... concernant monsieur Girard, que dans...
- vous avez déjà raconté à monsieur Girard le ton sur
- lequel monsieur Gauthier vous parlait et puis il
- devait savoir que dans les faits c'était pas un
- ton, là, qui était adéquat, là, est-ce que monsieur
- Girard vous a déjà dit que monsieur Gauthier
- faisait partie un peu des problèmes dans ce
- dossier-là? Parce que quand il dit que quatre-

- vingt-dix-huit pour cent (98 %) était de son bord,
- est-ce qu'il a déjà montré une certaine impatience,
- ou commentaire, à cet effet-là?
- R. Il m'a déjà dit : « Regarde, là, Pierre, j'ai pas
- tellement de contrôle sur lui. »
- Q. [192] Et pourtant, je comprends que c'est le
- directeur général du syndicat, là, puis il dit que
- lui-même a pas de contrôle sur ce gars-là.
- 9 R. Oui.
- Q. [193] Est-ce que vous trouvez ça normal qu'un
- dirigeant dise « j'ai pas de contrôle sur mon homme
- sur le terrain »? Est-ce que vous trouvez ça
- normal?
- R. C'est pas normal. Moi quand mon patron me dit une
- chose, je fais ce qu'il veut avoir.
- 16 Q. [194] Donc, selon vous, les dirigeants du syndicat
- auraient pu agir par rapport à monsieur Gauthier,
- là, du moins le contrôler certainement, ce qui
- semble pas être le cas nécessairement, là?
- 20 R. Bien, si son patron ne tolère pas l'intimidation
- puis ses manières de régler les problèmes, il
- aurait dû intervenir, c'est sûr.
- Q. [195] Mais là, vous avez fait l'hypothèse, si son
- patron n'aime pas ça. Mais si... on peut comprendre
- que si on bouge pas, c'est parce qu'on laisse aller

			7 \
1	pareıl	aussi,	⊥a.
_	1		

2 R. C'est parce qu'on laisse aller.

Me SONIA LeBEL:

harcèlement.

Q. [196] Donc, cette rencontre-là implique nécessairement Hydro-Québec. Il y a, à la page 11, au deuxième encadré - s'il vous plaît, Madame Blanchette - monsieur Desroches dit, suggère, bon, que tous signent une directive. Il y a eu une 8 directive qui a été émise par Hydro-Québec suite à... dans la foulée de cette rencontre-là, c'est 10 exact? Une espèce de protocole qui a été mis en 11 place, de déclaration d'intention de ne pas tolérer 12 l'intimidation. Est-ce que c'est exact? Je vais 13 faire référence, peut-être, Madame Blanchette, au 14 prochain onglet, qu'on va coter sous la cote 15 123P-1444, qui est la politique cadre en matière de 16

18

19

20

17

123P-1444 : Politique-cadre en matière de harcèlement - Toléranze zéro 2009

21

22

- Q. [197] Est-ce que vous êtes au courant de cette politique-là?
- 24 R. Oui. Il y a toujours eu une politique dans tous les 25 documents d'appel d'offres. Elle fait partie

- intégrante des documents que le harcèlement et

  l'intimidation, ce n'est pas acceptable sur les

  travaux d'Hydro-Québec. Mais dans ce cas-ci, ce

  qu'ils ont fait, ils ont fait, je dirais, plutôt,

  ils voulaient montrer aux travailleurs, parce que

  là, sur les documents d'appel d'offres, c'est

  seulement l'entrepreneur qui le voit, cette

  politique.
- 9 Q. **[198]** O.K.
- 10 R. Maintenant ils l'ont appliquée en la faisant
  11 diffuser dans toutes les roulottes, les roulottes
  12 de repos, là, ce qu'on appelle les « lunch rooms »
  13 pour que les travailleurs puissent en prendre note,
  14 en prendre (inaudible).
- 15 Q. [199] Donc si je comprends bien, suite à la

  16 rencontre du quinze (15) décembre, et quand

  17 monsieur Desroches parle de ne pas tolérer cette

  18 politique-là qui existait, ils sont allés quand

  19 même un pas plus loin, là, au niveau de la présence

  20 sur les chantiers, la publicité faite à cette

  21 politique-là?
- 22 R. Oui, oui.
- Q. [200] Je vais peut-être vous montrer le prochain onglet, l'onglet 5 qu'on va coter sous la cote 123P-1445, Madame la greffière.

1	123P-1445	:	Hydro-Québec. Clause sur les relations
2			de travail aux chantiers - Politique
3			Tolérance Zéro

Q. [201] Ça, est-ce que c'est ce que vous... la clause 17, je vais l'appeler comme ça, est-ce que c'est la clause qui fait partie, effectivement, de vos appels d'offres?

- 9 R. Oui.
- Q. [202] Est-ce qu'elle était présente avant le quinze (15) décembre deux mille neuf (2009) cette clause-là? À votre connaissance?
- R. Oui, elle était présente.
- Q. [203] Elle était présente. Le pas supplémentaire qu'Hydro-Québec a fait c'est quoi, donc? Je comprends que sur les chantiers, comment ça se concrétise sur un chantier?
- 18 R. C'est de diffuser la politique dans tous les
  19 bureaux et tous les « lunch rooms » ou les
  20 roulottes de repos pour que les travailleurs
  21 puissent en prendre connaissance.
- Q. [204] O.K. Et qu'est-ce que ça disait? Ça leur
  donne une adresse, un numéro de téléphone? Comment
  ça fonctionne sur le chantier?
- R. Il y a un numéro de téléphone déjà de la sûreté,

- sécurité industrielle et puis tolérance zéro que si
- quelqu'un subit une intimidation ou encore du
- harcèlement, qu'il y a un numéro pour le déclarer
- et puis faire une plainte.
- Q. [205] Donc, suite aux événements du mois de
- novembre deux mille neuf (2009), on a été un peu
- plus visible et un peu plus proactif au niveau de
- 8 l'application de cette politique-là?
- 9 R. Oui.
- Q. [206] À votre connaissance, est-ce qu'on a eu à
- 1'utiliser cette ligne-là? Est-ce que ça s'est
- calmé sur vos chantiers?
- R. Nous, sur notre chantier, oui, ça s'est calmé. À ma
- connaissance, il n'y en a pas eu de... En tout cas,
- à ma... personnellement, je n'ai pas vu de
- personnes qui ont porté plainte par après.
- Q. [207] Et vous, est-ce que vous avez eu connaissance
- 18 d'événements vous concernant ou concernant d'autres
- travailleurs suite aux événements du mois de
- novembre deux mille neuf (2009)?
- R. Non, je veux dire, j'ai pas eu de... bien, peut-
- 22 être, vous voulez faire rapport à des
- contremaîtres, des choses comme ça ou...
- Q. [208] Bien, oui, qu'est-ce qu'il y a eu...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. [209] ... à ce moment-là?
- R. Bien, je sais qu'il y a des contremaîtres qui se
- sont fait dire qu'ils étaient plus durs un peu, ça
- fait que là, j'en ai que j'ai... J'ai discuté avec
- eux autres, mais il y a pas eu de plaintes comme
- telles chez Hydro-Québec.
- Q. [210] O.K. Donc, c'est pas des événements qui
- sortaient de l'ordinaire comme ceux qu'on a vécus
- en novembre?
- 10 R. Non, non.
- Q. [211] O.K. Il y a des conflits, c'est comme dans
- tous les...
- R. C'est des conflits...
- Q. [212] ... à chaque fois qu'il y a des gens qui
- vivent ensemble en communauté?
- 16 R. Oui.
- Q. [213] Si je comprends bien. O.K. Vous avez eu, par
- contre, vous l'avez mentionné tantôt, à subir du
- retrait de personnel, si je peux le dire comme ça.
- Est-ce que ça a eu beaucoup d'impact sur vos
- travaux à ce moment-là? Avez-vous eu des
- 22 difficultés à rencontrer vos échéanciers ou vous
- avez dû faire, mettre les bouchées doubles?
- R. Ah! On a mis les bouchées doubles. C'est sûr qu'il
- y a toujours des coûts, mais présentement on est

- en, comme on dit, en réclamation, on peut pas trop non plus en discuter.
- Q. [214] En parler. Moi, je veux pas parler des coûts
  particuliers mais il y a eu des impacts de par ces
  événements-là sur vos chantiers?
- R. Oui, des impacts, c'est sûr qu'il y a eu des impacts.
- Q. [215] Il y a eu des impacts aussi, deux journées
  d'arrêt de travail. C'est des coûts pour un
  chantier?
- 11 R. Journées d'arrêt de travail, tout le temps
  12 supplémentaire qu'il a fallu payer pour accélérer
  13 les travaux et puis pour terminer les travaux, ça
  14 c'est sûr.
- 15 Q. [216] Je vais vous demander, Madame Blanchette, de
  16 nous exhiber, s'il vous plaît, la lettre qui est à
  17 l'onglet 6. On va faire un petit pas en arrière. Il
  18 y a une lettre qui a été produite le dix-neuf (19)
  19 avril deux mille dix (2010), qui a été envoyée...
  20 je vais la produire sous la cote 123P-1446, Madame
  21 la greffière, s'il vous plaît.

23 123P-1446: Lettre du 19 avril 2010 de F. Gilbert à la CCQ - Les incidences de l'arrêt de travail du 25 novembre 2009 - Route d'accès principale de la Romaine
reliant Havre St-Pierre au site de la
Romaine 2

4

8

10

11

12

13

14

15

Q. [217] Cette lettre-là a été écrite le quatorze (14) avril deux mille dix (2010) par votre directeur de projet à l'époque et s'adresse à la Commission de la construction du Québec. Simplement, je la produis pour illustrer qu'on parle d'événements, des événements d'intimidation et que, dans cette lettre-là, je comprends qu'elle était accompagnée à l'origine d'un tableau démontrant, effectivement, les coûts que ça a engendré pour vous, à tout le moins les deux arrêts de, les deux journées d'arrêt de travail.

- 16 R. Oui.
- Q. [218] Et on parle de quelque chose de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars à ce moment-là.
- 20 R. C'est ca.
- Q. [219] Quand on parle d'un arrêt de chantier complet, là.
- 23 R. Oui. C'est bien ça. C'est les deux journées 24 d'arrêt.
- Q. [220] Les deux journées d'arrêt.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [221] O.K.
- 3 **(10:35:42)**
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 5 Q. [222] Étant donné le chiffre, vous êtes en train de
- discuter avec Hydro-Québec pour qu'ils puissent,
- eux, couvrir les coûts de ces deux journées
- d'arrêt, si je comprends bien?
- R. Il y a certains arrêts de travail qui sont en
- discussion.
- 11 Me SONIA LeBEL:
- Q. [223] Vous êtes en litige, si je peux être plus
- précise.
- 14 R. Des litiges, oui.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 16 Q. [224] O.K.
- Me SONIA Lebel:
- Q. [225] Quelle est votre relation actuelle? Est-ce
- que, suite à deux mille dix (2010) vous avez eu à
- travailler à nouveau? On est en... bon, il y a eu
- deux mille onze (2011), deux mille douze (2012), on
- est en deux mille treize (2013), on est rendus en
- deux mille quatorze (2014), avez-vous eu d'autres
- chantiers ou est-ce que la Romaine s'est poursuivie
- sur la Côte-Nord?

DEF par la suite en deux mille onze (2011), deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013), c'est un chantier de quatre-vingts millions (80 M). Et puis nous avons obtenu aussi le projet du	1	R.	Oui, on est en, on est présents présentement encore
mille douze (2012) et deux mille treize (2013), c'est un chantier de quatre-vingts millions (80 M). Et puis nous avons obtenu aussi le projet du	2		sur la Romaine. On a réalisé des travaux des digues
c'est un chantier de quatre-vingts millions (80 M).  Et puis nous avons obtenu aussi le projet du	3		DEF par la suite en deux mille onze (2011), deux
Et puis nous avons obtenu aussi le projet du	4		mille douze (2012) et deux mille treize (2013),
	5		c'est un chantier de quatre-vingts millions (80 $\mathrm{M}$ ).
barrage Romaine-1, évacuateur de crue, présentement	6		Et puis nous avons obtenu aussi le projet du
	7		barrage Romaine-1, évacuateur de crue, présentement

- 9 Q. [226] Vous faites affaire avec la FTQ Construction, 10 entre autres?
- 11 R. Entre autres, avec des travailleurs de la FTQ, 12 entre autres.
- Q. [227] Et les autres syndicats aussi?

qui est en construction.

- R. Les autres syndicats aussi.
- Q. [228] O.K. Est-ce que monsieur Gauthier est présent sur ces travaux-là?
- R. Non, il n'a pas été présent sur le projet de 17 Romaine-2 pour ce qui est des digues DEF et puis 18 Romaine-1. Par contre, Romaine-1, on a, lors de mon 19 « mark-up » que j'ai fait pour débuter les travaux, 20 monsieur Gauthier est venu me rencontrer, là, suite 21 au « mark-up » pour me dire : « Regarde, Monsieur 22 Laprise, on va... J'aimerais refaire affaire avec 23 vous, il n'y a pas beaucoup d'entreprises au Québec 24 ou de la région de la Côte-Nord qui sont capables 25

- de faire ces travaux-là et puis j'aimerais qu'on refasse affaire ensemble. »
- Q. [229] Ça, ça date de quand, ça?
- 4 R. Deux mille treize (2013).
- Q. [230] C'est tout récent?
- R. C'est tout récent.
- Q. [231] O.K. Et il y avait un changement d'attitude à ce moment-là?
- 9 R. Oui, il y avait un changement d'attitude. C'est sûr

  10 qu'il s'aperçoit que la compagnie est toujours là

  11 et puis on est là pour faire des travaux puis on va

  12 toujours, pour des projets futurs encore. C'est

  13 sûr.
- Q. [232] Et je comprends que malgré, je dirais, le

  fait qu'il s'est un peu évanoui dans l'ombre depuis

  deux mille dix (2010), vous avez quand même

  continué à faire travailler des travailleurs de la

  Côte-Nord?
- R. Oui. On a fait, en deux mille douze (2012), surtout
  deux mille onze (2011), on a réengagé de la maind'oeuvre de la Côte-Nord parce que Hydro-Québec
  nous indique que notre pourcentage Côte-Nord est
  pas assez élevé. On engage du monde de la Côte-Nord
  et puis, par après, on s'aperçoit que les gens, ils
  nous quittent pour aller sur d'autres chantiers

- puis cette personne-là, il faut que je le remplace.
- Puis j'ai de la misère de le remplacer par du monde
- de la Côte-Nord parce que ceux que j'avais déjà,
- ils sont partis. Ça fait que... Puis ce personnel-
- là, encore en deux mille douze (2012), ils m'ont
- dit: « Voici, regarde, on part, mais on aimerait
- rester pour vous mais si je vais pas travailler, si
- je pars pas, monsieur Gauthier ou la... je
- 9 retravaillerai plus sur la Côte-Nord. »
- Q. [233] Ça fait qu'il a continué un petit peu à vous
- punir, si on veut, depuis...
- R. Sur le projet de Romaine-2, oui, il a continué un
- peu ses... son stratagème, oui.
- Q. [234] Donc, vous commenciez par engager des gens de
- la Côte-Nord parce que c'est des travailleurs
- compétents puis vous avez rien contre ça.
- 17 R. Oui.
- Q. [235] Puis par la suite, après plusieurs moments
- sur vos travaux, bien, ces gens-là étaient retirés
- vers d'autres projets, dès qu'il y a un autre
- projet qui se présentait.
- 22 R. C'est exactement ça.
- 23 Q. [236] Donc, ils travaillaient chez vous parce que
- vous étiez là, mais à partir du moment où autre
- chose se présente, on les retirait. C'est à peu

- près l'effet, là, qu'on pouvait constater?
- R. Bien, il y en a un certain lot, je sais pas s'ils
- sont partis de leur propre... de leur propre chef
- parce que, pour nous, c'étaient tous des départs
- volontaires. Mais, il y en a certains qui m'ont
- appelé qui sont partis, qui m'ont dit qu'ils
- partaient parce qu'ils ont eu le... la direction de
- partir.
- 9 Q. **[237]** O.K.
- 10 R. Ça, c'est sûr.
- Q. [238] Parce qu'on s'entend, Monsieur Laprise, que
- outre le... on va parler du trois jours de... de
- délai de rigueur ou de carence, c'est-à-dire trois
- jours avant qu'un travailleur devienne... puisse
- opérer sur votre chantier.
- 16 R. Oui.
- Q. [239] Quelqu'un qui travaille depuis deux, trois,
- quatre, cinq mois sur votre chantier connaît la
- routine, connaît votre façon de travailler, connaît
- votre projet, est beaucoup plus efficace qu'au
- jour 1 de son emploi, là.
- 22 R. C'est sûr et certain, on s'entend sur ça, parce que
- c'étaient des travaux qui sont quand même
- difficiles. Il y a beaucoup de types de matériaux à
- transporter et puis les personnes qui sont

- présentes sur le chantier qui ont... qui ont de
- l'expérience depuis mettons un mois, deux mois, eh
- bien, la production est meilleure, t'sais. Le
- roulement se fait naturellement, tout va bien.
- Mais, quand on vous les retire, bien, on
- recommence, là, à zéro, à refaire de la formation
- ni plus ni moins. Ça fait que c'est la... la
- production s'en... en subit un...
- 9 Q. [240] Ça fait qu'il y a le trois jours, puis il y a
- un ralentissement de production parce qu'un
- travailleur peut pas avoir la même... le même
- bagage d'expérience après trois mois.
- 13 R. Non.
- Q. [241] Le même travailleur, trois mois plus tard,
- est beaucoup plus efficace, beaucoup plus
- opérationnel, si je peux me permettre d'employer ce
- mot-là, qu'au jour 1 de son... sa présence sur le
- chantier, peu importe sa compétence, là.
- R. Peu importe sa compétence, il est plus familiarisé
- avec le chantier et puis il est plus productif,
- c'est sûr. Oui.
- Q. [242] O.K. Donc, il y a un double effet, là. Il y a
- l'histoire du trois jours, mais il y a aussi
- l'effet de remettre quelqu'un, là, au même état, il
- y a un... ça prend un certain temps sur le

- chantier, donc il y a un ralentissement
- nécessairement qui se produit, là.
- 3 R. Oui, oui.
- Q. [243] O.K. J'aimerais peut-être voir avec vous,
- Monsieur Laprise, en terminant votre témoignage, au
- niveau de la référence de main-d'oeuvre.
- 7 R. Oui.
- Q. [244] Est-ce que vous avez eu affaire aux nouvelles
- façons de fonctionner de la CCQ?
- 10 R. Nous, la nouvelle loi, c'est... elle est applicable
- à partir de septembre deux mille treize (2013) et
- puis on a... Quand... lorsqu'on a débuté les
- travaux de la Romaine-1, qui est en mai deux mille
- treize (2013), nous avons communiqué directement
- avec les travailleurs. Nous, nous avions notre
- liste de travailleurs de la Côte-Nord que depuis le
- début qu'on avait engagés, on en a passé plusieurs.
- 18 Ça fait que là, on savait qui appeler au départ. Et
- puis en demandant la liste à la CCQ, les
- travailleurs présents sur la Côte-Nord qui ne
- travaillaient pas, et se référant à notre liste, on
- pouvait faire la comparaison que « bon, bien, il
- est sur la liste de la CCQ, donc il travaille pas,
- on va l'appeler », ça fait qu'on les appelait. Eux,
- plusieurs m'ont dit : « Regardez ils disaient à

- mon surintendant c'est vrai je travaille pas,
- j'aimerais ça aller chez vous, mais je vais... je
- vais référer ça à mon représentant syndical pour
- lui dire qu'on va travailler chez vous », puis on
- n'a pas eu de problème. Tous les travailleurs qu'on
- a appelés sont venus travailler sur notre chantier,
- puis ils ont resté à notre emploi, à la Romaine-1,
- puis ça a très très bien été. Oui.
- 9 (10:42:22)
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [245] Des gens de la FTQ ou de d'autres...
- R. Oui, oui. Beaucoup de la FTQ. Sur la Côte-Nord, je
- peux vous dire quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de
- la main-d'oeuvre est FTQ, ça fait qu'on peut pas
- passer au côté, puis c'est des très bons
- travailleurs.
- Me SONIA Lebel:
- Q. [246] Avez-vous... donc, vous avez pas eu à
- approuver nécessairement le nouveau système parce
- que, de toute façon, vous avez... compte tenu que
- vous êtes là depuis vingt-cinq (25) ans, vous avez
- comme une banque de travailleurs, là, dont vous
- avez les coordonnées, là.
- 24 R. Oui, oui.
- 25 Q. [247] Et théoriquement, vous avez le droit de

- contacter un travailleur directement?
- 2 R. Exactement. On fonctionne beaucoup... Fernand
- Gilbert, sur ce type de méthode-là parce qu'on
- reçoit beaucoup de c.v. de travailleurs. Beaucoup
- de travailleurs aussi nous appellent directement au
- chantier. Exemple, à la Romaine-2, même les
- travailleurs de la Côte-Nord nous appelaient,
- appelaient mon surintendant « je suis disponible »,
- puis oui, on appelle directement les travailleurs.
- Q. [248] Ça fait que les travailleurs qui ont
- travaillé pour vous de... sur plusieurs chantiers,
- là, qui viennent de la Côte-Nord, dans ce bassin-là
- FTQ ou tout autre syndicat confondu, parce que vous
- avez expliqué que votre domaine fait en sorte que
- vous êtes capable d'avoir des travailleurs de
- métier qui touchent les cinq... les cinq centrales
- 17 syndicales.
- 18 R. Oui.
- Q. [249] Vous avez des gens qui sont là de façon
- récurrente qui reviennent travailler pour vous à
- chaque fois, là.
- 22 R. Oui, oui. C'est sûr. J'ai des travailleurs de la
- Côte-Nord que je suis resté ami avec eux autres
- puis que j'ai connus dans le temps de Baie-Johan-
- Beetz, ça fait vingt-cing (25) ans, puis on jase

- encore ensemble. Ils sont très sympathiques.
- Q. [250] Donc, en vingt-cinq (25) ans, deux mille neuf
- 3 (2009), ça a été vraiment une année je vais le
- dire comme ça mais exceptionnelle, si on veut,
- 5 là?
- 6 R. C'était...
- Q. [251] Pas de façon positive, là, mais...
- 8 R. Ça aura été un grand cru.
- 9 Q. [252] Un grand cru. Si vous permettez, il est moins
- dix. Moi, je vous suggérerais de prendre la pause.
- Peut-être vous adresser à mes collègues des parties
- pour voir...
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Je vais le... Oui.
- Me SONIA Lebel:
- ... et je prendrai le temps de vérifier mes notes.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Je comprends que vous avez terminé ou à peu près?
- 19 Me SONIA LeBEL:
- Moi, j'ai terminé, je veux juste vérifier quelque
- chose.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. Alors, est-ce que des parties veulent
- interroger monsieur Laprise?

- 1 Me JULIE BOYER:
- Oui, pour la FTQ Construction, et j'en aurais pour
- une trentaine de minutes environ.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Est-ce que je pourrais savoir vers quel domaine
- vous voulez aller? Parce que monsieur Laprise a dit
- que les travailleurs de la FTQ étaient d'excellents
- travailleurs et, à part Rambo, tout allait bien.
- 9 Me JULIE BOYER:
- Écoutez, j'ai quelques questions sur l'événement
- dont il a été question en deux mille neuf (2009) et
- je vais revenir sur certains éclaircissements que
- je veux donner et aussi...
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- 15 Que vous voulez donner?
- Me JULIE BOYER:
- Que je veux poser comme questions au témoin et
- aussi, il y a d'autres éléments. Monsieur a déjà
- témoigné concernant cet événement-là devant la
- décision qui a été déposée par mon collègue maître
- Houle hier. J'aurai des questions à lui poser là-
- dessus, c'est tout. C'est pour ça que ça va prendre
- trente (30) minutes.
- LA PRÉSIDENTE :
- Bon.

- 1 Me DENIS HOULE:
- Madame, simplement pour... La décision n'est pas
- déposée. J'ai fait référence, mais maître Tremblay
- m'avait dit que c'était pas nécessaire de la
- déposer. Si ma consoeur veut la déposer, elle peut
- la déposer. Et quant à moi, bien, je vais voir en
- fonction de ses questions. Pour l'instant, je
- n'aurai pas de questions à poser.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Parfait.
- Me SONIA LeBEL:
- Alors, peut-être revenir vers et quart, et dix.
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- 14 Très bien.
- Me SONIA Lebel :
- Merci.
- 17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 18
- 19 REPRISE DE L'AUDIENCE
- LA GREFFIÈRE :
- Alors, Monsieur Laprise, vous êtes sous le même
- serment que vous avez prêté.
- 23 R. Oui.
- Q. [253] Vous pouvez vous asseoir.

- 1 Me SONIA LeBEL:
- Alors, bonjour Madame la Présidente. J'avais, au
- début de la pause, informé que peut-être j'aurais
- d'autres questions. Pour l'instant, pour ma part,
- 5 c'est terminé.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Maître Boyer.
- 8 (11:17:10)
- 9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JULIE BOYER :
- Bonjour.
- Q. [254] Bonjour, Monsieur Laprise. Mon nom est Julie
- Boyer, je représente la FTQ Construction. Je vais
- vous poser quelques questions concernant le
- chantier de la Romaine plus particulièrement.
- Pour débuter, simplement revenir sur les
- événements... revenir sur les événements que vous
- nous avez racontés tout à l'heure, notamment qui
- concernaient le congédiement de monsieur Éric
- Fraser.
- 20 R. Hum, hum.
- Q. [255] Est-ce que vous vous souvenez dans quelles
- circonstances l'accident est arrivé?
- 23 R. C'est suite à des bris abusifs, c'est suite à des
- bris excessifs.
- Q. [256] Mais, l'accident en tant que tel, vous en

- 1 avez parlé un petit peu tout à l'heure, avec l'histoire du plexiglass.
- R. Oui. 3

- Q. [257] Avez-vous d'autres détails que vous pouvez nous donner là-dessus?
- R. Non, j'ai pas d'autres détails en tant que tels. C'est pas le fait... ce n'est pas le fait du bris en tant que tel, c'est... Nous autres, c'est 8 surtout sur le fait que j'ai pris la décision d'appeler directement monsieur Bérubé pour lui 10 faire compte de la décision qu'on voulait prendre 11 et puis que monsieur Gauthier était tout à fait 12 d'accord, là, avec la position, là. 13
- Q. [258] Donc, je pense que je vous comprends mal 14 parce que j'ai l'impression que vous vouliez faire 15 un châtiment exemplaire. Ce n'était pas l'accident 16 en tant que tel? 17
- R. C'est pas... c'est un accident en tant que tel, 18 c'est un... c'est un arrêt automatiquement pour 19 montrer, autrement dit, que les bris excessifs, là, 20 il faut que ça arrête. L'hémorragie, il faut 21 arrêter l'hémorragie à quelque part. Puis ça aurait 22 été n'importe qui qui aurait été sur la pelle, ça a 23 tombé tout simplement sur lui. C'est... c'est... 24 c'est ça que je... que je veux vous dire.

- Q. [259] Ce que vous vouliez faire, dans le fond,
- c'est un exemple pour le chantier que, là, les
- bris, c'est assez.
- R. C'est pas un... c'est pas un exemple, c'est tout
- simplement au lieu de... de mettre un avis
- disciplinaire, exemple, on a tout simplement
- communiqué avec la FTQ qui était son représentant
- Marc Bérubé que lui a parlé avec monsieur Gauthier.
- Et puis que d'un commun accord, qu'il devait dire
- w bon, bien, on va le sortir, puis on va régler ça
- 11 comme ça. »
- Q. [260] Mais, corrigez-moi si je me trompe, est-ce
- qu'il avait déjà eu un avis disciplinaire ce
- monsieur-là?
- R. Non, il a pas eu d'avis disciplinaire.
- Q. [261] L'accident, si je vous disais qu'il y avait
- pas juste... le plexiglass, on le tenait avec...
- avec du « tape », j'ai pas le mot français, là, du
- ruban...
- 20 R. Je peux pas vous dire.
- Q. [262] ... qui empêchait la personne qui était dans
- le camion, savez-vous c'est qui qui était dans le
- camion?
- R. Je connais le monsieur.
- Q. [263] C'est monsieur Bouchard, c'est ça?

- 1 R. Du tout. Non.
- Q. [264] C'était monsieur Christian Bouchard?
- 3 R. Non.
- 4 Q. [265] Pourtant...
- 5 R. Monsieur Hector Petitpas.
- Q. [266] Êtes-vous certain que c'est lui qui était le
- 7 camion qui se faisait remplir?
- 8 R. Je suis sûr.
- 9 Q. [267] Parce que monsieur Bouchard est venu
- témoigner en cour...
- 11 R. Mais, ça a peu d'importance, c'est le fait, c'est
- de la manière que monsieur Gauthier a pris pour
- régler la situation. C'est pas le fait que le
- plexiglass tenait par un « tape » ou quelque chose
- comme ça, là, t'sais. Je comprends pas votre
- question, Maître.
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [268] De toute façon, j'ai compris que la vitre...
- le camion était neuf...
- 20 R. Oui.
- Q. [269] ... et la vitre avait été brisée suite à un
- 22 autre incident.
- R. Oui, c'est ça. Mais, maître veut dire parce que la
- vitre était en plexiglass qu'il aurait pas compris
- le... l'alarme de klaxon.

- 1 Me JULIE BOYER:
- Q. [270] C'est exactement ça. Oui.
- R. Mais, je comprends pas, il devrait... au contraire,
- il aurait dû comprendre bien plus.
- Q. [271] Est-ce qu'on pouvait l'ouvrir la porte de ce
- 6 camion-là?
- R. Vous avez pas besoin d'ouvrir la porte pour
- entendre le klaxon parce qu'il y a un radio dans le
- g camion aussi.
- Q. [272] Mais, donc, vous, selon votre compréhension
- du dossier, monsieur Fraser aurait...
- 12 R. Mais...
- Q. [273] ... entendu le klaxon parce qu'il y avait pas
- de raison de l'empêcher d'entendre.
- R. Mais, ça change quoi dans la situation d'avoir été
- intimidé?
- Q. [274] Mais, c'est pas là-dessus que... Je vous pose
- des questions sur le congédiement, on va y venir
- plus tard à l'intimidation.
- 20 R. Oui.
- Q. [275] Moi, je vous pose des questions sur
- l'accident qui a amené, dans le fond, votre volonté
- de vouloir congédier monsieur pour faire un
- châtiment exemplaire.
- 25 R. Oui.

- Q. [276] C'est là-dessus que j'en suis.
- 2 R. Oui. Je l'ai...
- Q. [277] Donc, l'accident, j'imagine que vous avez
- enquêté dessus. Avant de décider de congédier
- guelqu'un, en droit du travail, on fait des
- enquêtes normalement.
- R. Oui, il y a eu une enquête, puis je l'ai expliqué
- tout à l'heure à madame Charbonneau, à madame la
- Présidente, comment c'est arrivé puis quelle...
- quelle position qu'aurait dû prendre l'opérateur.
- Je l'ai expliqué clairement à madame Charbonneau
- tout à l'heure.
- Q. [278] Vous avez expliqué quoi? Qu'il aurait dû voir
- et il aurait dû entendre et il aurait pas dû y
- avoir d'accident?
- R. L'opérateur de la pelle a une carte de compétence
- et il aurait dû s'assurer que le camion était bien
- déplacé avant de pivoter pour rentrer en collision
- avec le camion.
- Q. [279] Ça aurait pas pu être la faute du camion?
- 21 R. Non. Non.
- LA PRÉSIDENTE :
- Maître, vous savez...
- Me JULIE BOYER :
- 25 Q. [280] Très bien.

LA PRÉSIDENTE : 1 ... ça a peu d'importance dans le mandat de la 2 Commission de savoir si la plainte était logée à 3 bon escient ou pas. J'ai pas à décider du... de la 4 bonne décision d'avoir voulu mettre à pied le... cet employé-là. Me JULIE BOYER : 7 Je comprends très bien, mais le fait que la 8 décision peut être questionnable puis qu'on veut en faire un châtiment exemplaire ça peut amener une 10 réaction qui est peut-être différente que des 11 relations normales. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Mais la réaction est peut-être disproportionnée et, 14 ça non plus, je n'ai pas à décider de ça. 15 Me JULIE BOYER : 16 Donc, est-ce que je comprends que je peux plus 17 poser de question là-dessus ou... est-ce que 18 c'est... 19 LA PRÉSIDENTE : 20 C'est-à-dire que vous pouvez pas aller trop loin 21 là-dedans parce que ça fait pas l'objet de mon 22 mandat. 23 Me JULIE BOYER : 24

Donc, j'avais déposé des notes sténographiques, je

vous invite à le prendre en note, c'est la page 1 2186 et 87 que vous pourrez lire la description du 2 travailleur, si ça vous intéresse de savoir ce qui 3 s'est réellement passé. Donc, c'est la 4 transcription de l'audience de la CRT, c'est... 5 non, pas celle-là... oui... Trois (3) novembre deux mille onze (2011), le document 9, l'onglet 9 et 7 c'est les pages 2186 et 2187. 8 Me SONIA LeBEL : Bien, là est-ce que je comprends que ma collègue 10 dépose en pièce ces transcriptions-là sans les 11 utiliser? Si elle veut interroger monsieur Laprise 12 sur ces transcriptions-là, il y a aucun problème, 13 on pourra voir, suite aux réponses de monsieur 14 Laprise, si on les dépose en pièces ou non. Elles 15 sont présentement, naturellement, logées auprès de 16 madame Blanchette, si on veut les utiliser. Mais 17 est-ce que je comprends qu'on utilise... on va 18 déposer une pièce sans y faire référence? Je suis 19 pas trop sûre de suivre le mouvement de ma 20 collèque, Madame la Présidente. Elles sont pas 21 déposées présentement, là, elles sont disponibles 22 pour contre-interrogatoire. 23 Me JULIE BOYER : 24

Est-ce qu'on me permet de les utiliser?

- LA PRÉSIDENTE : 1 Mais je ne sais même pas de quelles pièces vous
- Me JULIE BOYER :

parlez.

- C'est cette pièce-là ici. Vous l'avez pas... vous
- l'avez pas en copie parce que... à moins qu'elle
- ait été remis (sic) tout à l'heure parce que
- j'en... 8

- LA PRÉSIDENTE :
- Ah! c'est une décision de la commissaire Kim 10
- Legault? 11
- Me SONIA LeBEL: 12
- Oui. 13
- Me JULIE BOYER : 14
- 15 Non...
- Me SONIA LeBEL : 16
- Si vous me permettez d'expliquer, Madame la 17
- Présidente. 18
- LA PRÉSIDENTE : 19
- Oui. 20
- Me SONIA LeBEL: 21
- Pendant la pause ma collègue a fait... a fait 22
- mention qu'elle avait l'intention de se référer à 23
- des transcriptions qui avaient eu lieu, d'un 24
- témoignage de monsieur Laprise qui a eu lieu dans 25

- 94 -

le cadre d'une décision. La décision que vous avez devant vous. Les transcriptions ont à peu près trois cents (300) pages, Madame la Présidente.

Donc, ce qu'on a fait rapidement pendant la pause, je les ai fait préparer pour que ma collègue puisse y faire référence et, à ce moment-là, vous aurez à l'écran les portions qui sont... qui sont pertinentes, si on s'en sert dans l'interrogatoire.

Je veux simplement nuancer auprès de ma collègue, lui expliquer qu'elles ne sont pas en preuve dans le dossier de la Commission, elles n'ont pas été cotées. Elles sont à sa disposition pour usage dans son interrogatoire et on pourra voir par la suite s'il est pertinent ou non de les coter.

## Me JULIE BOYER :

Écoutez, je comprends l'intervention de la collègue mais j'avais compris que je pouvais pas les utiliser, donc je n'allais les déposer. Je voulais simplement porter à votre attention que c'est des documents qui existaient, si on me permet de les déposer, ce n'est pas le témoignage... il y a un deuxième document qui a été déposé...

## LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que la question ou ce que maître LeBel

vient de vous dire c'est que vous pouvez poser des 1 questions en lien avec ça... Me JULIE BOYER : 3 Oui. LA PRÉSIDENTE : ... et on verra après si vous... on les dépose. Me JULIE BOYER : Très bien. Donc, je comprends que maître LeBel 8 m'autorise à l'utiliser. Page 2186, s'il vous plaît, Madame Blanchette. 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Maître LeBel suit les règles de la Commission. 12 Me JULIE BOYER : 13 Très bien. Je vais faire de même. 14 Q. [281] Dans le fond, le temps qu'on amène à cette 15 page-là, vous allez voir, c'est un extrait des 16 notes sténographiques qui ont été pris (sic) dans 17 le cadre d'un dossier dans lequel vous avez 18 témoigné, vous aussi, on y reviendra plus tard. 19 Mais c'est l'extrait d'un travailleur, Christian 20 Bouchard, qui explique l'accident. 21 Moi, ce que je veux c'est qu'on le lise, 22 que vous lisiez l'extrait de la page 2186, qu'il y 23 a la description, et 2187, et que vous me disiez si 24

ce sont des informations qui ont été portées à

- 96 -

- votre attention avant que vous preniez la décision
- de congédier monsieur Fraser.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Est-ce qu'on peut savoir, ce sont... c'est
- 5 l'interrogatoire de qui?
- 6 Me JULIE BOYER :
- 7 C'est l'interrogatoire de monsieur Christian
- Bouchard, qui est un travailleur qui a été
- interrogé dans le cadre de ce dossier-là, qui était
- celui qui conduisait le camion.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Et est-ce que je peux vous demander quel but vous
- poursuivez?
- Me JULIE BOYER :
- Bien, c'était dans le but que... ce que je vous
- disais c'était de vous expliquer ce qui s'était
- passé cette journée-là. Je veux voir si monsieur...
- monsieur Laprise a fait cette investigation-là.
- C'est la seule... le seul but de l'exercice, ça va
- 20 être très rapide, il a deux pages à lire et il me
- dit s'il en a eu connaissance ou pas, et je
- passerai à un autre sujet.
- R. Mais je vais répondre tout de suite, Madame.
- 24 Q. [282] Oui?
- 25 R. J'ai pas eu connaissance de ça puis c'est pas moi a

- 97 -

- fait l'enquête sur ça.
- Q. [283] Très bien. J'ai pas d'autres questions sur ce volet-là. Merci. Maintenant, on va arriver à 3 votre... à l'intervention que vous auriez eue avec 4 monsieur... vous avez dit tout à l'heure qu'il y a un accident, ce qui vous est rapporté c'est qu'il y a un accident, vous décidez de parler avec monsieur 7 Bérubé, avec lequel vous aviez une bonne entente, 8 il vous dit : « C'est correct. » Vous parlez à 9 monsieur Gauthier, ça semble être correct aussi. Et 10 il y a... il fait son enquête, c'est ce que j'ai 11
- 13 R. Oui.

12

Q. [284] Vous avez témoigné tout à l'heure que cette réunion... cette rencontre-là n'avait pas tellement bien été, c'est ce que j'ai compris, est-ce que je me trompe?

compris, et le lendemain vous le rencontrez?

- 18 R. C'est bien ça.
- Q. [285] Pourtant lorsque vous avez été devant la
  Commission des relations de travail, devant madame
  Kim Legault et là, je fais référence à une autre
  pièce, ce que vous avez dit c'est que ça s'était
  bien déroulé. Je vais vous amener à l'extrait. Et
  que par contre que monsieur avait quitté fâché,
  mais que ça avait été rapide, ça c'était bien

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

- déroulé. Est-ce que c'est possible que vous auriez dit ça en deux mille onze (2011)?
- R. Non. J'ai certainement pas dit ça.
- Q. [286] Je vais vous amener à la page 143, c'est
  l'autre document, transcription d'audience du cinq
  (5) avril deux mille onze (2011), c'est l'onglet 8,
  s'il vous plaît. C'est en haut de la page 644. Le
  premier paragraphe, dans le fond, jusqu'à la ligne
  8:

J'ai dit : « Écoutez, si on est pas capable de s'entendre, ça sert ça rien de discuter, c'est ça, en fin de compte au lieu... la discussion s'envenime, bien la réunion a été très courte, il est parti puis il a dit : « Venez-vous-en. » Il a dit à monsieur Bérubé puis à monsieur Noël : « Bien, venez-vous-en », pas pire que ça, salut, ils sont sortis.

C'est-tu plutôt ça qui s'est passé?

- R. Oui, c'est exactement ça qui s'est passé, puis en sortant il dit : « On va régler ça autrement. »
- Q. [287] Mais c'est pas ce que vous aviez témoigné par ailleurs?
- R. Bien, là, probablement que je l'ai pas dit, à ce

- moment-là, lors du témoignage, mais c'est
- exactement ça qui s'est produit, qui s'est produit
- là-bas sur le chantier.
- Q. [288] Ce que vous... ce que je comprends, Monsieur
- 5 Laprise...
- 6 R. Oui.
- Q. [289] ... et je vous fais pas de reproche, mais
- c'est que deux ans ou un an et demi plus tard après
- les événements, c'était moins frais dans votre
- mémoire qu'aujourd'hui?
- 11 R. Mais je les ai écrits, puis il y a un témoignage de
- la Commission, de la CCQ que j'ai fait, c'est écrit
- dans le témoignage tout de suite après ma rencontre
- avec monsieur Gauthier, mais parce qu'ils l'ont pas
- écrit, mais j'ai pas, c'est exactement ce qui s'est
- 16 fait, le... les...
- 17 Q. [290] O.K. Il a dit : « On va régler ça
- 18 autrement. »
- 19 R. ... les discussions. Oui, en sortant, tout à fait
- dehors, puis monsieur... monsieur Bérubé et
- monsieur Noël étaient présents dans la roulotte
- quand lui était à la sortie et les deux
- représentants syndicals, les deux délégués étaient
- à l'intérieur.
- Q. [291] Mais ça s'est pas envenimé, il y a eu...

- 1 R. Non.
- Q. [292] ... ça a pas mal été la réunion?
- R. Non, non, on a pas eu de confrontation à part que
- dire qu'on a pas pu s'entendre sur le...
- 5 Q. **[293]** O.K.
- R. ... le fait de cet... de cet événement-là, c'est
- 7 ça.
- Q. [294] Là, maintenant si on en arrive au lendemain,
- moi ce que j'ai compris de votre témoignage ce
- matin.
- 11 (11:28:47)
- Me DENIS HOULE:
- Madame, juste un instant.
- Me JULIE BOYER:
- 15 Oui.
- Me DENIS HOULE:
- 17 C'est parce que j'aimerais voir qu'est-ce qu'il
- répond à la ligne 9.
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- Mais vous le verrez à votre tour, Maître Houle.
- Me DENIS HOULE:
- Oui, c'est parce que ces documents que j'ai pas
- moi, Madame.
- Me JULIE BOYER :
- Q. [295] Donc, Monsieur Laprise, on va arriver.

- 1 Me DENIS HOULE:
- 2 Regardez ce qu'il dit, Madame.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Houle, là, c'est son tour à elle.
- 5 Me JULIE HOULE :
- Mais on le voit tous de toute façon, ce que
- monsieur référant c'est ce qui est écrit dans le
- 8 texte.
- R. Mais vous dites que je l'ai pas dit, mais regardez
- à la ligne 10.
- Q. [296] Oui, oui, mais vous le dites maintenant?
- R. Oui, mais c'est parce que... oui je vous l'ai dit.
- Me DENIS HOULE:
- Il l'a dit.
- R. C'est ce que j'ai dit puis vous me dites que je
- l'avais pas écrit, ça avait été écrit mot pour mot.
- Me JULIE BOYER :
- Q. [297] Non, mais c'est la situation qui s'est... ce
- qui est écrit c'est que la situation ne s'est pas
- envenimée, c'est là-dessus que j'en étais?
- 21 R. Oui, et puis il est parti, c'est ça.
- 22 Q. [298] « Il est parti, ça va se régler autrement, il
- était fâché. » C'est ce que je vous ai dit en
- introduction.
- Les deux autres sont partis

tranquillement, on est désolé, pas

- pire que ça.
- 3 R. Oui.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Non, mais ce que vous voyez très bien ce que maître
- 6 Houle veut faire ressortir.
- 7 Me JULIE BOYER :
- 8 Oui.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Ce que le témoin veut faire ressortir. C'est qu'il
- 11 l'a dit...
- Me JULIE BOYER :
- C'est qu'il a dit, on va régler ça autrement.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- 15 ... ça va se régler autrement.
- Me JULIE BOYER :
- Oui.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- Bon. On passe à une autre question.
- Me JULIE BOYER:
- Q. [299] On passe à une autre question. Donc, on
- arrive à ce qui se passe le lendemain, la rencontre
- que vous avez avec... ce qui se passe le matin, la
- première personne qui vous appelle, j'ai compris
- que vous avez parlé avec monsieur Raynald Simard,

1		le chef de c	hantier, c'est exact?
2	R.	J'ai pas dit	que j'avais parlé avec monsieur
3		Raynald Sima	rd, j'ai parlé avec le chef chantier,
4		mais qui éta	it monsieur Raynald Simard, j'ai pas
5		nommé de nom	
6	Q.	[300] O.K. D	onc, vous avez parlé avec lui, il vous
7		dit et c'est	ce que vous aviez dit également lors
8		de votre tém	oignage. Là, je vais vous amener un
9		petit peu pl	us loin, page 645 et vous me
10		confirmerez	si c'est exactement la façon dont ça
11		s'est passé	cette journée-là :
12			Et puis les gens d'Hydro-Québec
13		Me SONIA LeB	EL :
14		Vous êtes à	quelle ligne, Maître, juste pour qu'on
15		puisse vous	suivre.
16		Me JULIE BOY	ER :
17		Ligne 9.	
18		Me SONIA LeB	EL :
19		Merci.	
20		Me JULIE BOY	ER :
21	Q.	[301]	Et puis les gens d'Hydro-Québec m'ont
22			dit : « Bien on est au courant ça fait
23			une demi-heure qu'on est avisé par le
24			syndicat. » Je ne sais pas c'est

probablement monsieur Gauthier qui a

- 104 -

appelé monsieur Simard et j'ai parlé

avec monsieur Simard, Raynald Simard

qui est chef de chantier, il m'a dit

que lui il avait été avisé : « Va les

rencontrer, va voir c'est quoi qu'ils

veulent, tout ça. »

- 7 R. Oui.
- Q. [302] Donc, quand vous partez vous est-ce que vous vous imaginez quoi, à ce moment-là, est-ce qu'Hydro-Québec selon votre conversation que vous avez avec Hydro-Québec, est-ce que vous vous imaginez... vous vous imaginez quoi, à ce moment-là?
- 14 R. Bien quand on me dit que les cent cinquante (150)

  15 travailleurs sont là, puis que tous les autobus

  16 sont vidés, je sais à quoi que je vais avoir à

  17 rencontrer. Tous les travailleurs qui vont me faire

  18 face, là.
- Q. [303] Mais monsieur... monsieur Simard, lui, il vous offre pas de l'accompagner (sic)?
- 21 R. Du tout.
- Q. [304] Du tout. Et dites-moi avant que vous arriviez
  sur le chantier savez-vous dans la roulotte si des
  travailleurs sont entrés dans la roulotte?
- 25 R. C'est ce qu'on m'a dit. J'étais pas présent.

- 1 Q. [305] O.K.
- R. Mais c'est ce qu'on m'a dit qu'ils ont entré dans
- la roulotte.
- Q. [306] Est-ce qu'ils ont brisé des choses?
- R. Non ils ont rien, ils ont pas brisé, ils ont rien
- brisé. Ils ont pris du café mais ils ont rien
- 7 brisé.
- Q. [307] Et donc ils ont pris du café.
- 9 R. Oui.
- Q. [308] Puis ça s'est bien déroulé si je comprends?
- 11 R. Oui, oui, ça. Non, il y a pas eu de dommage.
- Q. [309] Un petit peu plus loin, et c'est la page 146,
- je veux juste vous amener là. Donc, quand vous
- arrivez, c'est ce que vous expliquez, là, lors de
- 1'audience du cinq (5) avril deux mille onze
- 16 (2011), à la ligne 12 :
- Là je suis arrivé, les gens m'ont
- entouré. Tout le monde parle en même
- temps puis il y avait monsieur Fraser
- que lui était pas content parce que
- là, c'est lui qui était visé, que je
- le mettre à pied, puis là il était
- déjà mis à pied monsieur Fraser.
- Me SONIA Lebel:
- Mais ça c'est une question. C'est pas une réponse.

1	Me	JULIE	BOYER	:

- Q. [310] Est-ce que... C'est ce que vous avez...
- 3 11:32:09
- 4 Me SONIA LeBEL:
- Juste peut-être parce que je veux pas induire le
- témoin, là, et :
- 7 ...puis là il était déjà mis à pied
- 8 monsieur Fraser.
- Qa fait pas partie de la réponse, c'est la question
- suivante, là. Je veux quand même pas qu'on l'inclue
- dans la réponse de monsieur Laprise, là.
- Me JULIE BOYER:
- Q. [311] Oui, mais on peut le bloquer, là, mais est-ce
- qu'il était déjà mis à pied? Et là votre réponse à
- ce moment-là c'est bien « Il était mis à pied. Je
- l'avais avisé que c'était lui qui allait être mis à
- pied. » Est-ce que vous, moi j'avais pas compris ça
- ce matin mais c'est peut-être moi qui a mal
- compris, mais j'avais pas compris que monsieur
- 20 Fraser, vous l'aviez avisé directement qu'il était
- mis à pied.
- R. Je l'ai... C'est pas moi qui l'a avisé directement,
- 23 c'est...
- Q. [312] O.K. C'est des gens de votre entourage?
- 25 R. Bien Marc Bérubé et puis Bernard Gauthier qui l'ont

- probablement avisé. Moi j'avais pas eu le temps de
- l'aviser. J'ai avisé monsieur Gauthier que je
- voulais mettre à pied monsieur Fraser.
- Q. [313] O.K. Donc à ce moment-là, c'est peut-être une
- petite erreur qui s'est passée lors de cette
- audience-là parce que c'est écrit...
- 7 R. Oui, c'est vrai.
- Q. [314] ... à la ligne 17 « Bien il était mis à pied,
- je l'avais avisé que c'est lui qui allait être mis
- à pied. En fin de compte, je l'ai pas mis à pied
- par rapport bon pour la paix sociale... »...
- R. J'avais avisé monsieur Gauthier.
- Q. [315] Non mais monsieur directement, lui...
- R. Je l'ai pas avisé directement lui.
- Q. [316] O.K. Parfait. Donc, est-ce qu'il y a eu de la
- bousculade lors de cet événement-là?
- R. Je n'ai jamais été molesté. J'avais... des petites
- intentions peut-être de monsieur Fraser qui
- voulait, c'est sûr qu'il voulait sauter sur moi. Il
- y avait des travailleurs qui l'ont arrêté. Et puis
- monsieur Marc Bérubé était au côté de moi pour me
- dire que le rassemblement, l'attroupement qu'il y
- avait là, c'était pour le fait que je voulais
- empêcher son représentant syndical de venir sur le
- chantier si il changeait pas de position, de la

- 108 -

- façon qu'il discutait avec nous autres.
- 2 Q. [317] O.K.
- R. C'est ce que j'avais relaté à monsieur Bernard
- Girard avant... après la sortie de monsieur
- 5 Gauthier de nos bureaux.
- Q. [318] Mais vous avez dit aussi, j'ai compris que
- pour monsieur Fraser, et monsieur Bérubé était à
- côté de vous, pour le retenir monsieur Fraser ou
- par hasard?
- R. Non, monsieur... Marc Bérubé était au côté de moi
- pour m'informer de ce qui se passait. Mais c'est
- pas lui qui arrêtait...
- Q. [319] O.K. Mais est-ce que monsieur Fraser a eu des
- 14 gestes envers vous?
- 15 R. Du tout, du tout.
- Q. [320] O.K. Donc on va revenir un petit peu à
- 17 l'endroit où les travaux se faisaient. On était
- dans quelle phase des travaux à l'automne deux
- mille neuf (2009)? On était rendu à quel kilomètre?
- 20 R. À l'automne deux mille neuf (2009), la route
- principale, je veux dire, il y avait autrement dit
- deux étapes. On construisait une route de
- pénétration pour se rendre le plus rapidement
- possible au barrage de la Romaine 2 et puis on
- construisait en arrière la route finale au fur et à

- 109 -

- mesure, là, de l'avancement des travaux.
- Q. [321] O.K. Est-ce que je me trompe en vous disant
- que la semaine, dans les semaines qui précèdent
- l'événement du mois de novembre, les chemins pour
- travailler par les opérateurs n'étaient pas très
- larges? Le chemin plutôt, le chemin pour aller sur
- le chantier, on parle d'une largeur et demie de
- tracteur, est-ce que je me trompe?
- R. À certains endroits pour la route de pénétration en
- avant, mais pas en arrière.
- Q. [322] Est-ce que c'était difficile de circuler pour
- les travailleurs? Est-ce que ça vous a été rapporté
- que ça pouvait être difficile de circuler?
- R. Non parce que j'ai circulé régulièrement sur cette
- route-là et puis il y avait pas de difficulté à
- circuler sur la route. La route était normalem...
- Bien, quand on dynamitait une coupe de roc, on la
- dynamite pas en demi-voie, on la dynamite à toute
- la voie en largeur. Ca fait qu'on avait accès à
- grandeur. Il y a certains passages qui sont peut-
- être plus étroits mais il y a des rencontres et
- puis il y a aucun problème.
- Q. [323] Il y a pas eu de problème.
- R. Non, non.
- 25 Q. [324] Ça a pas été rapporté à vous qu'il y avait

- 110 -

- des bris qui étaient causés par ça?
- R. Vous savez, Madame la Commissaire, il y a des
- agents de prévention, des agents de sécurité et
- puis, régulièrement, s'il y a un problème, Hydro-
- Québec se met à l'endroit pour dire, regarde, vous
- allez corriger cette situation-là, c'est trop
- dangereux. Il y a du personnel qui s'occupe de la
- sécurité, il y a des personnes qui s'occupent de la
- 9 sécurité.
- Q. [325] Donc selon votre témoignage, la route n'était
- pas problématique pour effectuer les travaux puis
- ça causait pas de problème aux travailleurs non
- plus ni à l'équipement?
- R. Pas plus que ce qu'on a vécu ailleurs.
- Q. [326] Très bien. Maintenant, si... il faisait noir
- plus tôt à cette période-là? Ça est-ce que ça a été
- des problématiques qui vous ont été amenées pour
- les quarts de travail?
- R. Non bien, c'est sûr que les travaux se faisaient
- sur deux quarts de travail, jour et nuit, puis ça
- se fait régulièrement sur différents travaux et
- puis, que ce soit l'automne ou l'été, c'est sûr que
- l'automne, les périodes d'ensoleillement sont plus
- courtes puis c'est tout à fait normal. Ce n'est pas
- particulier au chantier de la Romaine.

- 111 -

- Q. [327] Puis dans les questions de bris d'équipement,
- moi j'ai compris du dossier qu'il y aurait eu
- certaines, qu'il y avait des rencontres de sécurité
- sur les bris d'équipement qui étaient faits à
- 5 chaque semaine avec le, pour le chantier de Fernand
- Gilbert. Est-ce que je me trompe?
- 7 R. Non, j'ai jamais...
- Q. [328] Vous avez jamais participé à ça?
- 9 R. Non, non, jamais participé à ça.
- Q. [329] Très bien. Maintenant si on arrive à la
- mobilité provinciale, vous avez dit hier, dans
- votre témoignage, que au niveau de la mobilité
- provinciale, que vous pouviez apporter des gens de
- partout.
- R. Oui, c'est le cas.
- Q. [330] Donc est-ce que je comprends qu'il n'y a pas
- de règlement qui encadre ça, la mobilité
- 18 provinciale?
- R. Non. La mobilité provinciale c'est, ça le dit par
- le fait même, tu peux prendre du personnel à la
- grandeur du Québec.
- Q. [331] Est-ce que je me trompe en vous disant que le
- règlement sur la mobilité provinciale, les
- premières clauses vont dire qu'on priorise des, au
- début, les gens de la région...

- 112 -
- 1 R. C'est...
- Q. [332] ... et après on va mettre des règles en
- place, est-ce que je me trompe?
- R. C'est ce qu'on a fait. C'est ce qu'on a fait.
- Q. [333] Je comprends que c'est ce que vous avez fait.
- R. C'est ce qu'on a fait, oui.
- Q. [334] Mais il y en a des règles à ce moment-là, on
- ne peut pas...
- R. Non, il y a des... Les règles sont, dans les
- documents d'appels d'offres, dans tous les
- documents d'appels d'offres d'Hydro-Québec, même
- souvent à la MTQ c'est de prioriser la main-
- d'oeuvre locale mais il n'y a aucun pourcentage à
- respecter puis c'est tout à fait normal de prendre
- de la main-d'oeuvre locale. Mais la mobilité
- provinciale sur des chantiers comme ça, tu as droit
- à la mobilité provinciale, c'est au Décret de la
- construction, c'est pas moi, c'est pas moi qui l'a
- inventé.
- Q. [335] Le règlement sur la mobilité provinciale,
- est-ce que vous le connaissez?
- R. Bien, pour moi, c'est de prendre la main-d'oeuvre
- 23 à...
- Q. [336] O.K. Donc ce que je comprends, vous ne le
- connaissez pas?

- 113 -

- R. Bien si vous dites que je le connais pas, c'est ça, je le connais pas.
- Q. [337] Parce qu'il y en a un règlement qui
- 1'encadre, la mobilité provinciale.
- 5 (11:38:17)
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Maître, le témoin a dit hier que c'était d'abord
- prioriser la main-d'oeuvre locale...
- 9 R. Oui.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- ... et ensuite pouvoir obtenir de la main-d'oeuvre
- de partout à travers le Québec. C'est ce qu'il a
- 13 dit.
- Me JULIE BOYER:
- Q. [338] Ce qu'il a dit en premier c'est qu'il pouvait
- amener des gens de partout puis qu'il n'y avait pas
- de règles. Moi, c'est ce que j'ai compris. Donc
- j'en n'ai plus, j'ai plus beaucoup de questions
- mais simplement pour revenir sur les bris,
- 20 l'histoire des bris, vous avez... J'ai relu les
- notes sténographiques qu'on a lues tout à l'heure
- et, votre extrait de témoignage, à aucun moment il
- a été question que ces bris-là auraient pu être
- causés par la droque, ce que j'ai entendu ce matin,
- est-ce que c'est exact?

1	R. Je suis pas capable de prouver Madame si
2	Me SONIA LeBEL :
3	Madame la Présidente, je pense que quand on contre-
4	interroge avec des notes sténographiques, on peut
5	quand même pas se fier à la, au témoignage de ma
6	collègue à savoir si en aucun moment dans les trois
7	cents (300) pages on a prononcé le mot « drogue »,
8	c'est pas l'exercice qu'on a fait et je pense que
9	c'est pas de la façon dont on peut confronter un
10	témoin, là.
11	Me JULIE BOYER :
12	Le témoignage de monsieur Laprise est pas trois
13	cents (300) pages, c'est environ une quarantaine de
14	pages. Peut-être que le document on pourrait le
15	déposer, c'est le document du cinq (5) avril deux
16	mille onze (2011), si vous voulez qu'on lise les
17	quarante (40) pages ça va me faire plaisir mais
18	je
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Vous parlez du témoignage de
21	Me JULIE BOYER :
22	De monsieur Laprise pas

... monsieur Laprise devant la Commission?

25

23

24

LA PRÉSIDENTE :

- 115 -
- 1 Me JULIE BOYER:
- Oui, devant la Commission des relations de travail.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Il est sur notre site Internet, vous avez pas
- vraiment besoin de le déposer.
- 6 Me JULIE BOYER:
- Q. [339] Très bien. Mais à aucun moment il a été
- question de drogue. Est-ce que vous vous souvenez
- que d'avoir parlé de drogue devant la commissaire
- 10 Kim Legault?
- 11 R. Non. À ce moment-là j'ai pas parlé de drogue, à ce
- moment-là...
- 13 Q. [340] O.K.
- 14 R. ... à la commission.
- Q. [341] Est-ce que les...
- R. Parce que c'était pas le cas de la situation,
- d'après moi.
- Q. [342] Très bien. Puis les bris donc que vous nous
- avez rapportés, est-ce que j'ai compris que ça
- avait été des bris qui totalisaient un montant de
- combien, les bris d'équipement?
- 22 R. Bien pour une période donnée environ deux cent
- soixante-dix mille dollars (270 000 \$) mais jusqu'à
- la fin des travaux, je pourrais vous le faire
- sortir si vous voulez, je l'ai pas en main, mais on

- 116 -

- peut vous le faire parvenir.
- Q. [343] Est-ce que ces bris-là on peut, est-ce que
  vous pouvez cibler quelle période des travaux il y
  en a eu le plus? Est-ce que je me trompe en disant
  que c'est dans la dernière phase des travaux? Pas
  qu'il y en a pas eu pendant les autres phases parce
  que je pense qu'il y a toujours des bris.
- R. Il y en a eu dans la deuxième phase des travaux 8 mais, regardez, il peut avoir, il y a des bris 9 normals (sic), il y a des bris, comme on dit des 10 « bad luck » mais il y a des bris abusifs puis 11 c'est toute la somme de ces bris-là qu'à un moment 12 donné, qu'on a dit « Regardez, il faut que ça 13 arrête. Il faut sensibiliser le personnel d'être 14 15 plus vigilant puis d'être plus respectueux de l'équipement. 16
- Q. [344] Avez-vous remis à un moment ou un autre des avis disciplinaires à des travailleurs?
- 19 R. Nous avons remis des avis disciplinaires à certains
  20 travailleurs mais pas pour les bris d'équipement,
  21 pour des absences au travail ou des choses comme
  22 ça, oui. Mais pas...
- Q. [345] Mais pas aucun pour les bris d'équipement?
- R. Bien, à ma connaissance, non.
- Q. [346] O.K. Maintenant, je veux juste terminer là-

- 117 -

- dessus, je comprends que depuis deux mille neuf
- 2 (2009) c'est chose du... Les événements que vous
- nous avez rapportés, les problèmes avec monsieur
- 4 Gauthier...
- 5 R. Oui.
- Q. [347] ... ça va mieux, c'est ce que j'ai compris?
- 7 R. Oui, ça va très bien.
- Q. [348] On peut dire qu'il y a une grosse différence
- entre ce que c'était et ce que c'est maintenant?
- 10 R. Oui. On a eu une bonne collaboration au niveau des
- travailleurs et puis, écoutez, on a des chantiers à
- livrer ça fait que je suis obligé de prendre la
- main-d'oeuvre où est-ce qu'elle est disponible puis
- de la bonne main-d'oeuvre. Mais j'ai... j'ai des
- travailleurs de la Côte-Nord, puis j'ai des très
- bons travailleurs, puis on n'a aucun problème.
- Q. [349] Parfait. Merci. Je n'ai pas d'autres
- questions.
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- Merci.
- Me SONIA Lebel:
- Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,
- juste pour être sûre de poursuivre dans la... dans
- la foulée de ma collègue et faire en sorte que les
- outils auxquels elle a fait référence soient devant

vous pour que vous puissiez faire la comparaison, 1 je vais vous demander de produire sous la cote 123P-1447 l'extrait de la page 631 à 661 qui est le 3 témoignage de monsieur Laprise de la séance du cinq 4 (5) avril deux mille onze (2011). Je ferai préparer, là, pour les fins du dépôt, parce que là j'ai l'entièreté des transcriptions de cette séance-là qui ne concerne pas nécessairement 8 monsieur Laprise. Je ferai préparer l'extrait en question, mais je vais vous demander de coter cet 10 extrait-là 1447 et on pourra le déposer. Et vous 11 serez à même de voir et de vérifier si ce que ma 12 collègue a affirmé est exact, Madame la Présidente. 13 LA GREFFIÈRE : 14 Maître LeBel, seriez-vous assez bonne de me répéter 15 les pages, s'il vous plaît? 16 LA PRÉSIDENTE : 17 Vous êtes trop tôt. 18 Me DENIS HOULE : 19 Alors, je n'ai pas de questions, Madame. 20 LA PRÉSIDENTE : 21 O.K. 22

24

23

Me SONIA LeBEL:

Oui.

Merci, Maître Houle.  Merci, Maître Houle.  Me DENIS HOULE:  Je confirme ce que je disais tantôt.  Me SONIA LeBEL:  Je vous répète les pages. Alors, c'est la séau cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce serce la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage comonsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 12:  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE:  Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  Merci.  12 123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 pe 631 à 661  LA PRÉSIDENTE:	
Me DENIS HOULE:  Je confirme ce que je disais tantôt.  Me SONIA LeBEL:  Je vous répète les pages. Alors, c'est la séan cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce sera la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage of monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 12:  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE:  Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  16 123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009-et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 proposition de 13 à 661	
Je confirme ce que je disais tantôt.  Me SONIA LeBEL:  Je vous répète les pages. Alors, c'est la séar cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce sera la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage of monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 12:  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE:  Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  16 123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009-et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 page 631 à 661	
Me SONIA LeBEL:  Je vous répète les pages. Alors, c'est la séar cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce ser la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage of monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 12:  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  11 LA GREFFIÈRE:  13 Merci, Madame.  14 Me SONIA LeBEL:  15 Merci.  16  17 123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009-et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p. 631 à 661	
Je vous répète les pages. Alors, c'est la séan cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce sera la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage of monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 123 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE:  Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  16  17  123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 proposition de 121	
cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce sera la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage o monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 123  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE: Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL: Merci.  16 17 123P-1447: Extrait de la transcription de 18 1'audience des dossiers CRT-2009- 19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p 631 à 661	
la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage 6 monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 123 10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE: Merci, Madame. Me SONIA LeBEL: Merci.  Merci.  16 17 123P-1447: Extrait de la transcription de 18 1'audience des dossiers CRT-2009- 19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p 631 à 661	nce du
monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 123  10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour  11 qu'il soit déposé au dossier de la cour.  12 LA GREFFIÈRE:  13 Merci, Madame.  14 Me SONIA LeBEL:  15 Merci.  16  17 123P-1447: Extrait de la transcription de  18 l'audience des dossiers CRT-2009  19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  20 631 à 661	a de
10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour qu'il soit déposé au dossier de la cour.  12 LA GREFFIÈRE: 13 Merci, Madame. 14 Me SONIA LeBEL: 15 Merci. 16 17 123P-1447: Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009- 19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p 20 631 à 661	de
qu'il soit déposé au dossier de la cour.  LA GREFFIÈRE:  Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  16  17  123P-1447: Extrait de la transcription de  18  1 audience des dossiers CRT-2009-  19  et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  631 à 661	3P-
12 LA GREFFIÈRE :  13 Merci, Madame.  14 Me SONIA LeBEL :  15 Merci.  16  17 123P-1447 : Extrait de la transcription de  18 l'audience des dossiers CRT-2009-  19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  20 631 à 661	r
Merci, Madame.  Me SONIA LeBEL:  Merci.  16  17  123P-1447: Extrait de la transcription de  18  1'audience des dossiers CRT-2009-  19  et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  631 à 661	
Merci.  Merci.  16  17  123P-1447: Extrait de la transcription de  18  1'audience des dossiers CRT-2009-  19  et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  631 à 661	
15 Merci.  16  17 123P-1447: Extrait de la transcription de  18 1'audience des dossiers CRT-2009-  19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  20 631 à 661	
16 17	
17 123P-1447: Extrait de la transcription de 18 1'audience des dossiers CRT-2009- 19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p 20 631 à 661	
18 l'audience des dossiers CRT-2009- 19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p 20 631 à 661	
et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 p  20 631 à 661	
20 631 à 661 21	-4841
21	pages
22 LA PRÉSIDENTE :	
Merci, Maître LeBel.	
Me SONIA Lebel :	
Alors, je comprends que ça termine.	

LA PRÉSIDENTE : 1 Je comprends que c'est maître Tremblay. Me SONIA LeBEL : 3 Oui, mais pas avec monsieur... Me SIMON TREMBLAY : Oui. Donc, je prends la... Me SONIA LeBEL : 7 ... pas avec monsieur Laprise. Je pense qu'on peut libérer le témoin, Madame Charbonneau. LA PRÉSIDENTE : 10 Oui. Merci beaucoup, Monsieur Laprise. 11 R. Merci. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Votre témoignage a été fort utile. 14 R. Parfait. Merci. 15 16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS 17 18 Me SIMON TREMBLAY : 19 Donc, le prochain témoin, Madame la Présidente, 20 Monsieur le Commissaire, il s'agit de monsieur 21 Bernard Gauthier qui est représentant pour le local 22 791, dont les opérateurs de machinerie lourde pour 23

la région de la Côte-Nord. Je demanderais à

monsieur Gauthier de bien vouloir s'asseoir, s'il

24

25

VOLUME 175 Le 25 février 2014

12

- 121 -

1	vous plaît.
2	LA PRÉSIDENTE :
3	Bonjour, Monsieur Gauthier.
4	M. BERNARD GAUTHIER :
5	Bonjour, Madame Charbonneau.
6	LA PRÉSIDENTE :
7	Avant de s'asseoir, il va être assermenté.
8	LA GREFFIÈRE :
9	Exactement.
10	
11	

1	-	L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2	2	(25e) jour du mois de février,
3	}	
4	ŀ	A COMPARU:
5	,	
6	5	BERNARD GAUTHIER, représentant local 791, Côte-Nord
7	7	
8	3	LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :
9	)	
10	)	INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :
11	-	Merci beaucoup, Madame la Greffière.
12	Q.	[350] Donc, bonjour, Monsieur Gauthier.
13	8 R.	Bonjour.
14	Q.	[351] On va commencer, je vais vous expliquer un
15	)	peu la façon dont j'entends mener votre
16	)	interrogatoire parce que je sais que vous avez
17	7	beaucoup de choses à nous dire, juste pour que les
18	}	choses aillent en temps opportun. Donc, on va
19	)	commencer avec, parler un peu de vous, votre
20	)	expérience, votre curriculum vitae. Après ça, je
21	-	vais vous demander de nous expliquer un peu les
22	2	particularités de la Côte-Nord et également de
23	3	l'industrie de la construction de façon générale

et, en particulier, dans la Côte-Nord. Après ça, on

va regarder un peu vos actions, vos agissements,

24

25

donc votre rôle sur le chantier, vos méthodes de travail. Ici, je parle davantage de... de répondre, si on veut, aux allégations ou aux événements que différents témoins sont venus véhiculer à votre sujet...

R. Hum.

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

- Q. [352] ... au courant des dernières semaines. On va, après ça, une fois qu'on aura regardé ça, on va regarder un peu plus au niveau du chantier de la Romaine, qu'est-ce qui a pu se passer. Et par la suite, on regardera d'autres problématiques de chantiers, ce que je qualifierais un peu, à l'instar des ordres du jour, là, un varia où on parlera des différents points qu'on n'a pas couverts. Et s'il y a des choses que vous voulez nous dire et que vous n'avez pas eu l'occasion de les dire dans le cadre de votre témoignage, à ce moment-là vous aurez le loisir à la fin de pouvoir vous exprimer auprès de madame la Présidente et monsieur le Commissaire.
- 21 R. Pas de problème.
- Q. [353] Donc, à tout seigneur, tout honneur, on va débuter avec... on va apprendre à vous connaître, en d'autres thermes. Donc, peut-être nous parler de vous. Vous, vous travaillez dans l'industrie de la

- 124 -

- construction depuis combien d'années, Monsieur
- 2 Gauthier?
- R. Je suis opérateur de machinerie lourde depuis
- quatre-vingt-onze (91).
- 5 Q. **[354]** O.K.
- R. J'ai commencé à opérer en quatre-vingt-douze (92),
- voyons, à SM-3. Par la suite, j'ai...
- Q. [355] Quel type de... juste avant, quel type de
- g camions? Vous conduisez n'importe quoi ou...
- R. Ben, moi je suis... j'étais surtout opérateur de
- loader et de niveleuse.
- Q. [356] O.K. Un loader puis une niveleuse, juste nous
- expliquer..
- R. Un chargeur sur roue puis une niveleuse, là.
- Q. [357] Donc, une niveleuse, donc c'est un...
- 16 R. Une grader.
- Q. [358] O.K. Parfait. Donc, pour aplanir les
- surfaces.
- 19 R. Oui.
- Q. [359] Parfait. Donc, vous avez débuté à SM-3, vous
- avez dit, en quatre-vingt-onze (91)...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [360] ... quatre-vingt-douze (92)?
- R. Quatre-vingt-douze (92), oui.
- Q. [361] Parfait. Et avez-vous travaillé là très

- 1 longtemps?
- R. J'ai travaillé là à peu près trois ans, trois,
- quatre ans.
- Q. [362] O.K. Et par la suite, avez-vous continué à
- travailler dans l'industrie?
- R. Oui. Faire des petites jobines, là, des contrats en
- ville, des contrats pour le ministère des
- 8 Transports.
- 9 Q. [363] Mais pas de gros chantiers à proprement dit.
- R. Non, pas de gros chantiers, c'était vraiment...
- Après SM-3, c'était vraiment morose par chez nous,
- 12 là.
- Q. [364] Parfait. Et juste... vous avez fait des
- petits chantiers à gauche et à droite...
- R. Oui.
- Q. [365] ... jusqu'à quel moment?
- R. Jusqu'à... ben là, après ça, il y a eu la
- Toulnustouc.
- Q. [366] Ça c'est, on est au début des années deux
- 20 mille (2000), je crois?
- 21 R. Ouais, c'est ça.
- 22 Q. [367] O.K.
- R. Deux mille... deux mille deux (2002), deux mille un
- (2001), deux mille deux (2002) à peu près.
- 25 Q. [368] O.K.

- R. Puis là j'ai été... c'était le prochain gros chantier qu'on a eu sur la Côte-Nord.
- 3 Q. [369] O.K.
- R. Je suis allé travailler là pour une entreprise qui posait des modules, qui montait les campements, là.
- Q. [370] On va pouvoir y revenir à votre expérience
  sur la... au chantier de la Toulnustouc d'HydroQuébec. Après ce chantier-là, c'est... est-ce que
  c'est à ce moment-là que vous êtes devenu
  représentant syndical ou vous avez travaillé encore
  sur d'autres chantiers avant?
- R. Ben, moé, c'est parce que, ce qui arrive, j'ai... 12 j'ai milité beaucoup, je militais pour le syndicat 13 puis tout ça. J'étais pas représentant, rien, 14 j'étais pas délégué. Moé, quand j'ai arrivé sur la 15 construction, comme je vous ai dit tantôt, on a 16 fait les travaux, les menus travaux, là, des petits 17 travaux, là, après SM-3, il y a eu... C'est parce 18 que je... c'est difficile de démêler un peu dans 19 les années, chronologiquement, là. 20
- Q. [371] Juste une idée. Évidemment, on va pas faire
  une autopsie de votre carrière, juste une idée, à
  savoir où avez-vous travaillé, quel genre de
  contrats avez-vous faits avant de devenir, là,
  représentant syndical, au tournant de deux mille

- 127 -

- quatre (2004), je crois.
- R. O.K. J'ai travaillé à IOC, au projet d'expansion.
- Il y avait pas vraiment eu beaucoup de projets, là.
- À part la Toulnustouc...
- 5 Q. [372] À part la Toulnustouc, on pourrait dire...
- entre SM-3 et la Toulnustouc...
- 7 R. C'est ça.
- Q. [373] ... c'est assez tranquille sur la Côte-Nord?
- R. Égout, aqueduc dans les villes... dans les
- municipalités, des affaires de même, là.
- 11 Q. [374] Rien de...
- 12 R. Rien.
- Q. [375] ... pas de chantiers d'envergure comme on a
- 14 pu voir...
- R. Le chômage, bien-être, chômage, bien-être... on
- faisait nos heures puis c'était... c'était tout.
- Q. [376] Et, vous, est-ce que vous avez suivi une
- formation professionnelle afin de devenir opérateur
- de machinerie lourde?
- R. Oui, bien, c'est parce que, moé, j'ai rentré dans
- les Forces armées en quatre-vingt-cinq (85).
- 22 Q. [377] D'accord.
- R. Mon métier était opérateur matériel mobile de
- soutien. Ce qui m'a amené à faire du « heavy
- equipment »... de l'équipement lourd.

- 1 Q. [378] D'accord.
- R. Quand j'ai fini mon service militaire, bien, j'ai
- fait reconnaître mes heures, là j'ai réussi à
- passer ma carte d'opérateur de machinerie lourde.
- Quand j'ai sorti de l'armée, j'ai redéménagé sur la
- 6 Côte-Nord. Là j'ai été m'enregistrer parce que ça
- marche... ça fonctionne avec... t'avais deux
- syndicats à l'époque, t'avais l'International 905
- puis t'avais le 791 FTQ. Puis là, après, je suis
- allé rencontrer l'agent d'affaires, c'était comme
- ca que ça fonctionnait, c'est un peu encore comme
- ca que ça fonctionne. Tu te choisis un syndicat
- quand tu travailles...
- Q. [379] Il te parraine un peu... il vous parraine...
- 15 R. Oui.
- Q. [380] ... de façon à obtenir vos cartes pour...
- pardon, pour rentrer dans l'industrie à proprement
- 18 dit?
- R. C'est ça. Ironie du sort, j'ai failli... j'ai passé
- à un cheveu d'être International.
- Q. [381] Puis qu'est-ce qui a fait changer l'idée?
- R. Bien, c'est parce que je vais... à l'époque j'étais
- allé rencontrer, c'est un de mes chums, qui était
- soudeur à l'époque, il m'avait amené rencontrer les
- agents d'affaires... je connaissais... je savais

- pas pantoute comment ça marchait.
- Q. [382] Vous connaissiez pas l'industrie...
- R. Non, je connaissais rien, rien, rien, là-dedans.
- Q. [383] ... puis la dynamique?
- R. Non, non, non. Ça fait que j'étais allé à Sept-Îles rencontrer l'agent d'affaires de l'époque puis il
- s'est pas tellement occupé de moé. Je sais que les
- jeunes, à l'époque, c'était pas... c'était pas
- tellement bienvenu. Les vieux protégeaient leur
- job, il y avait pas beaucoup d'ouvrage, ça fait que
- quand ils voyaient les jeunes arriver, bien, il
- pensait que le gars allait lui voler sa job. Ça
- fait que je suis allé là puis le gars s'avait (sic)
- pas trop occupé de moé. Mon chum, il dit : « Garde,
- m'a t'arranger ça, moé, il dit, on va aller... » Il
- a été correct, le gars est à la FTQ puis il dit :
- « Garde, il s'occupe pas de toé, on va aller en
- voir un qui va s'occuper de toé. » Puis, à
- 1'époque, c'était Gratien Mercier qui était
- représentant pour le 905, puis il m'a très bien
- accueilli : « Pas de trouble, le jeune, on va
- s'occuper de toé », patati patata. Je l'avais
- trouvé correct. Puis mon choix était comme fait.
- J'avais pas rien signé parce qu'avant de signer, il
- faut que t'aies un engagement.

- 1 Q. **[384]** O.K.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [385] Monsieur Gauthier, je voudrais juste vous
- demander d'essayer de ne pas frapper sur le bureau
- parce que ca fait de l'interférence avec...
- R. C'est bon. C'est bon. Ça fait que c'est ça...
- 7 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [386] Donc, vous aviez pas encore signé les...
- R. Non, j'avais pas encore signé puis...
- Q. [387] ... vos engagements envers le 905 et?
- R. Je m'en allais à un moment donné sur la route avec
- mon... avec mon chum justement, puis on s'en allait
- aux loups marins, à la chasse aux loups marins,
- puis il nous avait reconnus, il avait reconnu le
- pick-up à mon chum sur la route puis il nous avait
- fait signe d'arrêter puis... on a arrêté, même là
- il avait venu me voir pour me dire : « Je veux
- t'avoir le jeune », puis c'est ci puis c'est ça, tu
- sais. Puis il était correct, je le trouvais bien...
- il l'avait, l'affaire. Finalement, quand... le
- représentant de l'époque au 791 s'était aperçu que
- là Gratien était après moé... parce que c'était
- vraiment... à l'époque, 905... il y avait pas de
- CSN, pas de CSD, pas de SQC dans...
- Q. [388] C'était une concurrence à deux, si on veut?

- R. C'était International puis FTQ. Puis là, quand ils
- ont eu vent que, Gratien, il... excusez
- 1'expression, il gossait après moé, là, là ils
- m'ont rappelé puis... Parce que le frère de mon
- chum était représentant du local AMI pour la FTQ,
- ça fait que là il avait eu connaissance de tout ça
- puis il a dit... il a été voir le représentant du
- 791, à l'époque, puis là : « Réveille-toé parce que
- là tu vas le pardre, Gratien va le ramasser
- puis... » Ça fait que finalement j'ai viré pour le
- 791. J'avais beaucoup de chums qui étaient 791 à
- 12 l'époque.
- Q. [389] Quand vous dites, là, que la CSN, le SQC et
- la CSD n'étaient présentes, du tout ou c'est...
- 15 R. Non.
- Q. [390] ... juste que, physiquement, il y avait pas
- beaucoup de ressources...
- 18 R. Il y avait pas de bureau puis il y avait pas de
- représentant. Puis, de mémoire, je me... il y avait
- pas de... il y avait pas de membres.
- Q. [391] On pourrait dire qu'ils étaient absents du
- portrait.
- 23 R. Complètement absents.
- Q. [392] Quand vous aviez le choix, bien, c'est les
- deux options qui sont arrivées devant vous.

- R. Oui. Parce qu'il faut comprendre que, tu sais, dans
- la construction t'avais... t'as les métiers
- mécaniques qui sont, en général, International,
- 4 puis les métiers généraux, comme nous autres,
- c'était FTQ. C'est pour ça qu'à un moment donné, il
- y a eu le conseil conjoint, ils ont réuni les deux,
- 7 là.
- Q. [393] On va y revenir tout à l'heure.
- 9 R. Oui.
- Q. [394] Vous dites que vous êtes rentré dans les
- Forces armées canadiennes en quatre-vingt-cinq
- 12 (85), vous avez quitté en quelle année donc,
- quatre-vingt-onze (91), douze (92)?
- R. Oui, c'est ça. Oui. Oui.
- Q. [395] À ce moment-là, la question que... que
- plusieurs se posent donc, votre surnom Rambo,
- j'imagine que ça vient de vos années à l'armée?
- R. Non, pas... il part pas de là. C'est pas tout de
- suite, ça.
- 20 Q. [396] Ah! ça vient...
- 21 R. C'est un petit peu après.
- 22 Q. **[397]** Expliquez-nous.
- R. Parce que, dans le temps de SM-3... Vous comprenez
- que, moé, quand j'ai arrivé c'est sûr que...
- c'était dans mes premières années puis j'avais

2

3

4

5

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

assisté à une réunion du 791 à Sept-Îles. Puis c'était... c'était assez houleux, là. Le directeur de l'époque était pas... était pas bienvenu sur la Côte-Nord parce qu'il voulait fermer le bureau puis... C'était un dénommé... voyons! il s'appelle... un monsieur de Québec... René Lemire. Lui avait... je le trouvais courageux, parce que moi c'était ma première assemblée. Je suis un gars qui... qui milite beaucoup, puis je suis toute, je suis à l'actualité, toute la patente. Puis moé les assemblées, moé, pour que quelqu'un ait le droit de chialer, bien il faut qu'il se présente puis qu'il s'exprime dans des assemblées. C'est comme quelqu'un qui chiale après le gouvernement puis il va pas voter, c'est le même principe pour moé, là. Ça fait que je voulais aller voir ça comme... premièrement, personne me connaissait, je connaissais pas personne. Ça fait que je suis arrivé là puis j'avais trouvé ça, c'était...

connaissais pas personne. Ça fait que je suis arrivé là puis j'avais trouvé ça, c'était... c'était assez rock'n roll, là. Le gars il s'est fait ramasser solide, là. Il s'est pas fait toucher, là, mais il s'est fait poser un paquet de questions. Je trouvais ça dommage, le gars il répondait pour l'autre qui était à Montréal puis que, dans mon livre à moi, il se cachait, là. Lui

3

4

5

6

7

8

17

18

19

20

21

22

23

24

25

avait le courage de venir, puis en tout cas.

Ça fait que là ça m'avait, j'avais trouvé ça le fun, j'avais trouvé ça intéressant. Puis les gars s'impliquaient, tu voyais qu'ils voulaient pas se laisser mourir, ils voulaient pas se laisser aller, tu sais. Ça fait que c'est ça, moé je suis allé dans les réunions, puis... j'ai perdu le fil avec la question.

- 9 Q. [398] Vous nous expliquez pourquoi, d'où provient votre surmom Rambo?
- 11 R. Ah! O.K. Ça fait que c'est ça, j'ai commencé à

  12 suivre ça, j'ai milité puis ça dans ce temps-là

  13 c'était les gars, c'était un groupe de gens surtout

  14 Sept-Îles qui... qui militaient beaucoup, qui

  15 revendiquaient, qui prenaient leur position au

  16 niveau des jobs, toute la patente.

Puis à un moment donné dans le début de SM-3, là il y avait Hydro-Québec avec... dans le temps c'est SEBJ, Hydro-Québec puis il y avait la sûreté d'Hydro-Québec, eux autres ils avaient des pistolets à l'époque, ils avaient des « guns » sur la hanche. Puis on avait commencé à manifester contre ça. On n'était pas pour ça. On disait qu'on n'était pas des tueurs, on n'était pas des bandits, là, on n'avait pas besoin d'avoir des « guns ». Ça

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

on avait réussi à gagner ce point-là.

Puis, à un moment donné, bien, à deux ou trois occasions, j'étais allé faire des... on appelle ça des reconnaissances, dans notre langage, c'est du requis, là. J'étais allé, j'étais couché en dessous de la roulotte de la sûreté d'Hydro-Québec, j'écoutais ce qui se disait pour le rapporter au groupe qui était là à Sept-Îles. C'est de là qu'un peu ça a sorti mon nom Rambo. Je passais des heures couché en dessous de la roulotte, j'écoutais ce que les gars de la sûreté d'Hydro contaient. Puis... mais quelque chose de cocasse, moé j'avais les premiers cellulaires, là, ça avait la grosseur d'une cassette VHS, puis il sonnait solide, on s'entend, là. Puis je l'avais rentré, c'était comme dans une... on appelle ça une « swamp », de la vase, là, je l'avais rentré dans la base pour pas, mais ils m'avaient entendu, ils m'ont jamais trouvé. J'étais bien camouflé.

- Q. [399] Parce que le téléphone avait sonné?
- R. Oui, il avait sonné pendant que j'étais en dessous là, moi je rapportais, t'sais, je me servais du téléphone quand j'arrivais dans le bois, je rapportais ce qui se disait, je retournais en dessous de la roulotte. Ça fait que c'est là un

- peu, c'était rien que quatre, cinq, six gars qui
- 2 m'appelaient Rambo.
- 3 Q. [400] Ça, combiné...
- R. C'est les médias qui ont amplifié ça, là.
- Q. [401] Ça, combiné avec votre passé de militaire...
- 6 R. Oui.
- Q. [402] ... c'est un surnom qui était tout destiné à
- vous, et là, de fil en aiguille c'est devenu...
- 9 R. C'est ça.
- Q. [403] ... votre surnom officiel?
- 11 R. Mais il y avait pas, les gars m'appelaient Ben, ti-
- Ben, pas... Rambo c'était rare. C'est l'agent
- d'affaires à l'époque qui m'appelait de même.
- Q. [404] Sur des chantiers est-ce qu'on vous appelle
- Rambo, Gauthier ou bien Bernard?
- R. Non, c'est Bernard ou Ben.
- 17 Q. [405] O.K. Donc, ça vous mène au tournant de deux
- mille quatre (2004), toujours on est dans votre
- 19 curriculum vitae, on va évidemment faire des zooms,
- si vous me permettez l'expression...
- 21 R. O.K.
- Q. [406] ... sur certains événements. Donc, en deux
- mille quatre (2004) vous devenez représentant
- syndical du 791?
- 25 R. Deux mille trois (2003).

- 1 Q. **[407]** Deux mille trois (2003)?
- 2 R. Oui.
- Q. [408] Quel mois, vers la fin?
- 4 R. Janvier.
- Q. [409] En janvier deux mille trois (2003), O.K., dès le début de l'année deux mille trois (2003)?
- R. Bien, moé ce qui est arrivé c'est que l'agent
- d'affaires à l'époque, moé j'avais... il y avait,
- il s'en venait à Montréal, il était pressenti pour
- s'en venir directeur éventuellement, puis il y
- avait Gilles Thouin qui était représentant dans les
- 12 Laurentides.
- Moé j'étais supposé, j'étais pré... j'étais
- pré... j'étais vu pour aller prendre sa place quand
- il allait prendre sa retraite. Ça fait que j'ai
- déménagé à Montréal, à Saint-Jean-sur-Richelieu,
- j'ai habité là huit mois, puis à un moment donné
- Bernard Girard qui est mon directeur m'a appelé:
- « Viens me voir lundi au bureau, il faut que je te
- parle », puis en tout cas.
- Je suis arrivé au bureau. Il dit : « Là, il
- dit, je suis allé à Sept-Îles, les gars de Sept-
- 23 Îles m'ont « callé » la semaine passée puis un
- jeudi, puis, il dit, là, ils veulent que ce soit
- toé qui descende là-bas. Bien là, j'ai dit, je

viens d'arriver icitte, là. » Puis les Laurentides, 1 Saint-Jérôme, on s'entend que c'était, ça aurait 2 été le fun parce que c'était une place qui... c'est 3 calme, c'est tranquille, puis le « membership » est 4 quand même assez haut. Il y aurait pas eu grand-5 chose à faire, juste de la représentation, toute la 6 patente. Ça fait que... puis en même temps, bien 7 c'était flatteur, c'est une des premières fois de 8 ma vie que, t'sais, c'était comme flatteur un peu, 9 t'sais, les gars de la Côte-Nord voulaient m'avoir. 10 Ils s'étaient rencontrés peut-être ben, je pense 11 qu'ils étaient sept, huit, c'était toujours les 12 mêmes qui étaient là-bas puis qui... c'est comme un 13 genre de petit exécutif qui chapeaute, qui aidait 14 les représentants, mais les représentants c'était 15 pas... en tout cas, on va y revenir peut-être un 16 petit peu plus tard. 17

- Q. **[410]** Oui. Quand vous dites exécutif, c'était les militants qui avaient un pouvoir moral?
- 20 R. Un exécutif qui s'est auto-proclamé exécutif, 21 mettons.
- Q. [411] C'est ça, ils ont pas été élus, on s'entend?
- R. Non, non, non. C'est... honnêtement...
- Q. **[412]** Un petit groupe de militants qu'on pourrait dire...

- R. C'est ça.
- Q. [413] ... qui ont pris les choses en main?
- R. Sur la Côte-Nord c'était vraiment... c'était le
- « free for all », c'est tout chacun faisait ce
- qu'il avait à faire, tout chacun faisait sa propre
- justice, toute la patente. Ça fait que Jean-Yves
- Noël avec qui... il était un petit peu en tête de
- ça, qui est mon bras droit aujourd'hui, qui est mon
- confrère, mon bras droit, il m'aide beaucoup. Lui,
- il avait demandé à Bernard Girard, lui il avait,
- parce que je le connaissais pas ce gars-là, moi,
- pratiquement pas, je l'avais vu à SM-3, je savais
- que le gars était droite, puis il était
- « clean »...
- 15 Q. **[414]** Monsieur Noël, ça?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[415]** O.K.
- 18 R. ... il était... c'était un gars qui avait une belle
- prestance, puis il parlait bien, puis il sacrait
- pas comme moé, là, il parlait bien, puis c'était
- intelligent ce qu'il disait. Je trouvais ça
- « cool ». T'sais, moé, je le voyais aller dans les
- assemblées il parlait, mais on n'avait jamais été
- connectés tous les deux, là. Ça fait que là, que
- lui demande ça, puis je sais que le gars était

respecté dans le coin de Sept-Îles, t'sais, ça

me... je trouvais ça correct, je trouvais ça cool.

Ça m'avait, ça m'a attiré un peu. J'ai dit si lui,

t'sais, c'est lui qui me demande, je vais faire, je

vais aller faire un tour. Je retourne chez nous en

plus. Parce que Montréal, je veux pas dénigrer

Montréal mais je capote, j'aime pas ça.

Q. **[416]** C'est pas...

R. Moé j'aime ça faire un 360 puis voir l'horizon tout le tour, là. La ville, je trippe pas là-dessus.

J'aime la neige, j'aime la mer, j'aime les lacs.

Icitte j'étais pas ben, là. Mais à Saint-Jérôme peut-être j'aurais été pas pire. C'est dans le bois puis ma blonde aurait pu mettre son cheval là, là.

Chez nous, c'est compliqué un peu, là, il fait frette. Puis il y a pas grand-place pour en mettre.

Ça fait que c'est ça. Bernard Girard me fait venir puis il me dit ça. Il dit : « Écoute, j'aurais ça, puis écoute, j'ai comme pas le choix, les gars c'est ça qu'ils veulent. - Bien là, j'ai dit, je viens de déménager, en plus c'est moé qui a payé mon déménagement. - Ah! ça il y a pas de trouble, on va te payer ton déménagement puis on va te descendre. Ça fait que, prends ta décision, prends la semaine, réfléchis puis tu me reviendras

avec ça. » Ça fait que je suis allé rencontrer ma 1 conjointe, j'ai parlé de ça à ma conjointe. C'était 2 plate, parce que c'est assez compliqué déménager 3 puis on était bien installé à Saint-Jean, c'était pas pire, là. Ça fait que, finalement ma décision, j'ai dit : « Écoute, je vais retourner chez nous, j'aime ça, puis si je suis accueilli comme ça, là, écoute, je vas... » Puis c'est un beau défi. 8 J'avais, par après j'ai discuté avec Jean-Yves, c'est quoi qu'il... où est-ce qu'il s'en allait 10 avec ça, c'est quoi qu'il voulait, t'sais. Il 11 m'explique la patente, c'est qu'on... faudrait 12 qu'on change ça, faudrait qu'on améliore ça, les 13 agents d'affaires qui sont là, qui étaient là 14 avant... C'était vraiment, c'était capoté, là. Moi 15 quand j'étais membre, quand j'étais opérateur, là, 16 c'était fou, là. Ça se chicanait entre 17 représentants, c'était... La Haute Côte-Nord était 18 oubliée, la Basse Côte-Nord était oubliée, c'était 19 pêle-mêle, là, c'était vraiment... C'était pas 20 classe, là. C'était pas une façon de faire pour te 21 ramasser du membership, mettons. 22

- Q. [417] C'était pas structuré, on pourrait dire.
- 24 R. C'est en plein ça. J'aurais dû prendre ce mot-là, 25 ça aurait été moins long.

- 1 Q. **[418]** Parfait.
- R. C'était pas structuré. Ça fait que, c'était un beau
- défi. Puis en plus c'est à la demande de la
- région... ben de la région! un petit peu de la
- 5 région, là.
- Q. [419] Alors vous êtes pas un candidat imposé,
- c'est-à-dire que c'est la...
- 8 R. Même...
- 9 Q. [420] ... il y a certains représen...
- 10 R. C'est ça.
- Q. [421] ... personnes influentes dans la région au
- niveau du 791 qui disent, c'est lui qu'on veut.
- R. C'est ça parce que personne pensait à ça, t'sais.
- Parce que comme j'ai dit tantôt, le bureau-chef
- était à Sept-Îles, ça fait que les gens de la Basse
- Côte-Nord, les gens de la Haute Côte-Nord étaient
- comme laissés pour compte. Ils avaient peut-être
- pas grand-chose à dire là-dedans. Ça fait que, je
- suis descendu, j'ai déménagé, puis on s'est assis,
- on s'est monté un exécutif...
- Q. [422] Je vous arrête ici. On va y revenir dans
- quelques instants.
- 23 R. O.K. O.K.
- Q. [423] J'ai juste deux, trois petites questions.
- Quand vous êtes donc à Saint-Jean, à ce moment-là

- vous êtes, c'est quoi votre titre de travailleur?
- 2 R. Ah! Je suis... je suis...
- Q. [424] Vous êtes travailleur tout simplement?
- R. Je suis stand-by, j'attends.
- 5 Q. **[425]** O.K.
- R. J'attends que monsieur Thouin prenne sa retraite
- pour prendre sa place. Il me restait un an à
- attendre, je pense.
- Q. [426] O.K. Mais dans l'entremise, vous faites,
- vous... des opér...
- R. Ah! bien j'ai travaillé... j'ai travaillé une
- journée pour Marchand & Fils à raffinerie Shell...
- 13 Q. **[427]** O.K.
- R. ... à Montréal, j'ai travaillé une journée. Je vais
- vous expliquer pourquoi. C'est là que j'ai vu la
- différence entre la ville puis nous autres. C'est
- là que je l'ai vue.
- 18 Q. **[428]** Allez-y.
- R. On en entendait parler mais je l'avais jamais vécu.
- J't'arrivé là, j'étais sur un petit loader sur le
- déneigement à travers des formes puis toute, puis
- ça allait ben, un beau petit loader flambant neuf,
- toute la patente. Ça fait que sur l'heure du dîner,
- je m'en vas dans la lunch room puis il y a un
- manoeuvre avec moé puis un apprenti-opérateur. Ça

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

fait qu'à un moment donné, le contremaître arrive, il dit : « Bon ben les gars, il dit, on va rester à soir, on va finir ça vers neuf, dix heures. - Ah! pas de trouble. » Ça commence ben, c'est ma première journée puis je fais de l'over en partant. Ça fait que là je regarde le jeune, j'ai dit, ils payent à temps double au moins. Le jeune, il a pas répondu, il s'est viré vers le manoeuvre. J'ai dit : Tabarouette, O.K. c'est correct. Tu viens de répondre. T'as pas besoin de répondre. Ils payent pas le temps double? » Ça fait que j'ai pris le radio, j'ai callé le contremaître. Il dit, « viens me voir ». Il était un heure, un heure et demie (13 h-13 h 30). Il dit, « viens me voir ». J'ai dit : « Moé, regarde, tiens! j'ai dit, moi... puis tu garderas, là, tu garderas ma paye de la demijournée, là, tu en as plus besoin que moé. Moé je travaille pas à temps simple quand c'est à temps double. » J'ai pris mon pick-up puis je m'en ai été chez nous. J'avais fait une heure et demie pour me rendre là puis une heure et demie pour repartir.

- Q. [429] Mais autrement, à part cette expérience-là d'une journée, pendant les huit, neuf mois que vous êtes...
- R. Non, j'ai été en vacances pendant les huit mois que

- j'étais icitte.
- Q. [430] Est-ce que vous étiez rémunéré par la FTQ?
- R. Non, non, même pas. Chômage.
- Q. [431] Même pas? O.K. Pourquoi, selon vous, ce petit
- groupe, là, de l'exécutif auto-proclamé, si on peut
- les qualifier d'ainsi, pourquoi ils vous
- 7 choisissent, selon vous? Qu'est-ce qui fait en
- sorte, là, qu'on est là, on présume qu'on est à
- 1'automne deux mille deux (2002), qu'est-ce qui
- fait en sorte à l'automne deux mille deux (2002)
- que monsieur Bernard Gauthier serait un bon
- candidat pour venir structurer le 791G, le 791
- pardon et, par ricochet, la FTQ Construction sur la
- région, sur la Côte-Nord?
- R. Je l'ai su quand j'ai rencontré l'exécutif
- justement. T'sais, ils ont dit, nous autres, là, ça
- prend quelqu'un qui est torqué un peu. Ces gens-là
- m'avaient... ils m'avaient connu quand j'étais
- travailleur puis militant, puis là ils me disaient,
- écoute, pour régler les problèmes qu'on a à régler
- icitte, va falloir que ça prenne quelqu'un qui...
- là c'est dull à dire, là, j'ai l'air d'un gars qui
- se flatte, là, mais qui va torquer ça puis qui va
- mettre ça à l'ordre, là, qui ait pas peur
- d'affronter... Parce qu'ils étaient toute... il y a

- des gorilles dans ce coin-là, là, puis c'était pas toutes des anges, là.
- Q. [432] Quand vous dites « torqué », c'est qu'il y a de...
- R. Ben, qui a du leadership un peu, là, puis être capable dire les vraies choses puis être capable...
- 7 Q. [433] Qui s'en laisse pas imposer.
- R. Ben, être capable faire face à musique, c'est ça,
  parce que, en tout cas, c'était assez rock'n roll,
  ça, il faut l'admettre.
- Q. [434] Avez-vous un exemple à nous donner comment c'était avant que vous arriviez? Quand vous dites « C'est rock'n roll » j'essaie de comprendre la dynamique avant que vous arriviez.
- R. On appelait ça, nous autres on appelait ça les 15 « move », c'est des comités de chômeurs qui se 16 déplaçaient pour aller chercher les jobs. Puis même 17 avant que j'arrive, je le savais que c'était comme 18 ça. La Côte-Nord, on n'a pas d'entrepreneurs qui 19 sortent, qui sont capables de sortir, de travailler 20 à l'extérieur, nous autres. Ils sont... Soit qu'ils 21 sont trop petits ou que par le fait qu'ils 22 respectent les règles, peuvent pas aller travailler 23 à l'extérieur. Ça fait que quand les entrepreneurs 24 de l'extérieur arrivaient chez nous, bien souvent 25

c'était proche de Sept-Iles parce que, en haut, je
le sais pas trop comment ça se déroulait à
l'époque, mais quand j'ai monté, quand j'ai
commencé, là je me suis... là j'ai vu comment est-

ce que c'était, mais ça se réglait à coup de bâton,

là, puis à coup de pied dans l'cul puis à coup de claque sur la gueule, là.

- 8 Q. [435] Entre...
- 9 R. Bien...
- Q. [436] Entre camarades...
- R. Non, non, non, entre... Bien, je te dirais que 11 même, oui, à l'occasion des fois, là, mais c'était 12 surtout les entrepreneurs qui arrivaient de 13 l'extérieur avec leur monde, des comités de 14 chômeurs se formaient, ils allaient voir 15 l'entrepreneur puis ils demandaient « Bon, tu peux-16 tu prendre de notre gang? » ou « Tu vas prendre de 17 notre gang », je sais pas trop comment ça se 18 faisait dans les débuts, là, mais ça devait être 19 plutôt « Tu vas prendre de notre gang ». Puis, 20 c'est ça, là, ça brassait puis des... j'en ai 21 entendu des belles, là, t'sais, des claques sur la 22 queule, des ci, des ça. Puis c'était comme ça. 23
- Q. **[437]** Vous, en avez...
- 25 (12:02:40)

1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [438] Mais, Monsieur Gauthier, si vous me
- 3 permettez...
- 4 Me SIMON TREMBLAY:
- 5 Oui.

13

- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [439] Pourquoi vous dites que les entrepreneurs de votre région ne pouvaient pas sortir à l'extérieur?
- R. Aujourd'hui je le sais pourquoi, à l'époque je me demandais pourquoi. Là, aujourd'hui, je le sais pourquoi, c'est bien, bien simple : parce que nos
- entrepreneurs soumissionnent en respectant la
- emmènes ton monde, tu l'emmènes à l'extérieur, il

convention. Puis si tu respectes la convention, tu

- faut que tu paies une pension. Nous autres, sur la
- convention, le temps double, il faut qu'il se paie.
- Puis nous autres, par chez nous, un opérateur c'est
- pas un manoeuvre, c'est pas un mécanicien, c'est
- pas un électricien, c'est un opérateur. Il
- débarquera pas de sa pelle pour aller faire de la
- plaque vibrante, poser de la membrane, poser du
- tuyau, poser la galerie après la roulotte puis
- changer l'huile dans la génératrice puis dans la
- pelle, parce que ça, c'est perçu comme un voleur
- d'ouvrage.

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

C'est ton métier que tu fais, tu fais pas quatre métiers. Parce que si on se met à faire tous les métiers, bien demain matin on va se ramasser avec la moitié des gars de la construction sur le bien-être social, puis c'est pas ça le but, surtout chez nous, là. On crevait de faim. Puis les gars, on se faisait dire, quand la mobilité provinciale a été appliquée, souvent les gars essayaient de venir travailler à Montréal puis ils se faisaient dire par l'entrepreneur « Je le sais, j'ai vu ton c.v., j'ai entendu parler de toé, j'ai posé des questions, t'es excellent, mais si tu veux que je t'engage, tu vas changer ton adresse ». Écoute, moi j'ai une hypothèque à payer chez nous, j'irai pas en payer une en plus pour venir travailler, je vais payer pour travailler.

C'est pour ça que les entrepreneurs de chez nous pouvaient pas aller à l'extérieur. Ils soumissionnaient selon les règles en pensant que le temps double il fallait qu'il se paie, en pensant que la pension il fallait qu'elle se paie, puis en pensant que quand ça prend une job de vingt (20) gars, t'en amènes pas juste dix (10), t'en amènes vingt (20). C'est pour ça que nos entrepreneurs étaient pas capables d'y aller.

- 1 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [440] Mais si je peux poursuivre sur cette
- question-là, vous dites que, vous avez dit à,
- j'avais un peu la même question, donc « C'est parce
- que nos entrepreneurs respectent les règles, donc
- ils peuvent pas... » quand vous dites « respecter
- les règles » c'est donc les règles des conventions
- 8 collectives...
- 9 R. La convention collective.
- Q. [441] ... c'est-à-dire qu'ils engagent un
- opérateur...
- 12 R. Les gens de la...
- Q. [442] ... un manoeuvre s'il y avait deux tâches à
- faire.
- R. C'est ça. Les gens de la CCQ le disent chez nous.
- Ca, ca a pas été dit, là, je vais le dire, là. Les
- gens de la CCQ le disent chez nous : « La
- convention, il y a juste vous autres qui la faites
- respecter icitte. » Moi je dis que c'est pour ça
- que ça coûte trente pour cent (30 %) plus cher ou
- vingt pour cent (20 %) plus cher. Quand tu
- respectes une con... on s'entend-tu que quand
- quelqu'un soumissionne... Je vais vous donner un
- exemple, si vous permettez. Tu prends une
- entreprise qui vient de Maria en Gaspésie, ça c'est

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

l'autre bord, moé je trouve, ça prend pas un grand mathématicien pour comprendre, là. T'as une rue à faire à Sept-Iles, un exemple, l'égout aqueduc.

L'entrepreneur, il faut qu'il mobilise sa main-d'oeuvre, mobilise ses équipements, il faut qu'il loge ses gens rendus chez nous, ça veut dire la pension, si t'as dix (10) travailleurs à sept cents piastres (700 \$) chaque, c'est sept mille dollars (7000 \$) par semaine. Si le travailleur vient puis avant de partir, parce qu'eux autres ce qu'ils font, avant de partir de chez eux, ils signent une modification d'horaire avec les travailleurs qu'il va apporter. Parce que c'est la majorité des travailleurs qui sont sur la liste de travailleurs qui ont le droit de vote pour modification d'horaire ou non-modification d'horaire. Puis dans la convention, il est prévu que si t'adoptes un horaire 10-4, dix (10) jours en ligne, quatre jours off, t'as le droit de payer les gars la fin de semaine à temps simple.

Fait que si tu calcules ça, que là il y a pas de temps double à payer la fin de semaine, il y a pas de pension à payer parce que la pension il la redonne à l'entreprise, parce que sans ça, il est pas capable de soumissionner, « Ton temps double,

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

je te le remonte, on va te payer un petit peu plus tard avec des 'tires', des châssis, du gaz, c'est déductible dans mon entreprise », ça fait que, on s'entend-tu, puis là, le gars, il va arriver, il va faire quatre métiers. Sérieusement, là, la soumission c'est pas la même, mais pas pantoute. S'ils respecteraient puis, c'est pas, je me demande comment ça se fait que... ils chialent tellement ou qu'ils veulent tellement pas avoir nos membres. Parce que s'il vient travailler chez nous puis il prend nos membres à nous autres, chez nous, local, il y a pas de pension à payer. Mais ça, les autres critères que je viens d'élaborer, ils sont pas applicables parce que nous autres, c'est pas vrai qu'on va faire quatre métiers, c'est pas vrai que tu vas ramasser mon temps double. Ça c'est sûr et certain. Puis c'est pas vrai que je vais débarquer de ma machine pour faire quatre métiers. C'est pour ça qu'il réussissait à pogner les contrats puis à venir chez nous. Puis là il chialait parce qu'on le débarquait puis on disait : « Nous autres, si on aurait travaillé là, ça aurait pas marché comme ça. Nous autres, t'aurais payé ce que t'as à payer sur les conventions. Ce qui est à moé est à moé puis ce qui est à toé est à toé. »

Q. [443] Quand vous dites tantôt, là, que les 1 compagnies de la Côte... les entreprises de la 2 Côte-Nord peuvent pas aller à l'extérieur parce 3 que, notamment, les coûts, il faut qu'ils amènent 4 leur monde puis il faut qu'ils paient des pensions. 5 Qu'est-ce qui empêche les entreprises de la Côte-Nord d'avoir un contrat à Montréal et d'engager... 7 d'amener un ou deux douze/douze (12/12) puis 8 d'en... ou quelques douze/douze (12/12) et 9 d'engager des gens de la région de Montréal et 10 donc, d'éviter de payer des pensions, notamment? 11 R. Ça, je le sais pas trop, il faudrait leur demander. 12 Sauf que... avant de s'en venir à Montréal, il faut 13 qu'ils gagnent le contrat. Lui, s'il soumissionne 14 selon les règles, on s'entend-tu qu'il passera 15 jamais? C'est impossible. Parce que si les règles 16 qu'ils viennent appliquer chez nous ils les 17 appliquent chez eux, oublie ça. C'est sûr qu'on... 18 Q. [444] Donc, dans l'évaluation des coûts de sa main-19 d'oeuvre, il va dépasser? 20 R. Bien, oui, parce que c'est... on le voit... J'étais 21 venu v'là pas... bien, ça fait une couple d'années, 22 je pense c'est dans... v'là deux maraudages. On 23 était venus donner un coup de main, on faisait un 24 blitz pour le maraudage puis les agents d'affaires 25

des régions avaient venu donner un coup de main aux 1 agents d'affaires de... de Montréal et les environs. Ouf! j'ai vu des affaires là c'est... je 3 capotais, là, t'sais. Le... l'opérateur est dans le 4 trou en train de poser du tuyau puis le manoeuvre est dans la pelle en train d'opérer la pelle. Qu'essé ça? Je comprenais pas, là. Ou le 7 contremaître... bien souvent tu vois des 8 contremaîtres, ils sont sur les machines. Tu sais, c'est quoi qu'il fait là? C'est pas sa définition 10

Q. [445] Le princi...

de tâches.

13 (12:08:04)

11

- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [446] Est-ce que je comprends donc, que ce que vous
  nous laissez entendre c'est qu'à chaque fois qu'un
  entrepreneur soumissionne à un prix inférieur à
  ceux que... de la région, de votre région, c'est
  parce qu'il prend pour acquis qu'un homme va faire
  quatre jobs?
- 21 R. Bien, lui, il sait que, nous autres, on le fera 22 pas. C'est pour ça qu'ils disent qu'ils avaient 23 peur de venir sur la Côte-Nord. Ça c'est sûr.
- Q. **[447]** Non, mais quand il soumissionne à un juste prix, quand il soumissionne à un prix qu'ils

estiment raisonnables, vous, vous pensez que c'est 1 parce qu'il veut abuser des travailleurs? 2 R. C'est pas... Écoutez bien, Madame la 3 Commissaire, c'est pas... c'est pas normal. Comme 4 je disais tantôt... j'ai pas fini, là. Il part de Maria, en Gaspésie... C'est pas dur faire le calcul, là. Ça coûte de l'argent faire ça, là. Mais si tu t'entends avec tes travailleurs avant de 8 partir de chez vous... puis je les comprends, là, les travailleurs, eux autres, c'est pas de leur 10 faute, là. Ils ont des enfants à nourrir puis à 11 envoyer à l'école puis il faut qu'ils fassent de 12 l'argent eux autres aussi. Ils ont des termes à 13 payer, ils sont comme... on est toutes (sic) 14 pareils. Mais si l'entrepreneur les rencontre, 15 dit : « Écoutez les gars, là on a rien chez nous, 16 on est en train de crever, il y aurait moyen que 17 j'aille soumissionner dans ce coin-là - parce que 18 le Plan Nord, tout le monde l'a entendu le Plan 19 Nord - mais pour aller là-bas, il va falloir qu'on 20 coupe les coins ronds. » Comme j'ai... puis j'ai 21 expliqué tout à l'heure : « Il va falloir que vous 22 me donnez votre temps double, je vas vous payer 23 autrement, ça va me coûter moins cher. Tu vas faire 24 quatre jobs, tu vas... tu vas... M'a ramasser ta 25

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

pension. » C'est... Parce que s'il fait pas ça, s'il respecte ça, c'est impossible. C'est impossible, vraiment impossible qu'il vienne battre les prix des entrepreneurs locals (sic). Ça se peut pas. C'est impossible. Moé, je peux pas le faire, je suis pas dans les livres, mais ça fait des années que c'est comme ça. Ça fait des années que c'est comme ça. Puis il me semble que c'est juste logique. Le coût, il est là. Ils disent qu'on coûte trop cher, mais non. Puis les gens de la CCQ me l'ont dit à maintes et maintes reprises. La madame, elle me brassait la convention, elle dit : « Garde, c'est pas compliqué, c'est parce que vous êtes les seuls à la faire respecter au Québec. » Les gens de la Côte-Nord. Pas dire que c'est général partout, là. Nous autres, on le sait que, nous autres, on la fait respecter. C'est peut-être bien à cause de nous autres aussi, quand on a demandé à nos entrepreneurs de respecter les règles, on leur a peut-être coupé le cou. Il aurait fallu que, nous autres aussi, on vende nos conditions de travail pour que ces entrepreneurs-là pognent des contrats. Mais c'est pas dans notre intention puis c'est pas vrai qu'on va laisser faire ça. Ça c'est sûr et certain.

1 Me SIMON TREMBLAY:

- Q. [448] Pour terminer sur cet exemple-là, donc si on revient avec l'entreprise de la Côte-Nord qui va à l'extérieur, donc le fait qu'elle... selon vous, le fait qu'elle amène... c'est normal le fait qu'elle
- amène certains douze/douze (12/12)?
- 7 R. Oui, oui. Oui, oui.
- Q. [449] Ça, on s'entend là-dessus, là?
- R. Oui, oui. Oui, oui. Parce qu'il faut pas... il faut pas être fou non plus, là. L'entreprise, elle vit 10 avec quoi, elle? Elle vit avec ses douze/douze 11 (12/12). Je parle les « key men » qu'on appelle, 12 les hommes-clés. Mais il est pas obligé d'amener 13 l'entreprise au complet, là. On sait c'est quoi, 14 nous autres, des hommes clés, c'est... ça dépend de 15 l'ampleur de l'entreprise. Mettons, qu'il y a une 16 entreprise qui a vingt (20) travailleurs, 17 probablement qu'il va y avoir deux ou trois bons 18 opérateurs de pelle, vraiment des hommes-clés 19 qui... Ces gars-là, ils connaissent la job, ils 20 connaissent la... le système, toute la patente. Ça, 21 il faut que tu les laisses là parce que lui, si tu 22 les fais pas travailler, lui, quand il va retourner 23 chez eux, ses gars, il va les avoir perdus, ils 24 vont être partis pour une autre compagnie. Ça fait 25

- qu'il faut pas... Tu sais, c'est pour ça qu'on
- demandait, nous autres, on veut juste que ça
- soit... On va y arriver probablement un petit peu
- 4 plus tard.
- Q. [450] On va y venir tout à l'heure, oui.
- R. Mais, tu sais, c'est parce que... Ça, il fallait
- respecter ça. Puis quand un entrepreneur... parce
- qu'il en vient beaucoup d'entrepreneurs chez nous,
- là. Surtout de ce temps-ci, là, parce que là on...
- on « on the spot », là, ça fait que là ça rentre,
- ca rentre, ça rentre, ça cogne pu à la porte de la
- 12 Côte-Nord avant de rentrer, là. Ça rentre, ça va
- s'assire dans le salon ça se met les bottes sur la
- table, ça écoute la TV puis ça nous demande pas la
- permission, là. Mais il y en a beaucoup qui ont...
- Avant de soumissionner, ils appelaient...
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [451] Ça veut dire quoi ça, ce que vous venez de
- 19 dire?
- 20 R. J'y arrivais. Il y en a beaucoup qui appellent
- avant d'arriver... M'a parler dans mon cas à moé.
- Il m'appelait : « Bon, Bernard, je m'en va dans le
- coin, je soumissionne une job telle place, ça va
- durer tant de temps. J'ai besoin... j'ai trois
- pelles, quatre tracteurs, deux loaders ainsi de

suite. T'as-tu des gars proches, des bons gars 1 proches que j'ai pas de pension à payer? -Toé, tu 2 en amènes comment? -Bien, il dit, moé, j'aimerais 3 ça en amener... mettons sur dix (10), j'aimerais ça en amener deux pelles puis peut-être un tracteur. -O.K., ça fait que là t'as besoin de ça comme ça, comme ça. Moé, je dis, ah! je te rappelle. » Là je 7 checkais mes affaires, les gars sont-tu 8 disponibles? J'appelais les gars : « Toé, t'es-tu bon dans le coin? » Parce que c'est certain que si 10 la job... c'est grand chez nous, là. Si la job est 11 à Forestville, je vérifie autour de Forestville. 12 « O.K. »... je nommerai pas le nom, là, mais en 13 tout cas. « T'es-tu disponible... » Mais là, lui, 14 il soumissionne, ça veut pas dire c'est lui qui va 15 l'avoir le contrat. Il a soumissionné puis il a 16 demandé à avoir de la main-d'oeuvre proche, pas de 17 pension, tatata. Là, j'y ramasse tout ça. Là, 18 j'appelle l'entrepreneur, c'est beau, j'ai dit : 19 « Je suis capable de te fournir la totalité, pas de 20 pension, de ce que tu me demandes. » Ou j'avais un 21 manque de main-d'oeuvre dans le coin : « Je peux te 22 fournir soixante-quinze pour cent (75 %) pas de 23 pension. Par contre, j'en ai un petit peu plus 24 loin. » Parce que ça dépend du kilométrage pour la 25

- pension, si tu l'as sept jours ou cinq jours. Mais
- on « dealait » comme ça, on s'arrangeait comme ça.
- Mais c'est pas toute qui l'ont fait.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [452] Mais pourquoi obliger les employeurs à passer
- par vous?
- R. J'obligeais pas, je les obligeais pas, c'est ceusse
- qui disent qu'on les obligeait, c'est ceusse qui
- 9 cognaient pas à la porte de la Côte-Nord avant
- d'entrer.
- 11 Me SIMON TREMBLAY:
- Bien.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [453] Mais cogner à la porte de la Côte-Nord c'est
- cogner chez...
- R. Bien c'est...
- 17 Q. **[454]** ... monsieur Gauthier, ça?
- R. Ben non, mais là j'ai parlé de mon métier. Quand
- c'est dans le cas des manoeuvres c'est pour un
- autre, les menuisiers c'était pour un autre, les
- électriciens c'était pour un autre.
- Q. [455] C'est ce que je dis, c'est de passer,
- pourquoi les employeurs ne peuvent pas passer...
- R. Pour éviter...
- Q. [456] ... appeler directement?

- R. Pour éviter les problèmes, Madame la Commissaire.
- Q. [457] Mais il y en a pas de problème s'ils
- choisissent leurs... leurs travailleurs locaux?
- R. Non, non, ben là je parle pas, en général ils font
- pas ça. Oubliez ça. Ils appellent pas les gars dans
- les maisons. Si c'est des entrepreneurs qui sont
- pas venus souvent chez nous, là, ils les
- connaissent pas les gars, là. Ils peuvent pas
- arriver, parce que quand tu arrives, tu arrives
- avec tes véhicules, là, avec ton... voyons, tes
- roulottes, tes affaires, tous tes équipements, tu
- débutes les travaux. Ça arrive de tout azimut de la
- 13 Côte-Nord, ils veulent toute travailler. Puis le
- gars qu'il va prendre ça veut pas dire qu'il va
- faire la job, là, ça se peut qu'il se ramasse avec
- un « troublemaker » aussi, là. Le mot s'était
- passé, là, ils (inaudible) pas.
- Q. [458] Donc, vous c'est pour éviter qu'il y ait des
- « troublemaker » que vous voulez que ça passe par
- vous?
- R. Ben nous autres ce qu'on voulait c'est rendre, se
- rendre indispensable ou incontournable.
- Q. [459] Ça c'est sûr, ça je vous crois là-dessus?
- R. Bon. Ça a été efficace par contre à l'époque, avant
- que la... la Loi 135 puis les ci, puis les ça

22

23

24

25

1		arrivent, là, c'était efficace. Puis les
2		entrepreneurs commençaient à adhérer à ça, puis il
3		y en a plusieurs qui auraient pu passer icitte puis
4		dire que c'était c'était super, ils ont fait de
5		l'argent, ils ont ils ont respecté leurs
6		budgets, leurs échéanciers, tout était fait numéro
7		1.
8	Q.	[460] Pourquoi vouloir vous rendre indispensable et
9		incontournable?
10	R.	Ben pour faire
11	Q.	[461] Pourquoi l'employeur peut pas choisir ses
12		travailleurs?
13	R.	Pour faire travailler notre monde, Madame la
14		Commissaire. Puis deuxième des choses, pour pas que
15		ce soit toujours les mêmes qui travaillent. Parce
16		qu'on s'entend que quand surtout comme là, là,
17		c'est rendu, là, c'est « at large », le travailleur
18		peut aller cogner à la porte de l'entrepreneur.
19		« Écoute, moé, là, moé ton temps double tu peux le
20		garder, moé je veux travailler, moé. Ta pension
21		garde-lé, je veux travailler. »

C'est pas de même qu'il faut que ça marche.

Puis le gars qui va aller se vendre comme ça,

j'appelle ça la prostitution dans l'industrie, moé.

Les gars, là, emmanché comme c'est emmanché là vont

aller se vendre. Pas le choix, parce que tu as des termes à payer. Tu veux pas attendre, tu veux pas aller sur le chômage, tu veux pas aller sur le Bien-Être, ça fait qu'il y en a, ça va arriver, là. Il y en a qui vont arriver, ils vont cogner à la porte : « Regarde, moé, là, dis-le pas à personne, t'es pas obligé de le dire à personne, mon temps double tasse ça puis moé je veux travailler, je veux travailler à l'année. »

Vous comprenez ce que je veux dire. C'est là que ça s'en va. C'est vers ça. Puis à l'époque c'était comme ça aussi. Parce que si c'est toujours les mêmes qui travaillent qu'est-ce que vous pensez qui arrive. Bien on en a qui travaillent pas, c'est le Bien-Être social qui là ça sonne au... ça sonne à mon bureau : « Aie, je travaille pas. » Puis ça se traite de plein de marde dans la région. Ça veut se taper sur la gueule justement comme on disait tantôt. « Toé, t'es un liche cul, puis un ci, puis un ça. »

21 (12:15:47)

Me SIMON TREMBLAY :

Q. [462] Ça fait qu'en d'autres termes, s'il y a pas de structure si les travailleurs selon vous toujours...

- R. Exactement, exactement.
- Q. [463] ... si les travailleurs ne se tiennent pas,
- bien à ce moment-là il va y avoir une espèce de
- 4 concurrence entre des travailleurs qui vont réduire
- leurs conditions de travail...
- 6 R. C'est ça.
- 7 Q. **[464]** ... à la baisse...
- 8 R. C'est ça.
- 9 Q. [465] ... pour pouvoir nourrir leurs enfants, par
- 10 exemple?
- 11 R. Éventuellement, on va se ramasser avec des coupons
- pour aller faire l'épicerie pus aller à la
- quincaillerie. Ça il faut éviter ça. Il faut...
- nous autres chez nous comme ça a été spécifié je
- pense ce matin ou hier, là. Du fait que les
- entrepreneurs on n'en a pas qui vont à l'extérieur.
- 17 Il y en a un qui y a été puis il a fait faillite.
- Du fait que les entrepreneurs vont pas à
- l'extérieur, on est limité dans notre région. On
- peut pas, on est vraiment limité à aller gagner
- notre vie.
- Les gars-là quand ils aillent travailler à
- l'extérieur c'est : « Change ton adresse. » S'il
- change son adresse, l'entrepreneur a pas de pension
- à payer. Ça fait qu'on n'en a presque pas qui font

ça. Ça prend des gars qui sont célibataires, qui vivent en appartement, il peut lâcher son appartement, partir pour la ville, aller travailler, là, puis se prendre un appartement, là, changer son adresse, il y a pas de problème.

L'entrepreneur aura pas de pension à payer.

Mais c'est ça qui est notre problème, on dirait qu'on est confiné dans notre coin, puis quand l'ouvrage passe, aie, il faut qu'on la prenne. Vous savez nous autres on n'est pas permanent, on est cyclique. On travaille juste périodiquement. Quand il y a des gros projets comme ça, ça serait le temps de se mettre au monde puis travailler puis se ramasser de l'argent. Mais, là, comme c'est rendu, là, on travaille quatre mois par année, puis c'est les gens de l'extérieur qui en travaillent onze. Il y a pas de logique là-dedans.

- Q. [466] Mais quand vous dites les extérieurs, on a démontré dans le cadre du témoignage de monsieur Comeau, il y a eu une statistique qui provient d'Hydro-Québec qui disait que c'était quarante-neuf (49) point quelque. On peut dire que moitié-moitié les travailleurs à la Romaine à tout le moins sont des travailleurs de la Côte-Nord?
- R. C'est trente-six pour cent (36 %).

- 1 Q. **[467]** Trente-six (36)?
- 2 R. Oui.
- Q. [468] Actuellement, mais dans... depuis le début?
- R. Ben en général c'est tout le temps trente-six pour
- cent (36 %). Les chantiers du ministère des
- Transports depuis trois à quatre ans, si on
- représente à peu près les gens de la Côte-Nord, on
- représente à peu près sept pour cent (7 %) sur les
- chantiers du ministère des Transports. Il y a pas
- un entrepreneur de la Côte-Nord qui travaille de
- 11 Tadoussac à Blanc-Sablon qui travaille pour le
- ministère des Transports sur le bord de la route,
- depuis qu'on peut plus intervenir.
- Q. [469] Qu'est-ce que vous voulez dire, je suis pas
- certain de vous suivre?
- R. C'est parce qu'ils amènent leur monde.
- 17 Q. [470] O.K. Vous voulez dire travailler vous les
- gens, les travailleurs de la Côte-Nord?
- R. Oui, les gens de la Côte-Nord, puis j'ai pas fini,
- les mines. Les mines c'est la même affaire, à
- Fermont, à Bloom Lake, puis au Mont-Wright, là, tu
- avais un entrepreneur Marchand & Fils de
- Victoriaville, trente-six (36) opérateurs, trente-
- six (36), puis pas des douze/douze (12/12), là,
- trente-six (36) de la grandeur du Québec. Il y en

- avait de Gatineau, il y en avait de Hull, il y en
- avait de la Gaspésie, il y en avait du Lac Saint-
- Jean, de Québec, Montréal. Pas un travailleur de la
- Côte-Nord, pas un.
- Q. [471] Sur les mines, est-ce que c'est comme Hydro-
- Québec, c'est-à-dire que l'hébergement est fourni
- ou il faut...
- R. L'hébergement est fourni, oui.
- 9 Q. [472] Est fourni. Donc, l'entrepreneur a pas besoin
- de payer...
- 11 R. Non.
- Q. [473] ... de pension, peu importe l'entreprise?
- 13 R. Non.
- Q. [474] Et dans ce secteur-là, les mines c'est
- industriel?
- R. Puis si je peux compléter.
- 17 Q. **[475]** Oui?
- R. Lui il voulait, moé j'étais allé rencontrer
- Marchand & Fils puis il voulait pas nous voir là,
- c'était clair. Je l'ai... je l'ai assez tanné qu'il
- en a pris un puis il l'a sacré dehors au boutte de,
- j'sais pas, deux, trois semaines en prétextant
- qu'il fumait dans sa chambre. Il fumait d'la
- cigarette, pas du pot, là.
- Q. [476] Pourquoi il voulait pas vous voir? Est-ce

qu'il vous l'a dit?

1

R. Ben parce que, nous autres, là, puis je pense que 2 monsieur Marc Riverain de Raynald Côté qui m'a... 3 moi j'avais eu une poursuite avec lui, il m'avait 4 poursuivi pour intimidation, lui, il l'a dit 5 clairement à TV. Les gens de Sept-Îles, puis il voulait dire les gens de la Côte-Nord, on les prend 7 pas leur c.v. parce que les gens de la Côte-Nord 8 revendiquent leurs droits puis quand tu revendiques tes droits puis tu refuses de débarquer du loader 10 pour aller faire du manoeuvre, du menuisier, t'es 11 pas bienvenu dans ces entreprises-là. Tu coûtes de 12 l'argent. Eux autres, pour eux autres, ils trouvent 13 ça normal. Moé c'est pas mon créneau, moé. C'est 14 leur créneau, c'est pas le mien. Mais chez nous on 15 se respecte puis on respecte notre convention. Eux 16 autres, là, l'opérateur, là, ils le faisaient dé... 17 quand y'avait pus de loader à faire, y l'faisait 18 débarquer, ben là tu vas passer le balai dans 19 roulotte, tu vas aller me rattacher la galerie 20 après la roulotte, tu vas changer l'huile dans 21 génératrice. Ça appartient pas à mon quart de 22 métier, ça. Mais eux autres c'est comme ça qui 23 fonctionnent. Pour eux autres, un bon opérateur, 24 c'est comme ça. 25

- Q. [477] Quand vous dites trente-six pour cent (36 %),
- là, c'est-tu un chiffre que vous lancez comme ça ou
- vous avez vraiment des statistiques...
- R. C'est une moyenne à peu près depuis que le début.
- La première année de la Romaine, on a monté pas
- pire parce qu'il y avait pas de contracteur. Il y
- avait monsieur Gilbert, Fernand Gilbert puis...
- Q. [478] Oui, qui a ouvert le chemin de pénétration
- bien entendu, là.
- 10 R. ... il a ouvert la patente puis il avait quand même
- assez bien collaboré, là, au niveau de l'embauche
- au début de toute.
- Q. [479] On va y revenir tout à l'heure cette partie-
- là, oui.
- 15 R. Bon, O.K.
- Q. [480] Mais trente-six pour cent (36 %), est-ce que
- vous avez des données écrites, des statistiques,
- des tableaux qui j...
- 19 R. Oui, c'est Hydro-Québec qui a toute ça.
- Q. [481] C'est Hydro-Québec qui vous donne ce chiffre-
- 21 là?
- R. Ben oui. Ben c'est parce qu'eux autres ont, eux
- autres ils savent qui qui rentre, qui qui sort. Par
- entreprise, tu peux avoir le nombre de
- travailleurs. Eux autres ils marquent pas d'où est-

- ce qu'ils viennent mais ils marquent « hors
- région », « région ». Nous autres on calcule de
- même. Puis même qu'ils calculent Minganie. T'as
- 4 Minganie, région puis hors région. Puis je suis pas
- sûr, mais ils sont capables de sortir aussi
- autochtones.
- Q. [482] O.K. On pourra peut-être aller faire des
- vérifications parce que selon Hydro-Québec, sur le
- site internet, c'est quarante-neuf pour cent
- 10 (49 %). Donc, vous est-ce...
- 11 R. Ça dépend qu'est-ce qu'ils calculent. Ils
- calculent-tu le monde qui travaille dans les
- cuisines qui sont pas syndiqués, ils calculent-tu
- les gens dans les bureaux?
- Q. **[483]** Non ça semble être...
- R. Faut faire la part des choses.
- Q. [484] Non, les travailleurs.
- 18 R. Mais ils sont capables de toute... Ils seraient
- capables de sortir ça, là...
- 20 Q. [485] O.K. Bien on...
- 21 R. Y a-tu un travailleur qui travaille dans... qui
- fait du chemin de pénétration dans forêt? Ça, il
- est pas obligé d'être dans construction, là. Ça
- c'est pas... Je sais pas si c'est contingenté ou
- pas mais ça comprend...

- Q. [486] Mais c'est important pour vous ça. Je
- comprends que vous, vous travaillez dans la
- 3 construction...
- 4 R. Oui.
- Q. [487] ... mais que des travailleurs hors
- construction de la Côte-Nord travaillent, j'imagine
- 7 c'est aussi important...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [488] ... que des travailleurs de la construction?
- 10 R. Oui, oui, oui.
- 11 Q. [489] Donc, quand on parle de quarante-neuf pour
- cent (49 %), ça serait pas un chiffre... Si ça
- inclut les travailleurs hors construction, ça
- serait un chiffre qui aurait du sens, environ que
- la moitié des gens provienne de la région...
- R. Ah! on peut faire, on peut se mettre entre les
- deux, hein? On peut peut-être se mettre entre les
- deux. Pas de problème avec ça.
- Q. [490] On fera les vérifications.
- 20 R. En tout cas, c'est en bas de cinquante pour cent
- 21 (50 %). Ça a comme pas d'allure. Moé dans mon livre
- à moé, ça a pas d'allure. J'ai précisé, les mines,
- c'est même pas six pour cent (6 %) qu'on
- représentait. T'avais Bloom Lake puis t'avais Mont
- Wright. Hey! Il y avait du monde là. Il y avait

- beaucoup de monde, là. On aurait pu aller
  travailler là mais ils voulaient pas nous voir.
- Q. [491] Il n'y a pas de règle dans le secteur industriel?
- R. Non, pas pour nous autres.
- Q. [492] Parce que, pour quelle raison? Expliqueznous. Je comprends que c'est, bien, vous allez
  m'exprimer, mais si un civil arrive sur un projet
  industriel, ça devient pas nécessairement
  industriel.
- 11 R. Quand les négociations c'est une bonne question 12 ça. Quand les négociations se sont faites, là, à 13 l'époque que la mobilité provinciale était incluse 14 dans la convention, ça c'est ma perception des 15 choses.
- 16 Q. **[493]** Allez-y.
- R. Mais d'après moé, c'est pas mal ça. T'avais les 17 gens qui négociaient, quand tu négocies puis tu 18 représentes quelqu'un ou un syndicat ou une section 19 locale qui représente quatre-vingt-douze, quatre-20 vingt-treize pour cent (92 %-93 %) de la main-21 d'oeuvre de son métier, il est important. Mais nous 22 autres on était des ti-culs, nous autres. On était 23 quarante pour cent (40 %). Les manoeuvres, c'était 24 la même affaire. On était disloqués. On n'était pas 25

2

3

4

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

unis. On n'était pas organisés. Ça fait que quand les gens ont négocié à l'époque, on va leur en enlev... moé c'est de même que ça s'est passé dans mon livre à moé. On va leur en enlever à eux autres, ça paraît pas. Ils peuvent pas rien faire pareil, puis on va s'en donner à nous autres. C'est de même que ça s'est déroulé. Parce que... puis c'est logique. La mobilité provinciale s'appliquait juste à nous autres à l'époque, nous autres puis les manoeuvres. Les grosses sections locales, eux autres, ils avaient pas de problème. Y'avait pas de mobilité provinciale. Touchez-nous pas. Touchez aux petits. Touchez-nous pas à nous autres. C'est pour ça que moé j'ai dit, regarde, on va changer ça, là. On va aller s'en chercher du membership puis on va se faire respecter icitte. Puis c'est ça que ça a faite.

- Q. [494] Votre local sur la Côte-Nord, ça représente environ combien de travailleurs?
- 20 R. Parce que moé je représente les opérateurs de
  21 machinerie lourde et les mécaniciens de machinerie
  22 lourde. J'ai à peu près, mettons, grosso modo, à
  23 peu près six cents (600) membres.
- Q. [495] O.K. Est-ce qu'il y a d'autres corps de métier? Je comprends que c'est les opérateurs de

- 174 -

- machinerie lourde, mais ça inclut, vous dites les mécaniciens de machinerie lourde...
- R. Il y a une différence entre les mécaniciens de machinerie lourde puis les mécaniciens industriels.
- Les mécaniciens industriels, c'est ce qu'on appelle des millwrights.
- Q. [496] Eux ils travaillent sur des choses qui bougent pas tandis que les vôtres travaillent exclusivement sur la machinerie lourde.
- 10 R. Sur la machinerie lourde, oui.
- Q. **[497]** O.K. Puis dans la machinerie lourde, est-ce qu'il y a différentes sous-catégories si je peux qualifier ça d'ainsi?
- R. Ben, on a les apprentis.
- Q. [498] Les apprentis puis les compagnons mais je
  veux dire, est-ce que pelle, petite pelle, grosse
  pelle...
- R. Non c'est le même enlignement. Ta carte, a

  comprend, tu peux avoir toutes les équipements. Je

  pense que c'est la machinerie ou équipement lourd,

  ensuite de ça, t'as niveleuse, t'as... rouleau est

  à part, pelle est à part, les tracteurs, dans

  tracteurs t'as tracteur, loader, pépine, épandeuse,

  les autres sont à part.
- 25 Q. **[499]** Puis tout ça c'est...

- R. C'est 320, 334 puis je pense que c'est 250 pour mécanicien ou 290.
- Q. [500] Parfait. On pourra y revenir tout à l'heure.
- Vous êtes responsable, donc, de la Côte-Nord et
- quelle sous-région? Est-ce que vous couvrez,
- j'imagine, toutes les sous-régions de la Côte-Nord?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [501] Quelles sont-elles?
- 9 R. Forestville, Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-10 Pierre.
- Q. **[502]** O.K. Mais ça, c'est la démarcation que vous vous faites mais officiellement il y a deux...
- 13 R. Bien c'est surtout, bien je dis ça de même parce
  14 que quand je fais des réunions ou des assemblées,
  15 c'est là que je les fais. On essaie de regrouper ça
  16 dans les grands centres de chaque sous-région parce
  17 que sans ça, ça finirait pas. Aye, on a comment de
  18 kilomètres? On a un méchant bout à faire, là.
- Q. [503] O.K. Donc, dans le fond, vous, vous avez
  compartimenté votre région en ces quatre points
  mais on s'entend qu'en vertu de l'annexe 4 du
  règlement sur la mobilité provinciale, c'est la
  région qu'on appelle Mingan et Saguenay.
- R. Oui, oui, c'est ça.
- Q. [504] Théoriquement c'est ça?

- R. C'est 08, je crois.
- Q. [505] C'est ça, bien qui est en sous, en deux sous-
- régions. Évidemment...
- 4 R. Oui...
- Q. [506] ... ça, c'est des séparations
- 6 administratives.
- 7 R. Nous autres on appelle ça Saguenay-Mingan.
- Q. [507] O.K. Puis la limite est où exactement? Savez-
- 9 vous?
- 10 R. Baie Trinité.
- 11 Q. **[508]** O.K.
- 12 R. Je sais pas s'il y a quelqu'un qui connaît ça
- icitte mais... C'est tout petit.
- Q. [509] On a une carte ça fait qu'on pourra montrer
- si c'est nécessaire.
- R. C'est entre Baie-Comeau, excuse, c'est entre Baie-
- 17 Comeau puis Port-Cartier, et Sept-Îles, entre Baie-
- 18 Comeau et Sept-Îles.
- Q. [510] Mais c'est quoi vos tâches en tant que
- représentant syndical? Donc, là, on revient, on est
- début deux mille trois (2003), vous débutez, c'est
- quoi vos tâches? Bien, évidemment, vous pouvez nous
- dire ça avec l'expérience de...
- 24 R. Oui.
- Q. [511] ... onze (11) ans de représentant syndical.

1	R.	À	la	base,	jе	vais	dire	à	la	base,	c'	est

- représenter les travailleurs, voir à leur santé et
- sécurité, au respect des conventions. Avant on
- s'occupait du placement, on s'arrangeait pour leur
- trouver du travail, toute la patente. C'est un peu
- 6 ça, grosso modo, là.
- Q. [512] O.K. Puis avez-vous des responsabilités? Je
- veux dire, morales, pas morales mais des
- responsabilités légales envers les travailleurs ou
- par rapport à la haute direction?
- 11 R. Je comprends pas trop le sens de votre question.
- Q. [513] O.K. Je vais la formuler différemment. Par
- rapport à la... Là, je comprends que vos tâches
- c'est par rapport aux travailleurs mais vous, c'est
- quoi votre lien, si vous préférez, avec la FTQ-
- 16 Construction?
- R. Bien, nous autres on fonctionne...
- Q. **[514]** Et le 791.
- R. Oui, bien nous autres on fonctionne, comme vous le
- savez, la FTQ-Construction il y a dix-sept (17)
- sections locales.
- 22 Q. **[515]** Oui.
- R. On est une des sections locales qui est le 791 et
- le 791G. Il y a le directeur Bernard Girard qui,
- lui, a des représentants dans chacune des régions

- du Québec.
- 2 Q. **[516]** O.K.
- R. Je pense qu'on est huit ou neuf.
- Q. [517] Donc, votre supérieur immédiat c'est Bernard
- 5 Girard?
- R. Bernard Girard, oui.
- Q. [518] O.K. Il y a personne entre vous deux?
- 8 R. Non.
- Q. [519] Et vous, à l'autre côté, est-ce qu'il y a des
- gens sous vous...
- 11 R. Oui.
- Q. [520] ... hiérarchiquement parlant?
- R. Bien là, t'as des régions qui en ont... Moé, nous
- autres, on s'est structurés chez nous, là. Moé,
- j'ai un exécutif pour quand qu'on a des grosses
- décisions à prendre ou quelque chose qui est
- vraiment trop important, je veux pas les prendre
- seul, on se rencontre puis on décide ensemble parce
- 19 que ces gars-là...
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [521] C'est quoi un exemple de chose importante que
- vous avez à prendre comme décision?
- 23 R. Genre comme on a fait plusieurs, on a pris
- plusieurs décisions puis on a amélioré beaucoup de
- choses. Je peux donner comme l'horaire de travail.

- Le 28-10 ça appartient au 791 Côte-Nord, l'horaire
- 2 28-10 dans la convention c'est nous autres qui l'a
- initié, qui l'a mis au monde, qui a pondu ça.
- 4 (12:26:45)
- 5 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [522] On était où avant? Avant que vous mettiez ça au monde?
- 8 R. 54-10.
- 9 Q. [523] O.K. Puis vous pouvez nous expliquer le,
- pourquoi vous avez fait ça?
- 11 R. C'est parce que, bon, bien là je vais arriver à ce
- qu'on a fait comme organisation au début de tout
- quand je suis arrivé en poste.
- Q. [524] On va peut-être revenir sur ça cet après-
- midi, j'ai quelques petites questions...
- 16 R. O.K.
- 17 Q. [525] ... parce qu'il est tout près de midi et
- demie (12 h 30), je vais finir ces questions-là
- puis on pourra débuter avec ça...
- 20 R. O.K.
- 21 Q. [526] ... à deux heures cet après-midi (14 h 00).
- Votre exécutif est au nombre de combien?
- 23 R. Ça varie tout le temps parce que des fois dans
- l'exécutif il y en a qui sont partis travailler
- fait que, normalement, c'est, je dirais, entre cinq

- et huit, qu'on se... Puis on essaie de prendre un gars, genre, Forestville, un gars à Baie-Comeau, un gars à Sept-Îles, bien, un gars, deux, trois à Sept-Îles parce que le bureau chef est là, puis un
- Q. [527] O.K. Donc, pour avoir le pouls de la région au complet.

autre qui représente la Minganie.

- R. Oui, c'est ça parce qu'on va peut-être en parler
  plus tard, chacune des sous-régions a sa mentalité
  puis sa façon de faire.
- Q. **[528]** O.K. Puis quand vous dites cinq à huit, c'est toujours les mêmes membres mais des fois ils sont pas toujours présents ou ça peut varier aussi?
- R. Ça peut varier. À l'occasion il y a quelqu'un qui 14 est intéressé, on vérifie. Il y en a un, des fois, 15 il y en a qui sont tannés, tu sais, ils veulent 16 pas, parce que c'est du bénévolat qu'ils font les 17 gars; ça fait que des fois ça varie, c'est comme 18 dans la sélection des délégués, j'ai entendu dire 19 que j'avais toujours les mêmes, j'en ai vingt (20), 20 vingt-deux (22) en circulation. C'est des jeunes, 21 on donne de la formation aux délégués. Moi-même 22 j'suis un formateur de délégué. 23
- 24 Q. **[529]** De délégué?
- R. Oui. Je l'ai jamais fait parce que j'ai suivi mon

d'aller là.

17

- cours à Magog puis aussitôt que j'ai eu fini, ils m'ont offert le poste de représentant à Sept-Îles.
- Q. [530] Parce que vous avez jamais été délégué syndical?
- R. Oui, oui... Hum, non, j'ai jamais été déléqué, non.
- Q. [531] Mais vous avez votre formation? Ça prend une formation pour donner un cours.
- R. Bien encore là, c'est nous autres qui a initié, là, on a starté ça puis c'est pour pas que les délégués, parce que être délégué c'est pas 10 n'importe quoi non plus, il faut que tu saches où 11 est-ce que tu t'en vas, faut que tu connaisses ta 12 convention, essayer de t'organiser, là, pour 13 faire... C'est d'être capable de faire le lien 14 entre l'entrepreneur puis le travailleur. Quand le 15 délégué fait bien sa job, moé, j'ai pas besoin 16
- Q. **[532]** Qui... les gens de l'exécutif, c'est vous qui les choisissez ou c'est l'exécutif qui les choisit?
- 20 R. Normalement, ce que tu fais... moé, ce que j'ai
  21 fait en tout cas, là, j'ai pris... j'ai... quand tu
  22 te promènes dans les sous-régions, tu vois à peu
  23 près c'est lequel qui se démarque des autres. Ça
  24 fait que tu y offres de... de... parce qu'encore là
  25 c'est du bénévolat, t'sais. Tu y offres, là, puis

tu vois... parce que quand je fais des assemblées, 1 c'est toujours les mêmes qui... qui se lèvent 2 deboutte puis qui... ils représentent un peu leur 3 sous-région. C'est comme à Forestville, il y en a 4 un qui... ils se parlaient... il était comme le 5 leader de la gang, mais il faut faire attention 6 pour pas que ce soit un... comment je dirais ben 7 ça, un... un fêlé, là. 8

- 9 Q. **[533]** Oui. Un électron...
- R. Ça prend un...
- Q. [534] ... un électron libre, pour être plus poli.
- R. O.K. O.K. Ça, je viens d'apprendre de quoi, là. Ça 12 fait que c'est ça, t'sais. Dans chaque sous-région, 13 on ramasse... on essaie de ramasser le leader du 14 coin qui lead pas mal ça parce que c'est important 15 quand qu'on va avoir de quoi à faire ou on va 16 rassembler les gens, ben, lui, il va être capable 17 de... de parler avec eux autres. On se tient... Là 18 c'est le fun aujourd'hui, à l'aire des médias 19 sociaux puis tout ça, on peut se communiquer quand 20 même assez rapidement parce qu'avant, on faisait 21 ça... on avait des comités de téléphone. Les gars, 22 y rentraient le soir, ils prenaient le bureau parce 23 que c'est leur bureau. Ils pognaient le téléphone, 24 puis ils appelaient tout le monde. Aye! Ça... des 25

- fois, il était rendu minuit, une heure (1 h 00),
- ils avaient pas fini là. À'c't'heure, là, c'est...
- 3 c'est toc toc toc pac.
- Q. [535] Donc, on pourrait dire que les membres de
- 1'exécutif sont nommés par l'exécutif suite à la
- suggestion d'un de ceux-ci. Par exemple, j'ai vu un
- tel, ça fait trois, quatre fois que je la vois, je
- 1'entends parler correctement, donc je pense qu'on
- pourrait le mettre sur l'exécutif.
- R. Ben, je demande... c'est ça, je dis aux gars
- puis... parce que, moé, c'est certain qu'au début,
- je les connaissais pas tout, puis tu vérifies
- « ben, toé, tu le connais-tu, lui? » « Oui, oui,
- oui, il est pas pire, t'sais, il est bon. Il
- défend... il défend... ben, il défend ben le coin
- puis il fait ben sa job puis il lead pas mal. »
- 17 C'est beau. Ça fait qu'on va y demander, ben, des
- fois il disait non aussi, le gars, ça l'intéresse
- pas. C'était quand même une bonne distance
- 20 Forestville-Sept Îles. C'est... c'est un bon trois
- heures, trois heures et demie, là.
- Q. [536] Mais, vous, dans le fond, on appelle ça un
- comité exécutif. Dans le fond, c'est plus vos
- conseillers, si on pourrait dire.
- 25 R. Ah! Oui.

- Q. [537] Parce qu'ils ont pas... ils ont pas autorité.
- Si le comité exécutif vous dit « fais... fait pas
- ça, monsieur... faites pas ça, monsieur Gauthier »,
- bien, il y a toujours l'autorité morale, mais vous
- 5 pourriez le faire pareil, là.
- R. Ah! Ils vont dire « fais pas ça Bernard, là ».
- 7 Q. [538] Oui, oui.
- R. Il y a pas de « monsieur » chez nous. Non, mais
- 9 c'est ça, t'sais.
- Q. [539] Vous me permettrez d'en avoir un ici.
- R. On apporte le sujet. Ben, souvent on a un, deux,
- peut-être trois sujets, on va profiter de
- 1'occasion. Même des fois aussi, un membre qui
- nous... qui nous cause du trouble, t'sais, qu'on a
- toujours trop de problèmes avec, soit que la
- compagnie ça fait... si le gars, il a fait quatre,
- cinq compagnies, puis ça marche pas... Ça, on va en
- revenir un peu plus tard probablement...
- 19 Q. [540] Hum, hum.
- 20 R. ... comment est-ce qu'on a initié tout ça, là.
- Mais, t'sais, des décisions de même, je peux pas
- prendre ça tout seul parce que le gars va se
- revirer de bord puis il va dire « regarde, c'est
- toé, c'est toé, c'est toé. » Il y en a qui l'ont
- fait, là, mais c'est un peu dans ce sens-là. Il y a

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

beaucoup d'autres choses qu'on décide ensemble, là, mais c'est dans ce sens-là que c'est fait parce que des décisions de même des fois, t'sais, comme je disais, l'horaire où je disais « il y a un maître-d'oeuvre qui vient... s'en vient dans la région, il veut nous rencontrer. Il nous propose telle ou telle affaire ou des consortiums se sont crées, qu'est-cé que vous en pensez? » Là on rencontre tout le monde parce qu'on s'entend que huit têtes valent mieux qu'une, là. La décision... Puis moi, après ça, s'il arrive de quoi, ça marche pas, je suis capable de me revirer de bord puis dire aux membres « écoutez, c'est l'exécutif qui l'a décidé avec moé, je l'ai pas décidé tout seul. » En même temps, je me protège comme ça, là.

- Q. [541] O.K. Mais, moi, si je suis travailleur de la FTQ Construction sur la Côte-Nord, ou du 791 plutôt sur la Côte-Nord...
- 19 R. Ce serait mieux ça.
- Q. **[542]** ... puis je veux m'impliquer, là, qu'est-ce que... comment... comment je fais si je veux faire partie du comité consultatif ou du comité exécutif?
- 23 R. Ben, ça arrive souvent, là. Il y en a beaucoup, là,
  24 qui... Avant, c'était pas ça. Personne voulait être
  25 délégué parce que c'était tout pêle-mêle, c'était

2

3

4

5

7

8

9

10

11

12

pas organisé. Là à'c't'heure, ça fait la file, ils veulent, ils veulent. Il y a des jeunes, beaucoup de jeunes qui s'impliquent. Ils appellent au bureau « Moé, Bernard, le prochain cours de délégués, je peux-tu embarquer dessus? » - « Pas de problème. » J'appelle... je pogne la secrétaire puis je mets les noms. Puis quand que... quand qu'il y a un cours qui vient se donner dans la région, on est capable d'en passer quatre, cinq à la fois.

- Q. [543] Mais, ça, c'est délégué, mais je parle au niveau du comité, votre... ce que vous appelez votre comité exécutif?
- R. Ben, c'est parce que ça débouche un peu de là. Le 13 gars... normalement, dans l'exécutif, c'est des 14 gars qui ont assez d'expérience, qui ont beaucoup 15 de vécu un peu dans le syndicalisme puis dans le 16 travail de la construction dans notre métier. Ça 17 fait que le jeune, ça m'est pas arrivé encore 18 que... Ben, on en avait un un jeune, il avait... 19 Sébastien, il avait tout ben, je sais pas moé, 20 vingt-deux (22), vingt-trois (23) ans, puis il 21 s'est impliqué. Il est arrivé « puis moé, 22 j'aimerais ça puis... » - « Pas de problème mon 23 homme. » Il a même été délégué à Alouette. C'est 24 comme ça que ça fonctionne. 25

- Q. **[544]** Ce que je dois comprendre, dans le fond, que les membres de votre exécutif, lorsque vous avez votre exécutif, ce sont des délégués?
- 4 R. Non, pas tout.
- 5 Q. [545] Mais, la majorité?
- R. Non. Ben, non. Je pense que...
- 7 Q. [546] Pas nécessairement.
- R. ... dans les huit que... que j'ai dans tête,
- là, il y a tout ben... il y en a deux qui sont
- délégués. Vous savez comme des Marco Bérubé, ces
- affaires-là, c'est pas... ils sont pas délégués,
- ils sont dans l'exécutif eux autres. C'est surtout
- des gens... comme le secrétaire trésorier, c'est
- quelqu'un qui va être habile dans l'informatique
- puis dans les calculs, dans l'écriture, tout la
- patente. On essaie de... d'y aller le plus
- efficacement possible.
- Q. **[547]** O.K. Il est midi trente-cinq (12 h 35), je
- pense, c'est le bon moment pour prendre la pause du
- midi. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- 22 Parfait.
- R. Merci.
- 24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

- 1 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 2 LA GREFFIÈRE :
- Monsieur Gauthier, je vous rappelle que vous êtes
- sous le même serment que vous avez prêté.
- 5 R. Pas de problème.
- Q. [548] Merci. Votre témoin.
- 7 (14:09:04)

25

- 8 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [549] Donc, avant de poursuivre avec le second point du plan que j'avais présenté ce matin, à 10 savoir les particularités de la Côte-Nord et de 11 l'industrie, toujours selon le témoin, j'aimerais 12 qu'on exhibe, Madame Blanchette, l'onglet numéro 4 13 qu'on va déposer. C'est un peu pour compléter le 14 portrait, là, de la représentativité qu'on avait 15 débutée notamment avec monsieur Sabourin plus tôt 16 cette semaine et même je dirais la semaine passée. 17 Donc, on va les produire en liasse, ce sont, par 18 corps de métiers, la représentativité de quatre-19 vingt-dix-sept (97) à deux mille onze (2011) où on 20 peut voir, effectivement, là, je pourrais dire, la 21 forte majorité du 791. Et si on descend 22 tranquillement, là, on voit les monteurs de ligne, 23

ce sont évidemment différents corps de métiers,

mais on a les corps de... les métiers, pardon, qui

1		concernent davantage, là, le local 791. Si on peut
2		descendre, donc encore la troisième page, s'il vous
3		plaît. Je veux juste voir un document à titre
4		d'exemple, mais ce sont ceux-ci seront déposés
5		en liasse. Donc, on voit ici :
6		Nombre de conducteurs de camions selor
7		l'allégeance syndicale
8		et on peut voir FTQ. Donc, en deux mille onze
9		(2011) on a cent soixante-deux (162), alors que
10		l'International en a une dizaine; la CSN, quarante-
11		six (46) et la CSD, neuf, pour un total de deux
12		cent quarante-quatre (244).
13		Monsieur Gauthier, quand on voit ces
14		statistiques-là, je comprends que les conducteurs
15		de camion sont sont un type de métier parmi ceux
16		que vous représentez au local 791?
17	R.	À l'époque, oui.
18	Q.	[550] Parfait. On peut peut-être, tant qu'à y être,
19		descendre, donc à la page suivante, Madame
20		Blanchette. Donc, ici, on a les opérateurs de
21		pelle, on voit qu'il y en a un peu plus ici, donc
22		en deux mille onze (2011), on est rendu à quatre
23		cent cinquante-deux (452) pour la FTQ Construction,
24		près d'une quarantaine pour l'Inter, quatre au SQC,
25		une trentaine à la CSD et la CSN s'approche

d'environ cent (100) membres. Qu'avez-vous à dire 1 au niveau de la représentativité, Monsieur 2 Gauthier? Parce qu'on a vu hier... pas hier, la 3 semaine passée, avec les dossiers de monsieur 4 Sabourin, que notamment de deux mille neuf (2009) à 5 deux mille douze (2012), vous êtes passé de 6 soixante-sept pour cent (67 %) à soixante-quinze 7 pour cent (75 %). Quelles sont les raisons, selon 8 vous? 9 R. On peut voir ici... entre quatre-vingt-dix-huit 10 (98), je vois ça, là, puis c'est la première fois 11 que je vois ça, là. Entre quatre-vingt-dix-huit 12 (98) puis... oui, quatre-vingt-dix-neuf (99), je 13 dirais, puis deux mille trois (2003), deux mille 14 quatre (2004), moé, j'ai arrivé en deux mille trois 15 (2003). Puis à un moment donné aussi, on est dans 16 le boutte de deux mille six (2006), premièrement 17 c'est une période de maraudage. C'est sûr que mon 18 premier maraudage quand je suis arrivé, ça... ça... 19 il y a beaucoup de membres qui ont transféré. Mon 20 premier maraudage, j'ai perdu des membres pour... 21 la raison est simple. C'est parce que j'ai... quand 22 je suis arrivé, puis j'ai... comme j'ai dit 23 d'entrée de jeu tantôt, il y en a à qui j'ai déplu 24 parce que j'ai dit que ça allait changer, des 25

- choses allaient changer.
- Q. [551] Et le premier maraudage, corrigez-moi, vous
- arrivez le premier (ler) janvier deux mille trois
- 4 (2003), ça va être en juin ou en mai plutôt?
- R. Les dates, je suis pas... je suis pas... je suis
- pas trop...
- Q. [552] Bien, c'est aux trois ans dans le temps?
- R. Oui, dans le temps, c'est aux trois ans.
- 9 Q. [553] Deux mille douze (2012), deux mille neuf
- 10 (2009), deux mille six (2006), deux mille trois
- 11 (2003), c'est le calcul que je fais. Ça ferait du
- sens?
- R. C'est ça. Ça "fit", oui.
- Q. [554] Donc, peut-être quelques mois après votre
- entrée, première période de maraudage.
- R. Ça a bien été. Ben, je sais pas, le maraudage était
- 17 déjà fait probablement quand je suis arrivé. C'est
- quand j'ai arrivé, c'est sûr que j'ai... quand je
- suis arrivé... on est arrivé avec nos fameuses
- idées, là, nos... pour changer la façon de faire,
- ça a déplu à beaucoup de monde. J'ai perdu beaucoup
- de membership. Ça a pas été... ça a pas été une
- année record, là. On a perdu beaucoup de membership
- parce qu'il y en a qui étaient insultés de ça, qui
- étaient déçus de ça puis qui étaient pas d'accord

- 1 avec ça.
- 2 Q. **[555]** O.K.
- R. Ça fait qu'on voit que, par la suite, on a... on a
- travaillé fort. On leur a démontré... les gens,
- t'sais, ils se sont aperçus que... Écoute, on était
- les seuls représentants dans le coin, là, les seuls
- qui pouvaient donner le service, puis les seuls qui
- s'occupaient des membres. Ça fait qu'il y a
- beaucoup des membres qu'à l'autre maraudage, ils
- ont revenu. Ça... là ça a commencé à monter, puis
- 11 ça a pas arrêté de monter.
- Q. [556] Donc, vous, vous attribuez ce qu'on voit, là,
- que ça monte de façon assez constante pour
- atteindre quatre cent cinquante-deux (452) en deux
- mille onze (2011). Je m'excuse, on n'a pas les
- chiffres de deux mille douze (2012), deux mille
- treize (2013), mais on voit clairement...
- 18 R. Mais, ça... ça a jamais arrêté de monter.
- Q. [557] O.K. Et vous, selon vous, on attribue ça à ce
- que vous allez... je veux pas la qualifier de
- méthode... nouvelle méthode ou méthode Gauthier,
- mais moins à la... On peut-tu utiliser le mot
- « réforme »? À la réforme que vous avez mise en
- place.
- 25 R. Oui.

- Q. [558] Au niveau de la FTQ Construction...
- R. Oui, on peut appeler ça...
- 3 Q. **[559]** ... au 791 Côte-Nord?
- 4 R. Oui. Oui.
- Q. [560] Parlez-nous de cette réforme-là, cette façon
- de faire? Vous en avez glissé un mot avant la pause
- du lunch.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [561] Parlez-nous exactement, qu'est-ce que vous
- proposiez? Comment... de façon un peu plus
- détaillé, pour bien comprendre la façon de faire?
- R. O.K. D'abord et avant toute (sic), il fallait...
- quand on s'était réunis, l'exécutif puis moé, on
- avait établi qu'on allait... on s'est trouvé une
- façon de faire, on s'est trouvé des manières de
- peut-être innover, parce que c'était vraiment
- 17 désorganisé, ça avait pas... ça avait pas de sens.
- Ca fait qu'on a décidé, on a... on va aller faire
- des meetings. Ça a été... ça a pris beaucoup de
- temps, ça a pris beaucoup de notre temps, puis les
- gars qui venaient avec moé, c'était du bénévolat
- aussi. On est allés rencontrer des gens dans les
- régions, dans les sous-régions, pour leur expliquer
- c'est quoi qu'on avait comme idée puis si eux
- autres avaient des idées à nous proposer,

- c'était... on était acheteur aussi. Mais il fallait
  vraiment changer la façon de faire, ça avait plus
  de sens la manière que ça se déroulait. Du fait
  qu'on était désorganisés, tout chacun dans chacune
  des sous-régions faisait sa loi à lui puis ils se
  faisaient justice eux autres mêmes. Puis c'est un
  peu à cause de ça qu'on a eu la réputation qu'on a
  eue jusqu'à... j'espère, après ça, là, ça va être
  terminé, là.
- Q. [562] Quand vous dites « façon de faire », là, c'est... donc, c'est (inaudible)?
- R. Bien, la façon, comme j'expliquais tout à l'heure,
  les comités de chômeurs qui débarquaient sur les
  jobs des entrepreneurs de l'extérieur. Bien, il y
  en avait presque pas d'entrepreneurs dans notre
  coin, là.
- 17 (14:14:40)
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [563] « Après ça », après quoi? Vous dites :
- « J'espère que ça va être terminé après ça. »
- 21 R. Ah! après la Commission. Après la Commission.
- Q. [564] Ça veut dire que ça continue...
- R. Bien, j'espère que...
- Q. [565] ... encore pendant la Commission?
- R. Non, j'espère que notre réputation va changer.

J'espère d'apporter la lumière là-dessus,

j'aimerais beaucoup, parce que c'est décevant.

C'est pas comme ça qu'on a voulu faire les choses.

C'est sûr qu'on a... on a... comment je dirais bien

5 ça?

17

18

20

- Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [566] Bousculé? Mais au sens figuré, au sens...
- R. Froissé des gens. C'est sûr qu'on a froissé du
  monde, O.K.? C'est sûr. Mais c'était pas... le but
  c'était pas de... de... Tout ce qui a été expliqué,
  écoute, moé, dans mon... c'est sûr que moé, je vas
  vous dire qu'il y a de l'exagération là-dedans, là.
  Mais au fur et à mesure qu'on va avancer, je vas
  réussir... je vas essayer de l'expliquer puis

j'espère que ça va être compris par tout le monde.

Parce que j'ai essayé, par le biais des médias,

pendant deux ans puis ça a pas marché parce que,

coupe au montage, fait ci, fait ça. Tu parles

pendant vingt (20) minutes puis ils te passent

trente (30) secondes. Ils passent qu'est-ce qu'ils

ont besoin. Ça fait que mon message a pas passé.

Icitte, je pense qu'il va passer. En tout cas, je

l'espère. C'est le but.

Q. **[567]** Alors, quand vous dites, juste pour clarifier, là, au fur et à mesure de votre réponse,

- quand vous dites « changer la façon de faire »,
- c'est qu'avant c'était excusez-moi l'anglicisme -
- 3 mais...
- R. C'était le « far west ».
- Q. [568] ... c'était le « free for all »?
- R. C'était le « far west ».
- Q. [569] C'est au plus fort...
- R. Ah! oui, oui, c'était... Oui, c'est ça. Et ceux
- qui... il se faisait des comités de chômeurs puis
- ils imposaient, puis c'était pas toujours de la...
- de la main-d'oeuvre qualifiée, là, on s'entend là-
- dessus. Quand... tu sais, bien souvent... Les
- compagnies vont être attirées par des gens qui ont
- monté à la Baie-James, qui se sont fait connaître à
- la Baie-James, ils les connaissent puis ils savent
- que c'est des bons opérateurs. Par contre, quand
- t'arrives dans une région, il y en a... je veux pas
- dénigrer personne mais, t'sais, on est... t'en as
- des moyens, t'en as des bons puis t'en as des...
- des pas mal moins bons. Et aussi, notre problème,
- c'est nos apprentis, nos diplômés. Ces gens-là,
- oublie ca, là. Quand tu soumissionnes le plus bas,
- t'as des pelles qui valent huit cent mille
- 24 (800 000), un million (1 M), c'est certain que tu
- veux pas voir un diplômé sur ta pelle, là. En

- 197 -

1	partant tu penses que t'es convaincu que ta
2	productivité sera pas là : « Il va-tu briser ma
3	pelle? » C'est sûr que c'était pas attrayant. Puis
4	pas organisé, pas structuré, on pouvait pas imposer
5	nos diplômés ou nos apprentis, ça c'était
6	impossible. Ça fait que ce qui fait que, même
7	aujourd'hui, on le vit encore, là, on n'a pas
8	nos diplômés, on en a à la pochetée chez nous, des
9	diplômés. C'est plein. Bien là je les vois
10	emballer emballer dans les IGA, dans les
11	Provigo. C'est pas là qu'ils sont supposés d'aller.
12	J'aimerais mieux, moé, qu'on leur donne leur
13	chance. Puis, encore là, quand les entreprises
14	auraient besoin de main-d'oeuvre, on en aurait plus
15	à fournir. Ça aiderait notre région, en tout cas.
16	Puis on empêcherait l'exil de nos jeunes.

- Q. [570] Monsieur Gauthier, si on revient, là, à...
- 18 R. Oui.
- Q. **[571]** ... la question que je vous posais. La façon de faire...
- 21 R. Oui, la façon de faire.
- Q. [572] ... que vous avez instaurée, donc les changements, là, c'est ça qu'on veut savoir?
- 24 R. Oui. On s'est déplacés dans les sous-régions puis 25 on est allés rencontrer les membres, comme je vous

ai dit, puis on a apporté nos idées puis on leur a demandé s'ils en avaient. Nous autres, on a dit :

« Écoutez, là il va falloir... » Parce que, moé, je regardais les mines, je regardais les grosses

minières, ces affaires-là, ils ont un syndicat dans la mine puis on n'entend pas parler de... de

bagarres puis de bras tordus puis de ci puis de ça.

L'entreprise fait de l'argent, de ce qu'on en sait.

Les travailleurs sont heureux, ils font de l'argent eux autres aussi, de ce qu'on en sait.

Puis quand... moi, à mon époque, à l'époque que j'étais travailleur, on était tout le temps... même avec nos entrepreneurs, on était tout le temps à couteaux tirés. Tout le temps. C'était la chicane tout le temps. Ça fait qu'on va... on va... Moé, j'ai commencé par mes membres. Parce qu'avant d'aller proposer ce qu'on avait à proposer aux entreprises, on va parler à nos membres, on va leur demander qu'est-ce qu'ils en pensent, si c'est vendeur, s'ils acceptent le tout. On a dit : « Là on va commencer par se perfectionner ceusses qui ont pas de talent. Ceusses qui ont des problèmes personnels, boisson, drogue, quoi que ce soit, thérapie, ainsi de suite, là. Puis après ça on va aller... moé, je vas aller voir les entreprises

puis je vas leur... on va leur vendre mon idée. M'a essayer de leur vendre mon idée. « Nous autres, on veut faire de la coparticipation avec vous autres. Si on fait de la coparticipation, là, on se chicanera pas. Si t'as un problème, c'est mon problème. Si... », bien, c'est mon problème, je parle le représentant des travailleurs. « Si tes travailleurs ont un problème, on va pouvoir vous en parler puis tout le monde va être... », ça marchait, c'était... Bien là je suis rendu à mon résultat, m'a finir comment est-ce que j'ai procédé. Chacune des sous-régions, c'est ça qu'on a fait, on a tout regroupé ça, on a ramassé les idées de tout chacun, on s'est en venu avec ça.

Après ça j'ai fait la même affaire, une tournée des sous-régions, on est allé rencontrer les entreprises, même les municipalités, tout le bataclan, on est allé les rencontrer, on leur a proposé de fonctionner comme ça. C'est sûr que c'est pas tout le monde qui a voulu embarquer. Mais on a dit : « Regarde, écoute, c'est ton choix. » Mais moé je me disais, écoute, si... si on le réussit avec deux ou trois entrepreneurs, probablement qu'eux autres entre eux autres ils vont se parler, ils vont dire : « Aie, finalement

l'idée est pas folle, t'sais, ça fonctionne, moi je réussis mes contrats dans le budget, dans l'échéancier. » Ça fait que c'est... c'est vendeur,

t'sais.

Q. [573] Et justement cette approche-là au niveau des entrepreneurs, je comprends au niveau syndical, vous structurez, on va travailler ensemble, ça suffit d'être chacun isolé dans sa région, puis 8 d'être presque en concurrence l'un comme l'autre, ça je le comprends. Ce que je veux savoir un peu 10 plus maintenant c'est au niveau des entrepreneurs, 11 c'est quoi l'entente proposée, c'est quoi le 12 « deal », comme vous dites, que vous offrez aux 13 entrepreneurs pour qu'ils puissent ultimement, 14 comme vous venez de donner comme réponse, rentrer 15 dans leur argent... 16

17 R. Oui.

18

19

25

Q. [574] ... pouvoir avoir une entreprise viable et que les contrats se déroulent normalement?

20 R. Oui. O.K. Ça, j'allais... on allait voir

1'entrepreneur parce qu'à l'époque il y avait pas

1 la Loi 33. Ça fait que nous autres on disait :

23 « Bon, écoute, là, ce qu'on va faire, tu vas...

24 avant de soumissionner sur ton contrat », parce que

tout le monde était invité à soumissionner, en tout

cas dans notre région, parce que j'ai pas pu parler aux entrepreneurs de l'extérieur, ça me concernait pas.

On a pris tous les entrepreneurs chez nous, on a dit : « Là, quand vous allez soumissionner, vous pouvez nous appeler, nous demander, mettons c'est à Sept-Îles, c'est à Baie-Comeau, n'importe quoi ». Comme j'ai expliqué tout à l'heure. « Tu nous dis comment que tu as de pelles, comment de tracteurs, « graders », ainsi de suite, moi je vais m'arranger pour essayer de te trouver la main-d'oeuvre le plus proche possible qui coûte pas de pension, la plus qualifiée possible, à compétence égale, bien entendu. Parce que si je fais de la coparticipation avec vous autres puis je vous garantis le contrat... la réussite dans le contrat, dans le budget, dans l'échéancier, bien là, il faut que je fasse en conséquence que ça marche. »

Ça fait que c'est un peu comme ça que l'approche qu'on faisait avec les entrepreneurs.

Puis : « Ouais, O.K., on va... on va essayer ça. »

On l'a essayé, on a débuté avec, je pense c'est soit Équipements Lalancette ou Équipements

Nordiques, après ça on a déboulé, R & G St-Laurent,

Lalancette, Delance... bien je suis là, je vous

- nomme des entreprisses de par chez nous, là. Paul
- Boudreault, Havre-Saint-Pierre, ainsi de suite.
- Puis numéro 1, ça marchait, c'était numéro 1.
- Q. [575] Puis c'était-tu... est-ce que vous laissiez
- le choix aux entrepreneurs, dire : « Voici ce qu'on
- propose, est-ce que vous embarquez? » Ou c'est
- 7 plus : « Voici comment ça fonctionne à partir de
- maintenant et si vous voulez que ça fonctionne
- bien, vous nous appelez, je vais vous trouver les
- meilleurs opérateurs et à ce moment-là vous allez
- pouvoir être rentable et tout. » C'est laquelle des
- deux réalités qui...
- R. Bien là, comme...
- 14 Q. **[576]** ... qui s'est opérée?
- R. ... comme... parce que de toute façon on n'avait
- pas, à l'époque, quand on a instauré ça, on n'avait
- pas tellement de contrats, on s'entend là-dessus.
- Ca a commencé avec Alouette, phase 2.
- Q. [577] O.K. Là, il y avait, t'avais Équipements
- Nordiques... bien, toutes nos entrepreneurs
- étaient...
- Q. [578] Impliqués dans Alouette?
- R. ... dans Alouette, phase 2.
- Q. [579] Compte tenu de l'envergure du projet?
- 25 R. Ça fait que c'était le bon moment pour passer la

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

« shot », pour expliquer, pour leur montrer que ça pouvait fonctionner. Il y avait... c'est sûr qu'il y avait un peu de réticence au début, à un moment donné, après deux ou trois opérateurs puis là, la job va ben, puis j'ai pas... C'était... là on a gagné, les entreprises ont gagné des trophées, entreprise exemplaire, toute la patente, Alouette, phase 2. Parce que ça avait, au niveau de la santé, sécurité, au niveau, t'sais, nous autres on a instauré des délégués, on mettait des délégués, lui travaillait avec l'entreprise puis les travailleurs. Il s'occupait de la santé, sécurité, de l'environnement, patati patata, les sorties, les entrées des travailleurs. Ça faisait l'affaire de l'entreprise, ça. Ça c'était des travaux, même pour l'« overtime » on répartissait ça, on s'amanchait que ce soit pas tout le temps le même qui fasse l'« overtime ». On a essayé de répartir ça. Ce que ça faisait, ça faisait, ça réunissait les travailleurs, puis ça faisait

Ce que ça faisait, ça faisait, ça réunissait les travailleurs, puis ça faisait plaisir à l'entreprise, plaisir dans le sens que c'était le fun de mener ça. Le contremaître, le surintendant avait pas ce fardeau de tâches-là, il l'avait plus en tout cas. L'histoire de répartir l'« overtime », puis envoyer...

- Q. [580] Ça, pour que ça marche on s'entend pour que ça marche, il faut que ce soit vous, le délégué, a un certain contrôle sur la main-d'oeuvre, puis dire, bien ça va être lui qui va faire le temps supplémentaire de façon à répartir...
- 6 R. Oui.
- Q. [581] ... pour garder une certaine paix?
- R. Bien ça, initialement, parce que moé à chaque chantier ce que j'essayais de faire c'est mettre un délégué à chaque chantier pour pas que j'aie à me 10 déplacer à toutes (sic) les chantiers. Puis le 11 délégué, moé j'allais rencontrer l'entreprise, on 12 disait : « Bon, écoute, on va vous installer un 13 délégué. » C'est sûr que les premiers contrats on a 14 mis des délégués, on les a pas fait voter. On 15 voulait être sûr que les gars savaient ce qui s'en 16 allaient, puis ils connaissaient leurs affaires. 17
- Q. **[582]** Ça fait que ça c'était vos bras droits, donc...
- 20 R. Oui, comme Jean-Yves, puis Sébastien.
- Q. [583] Monsieur Bérubé?
- 22 R. Non, lui, Marco, non, pas à cette époque-là. Dans
  23 les débuts c'était surtout comment... vu que
  24 c'était à Sept-Îles, c'était surtout des gars de
  25 Sept-Îles parce qu'ils étaient à proximité puis ils

- avaient accès comme la fin de semaine, ces affaires-là.
- 3 Q. [584] O.K.
- R. Ça fait que c'est ça, moi j'allais rencontrer en entreprise, le délégué, bon gars, c'est lui qui va
- être là.
- Q. [585] Juste, Monsieur Gauthier, je sais que vous

  parlez un peu vite, je suis habitué, moi-même je

  parle déjà assez vite, mais juste pour qu'on vous

  suive bien. Donc, on est à Alouette, les premiers

  chantiers, vous mettez vos délégués sur chacun des

  chantiers de façon à savoir qu'est-ce qui se passe

  et pour pouvoir, si on veut, mettre en application

  la nouvelle formule de façon à assurer une

  meilleure productivité et un meilleur
- environnement, c'est bien ça?
- 17 R. C'est ca.
- Q. [586] O.K. Et on s'entend donc que dans ce

  contexte-là, c'est vous qui avez un peu le dernier

  mot, à savoir sur quel travailleur va pouvoir faire

  tel temps supplémentaire sur telle machine?
- 22 R. Ah! non, pas moi, là. Le délégué.
- 23 Q. **[587]** Votre délégué, là?
- R. Oui, c'est ça.
- 25 Q. **[588]** Mais le délégué, il...

- R. Parce que lui, il est là, il est sur la job. Lui il
  voit tout ce qui se passe, il voit les
  travailleurs, il a accès aux chiffres, c'est tel
  gars, admettons en fin de semaine passée, c'est tel
  gars qui a travaillé, tel gars, tel gars, ou telle
  fille, là, puis la fin de semaine qui s'en vient,
  bien on va... C'était déjà tout organisé. Mais ça
  prenait la personne compétente pour mettre sur la
  machine.
- 10 Q. **[589]** C'est pour ça que...
- 11 R. On comprend que si mettons excusez-moi si

  12 mettons il y a... t'as cinq pelles, on comprend que

  13 la fin de semaine, ils en font pas travailler cinq.

  14 Ils vont en faire travailler peut-être bien deux.

  15 Ça fait qu'on faisait une rotation, là.
- Q. **[590]** Votre délégué, puisqu'il est sur le chantier, il est en mesure de dire, bon bien, cette fin de semaine-ci, ça va être vous deux puis la fin de semaine prochaine, ça sera deux autres?
- 20 R. À moins que le travailleur voulait pas, là. Tu
  21 sais, à moins que le travailleur voulait partir
  22 avec sa famille puis tout, là.
- 23 Q. **[591]** Bien entendu.
- 24 R. Ça, il y avait pas de problème. Mais c'était tout 25 le temps très, très bien ordonné. Les heures,

- c'était égal pour tout le monde puis...
- Q. [592] Et là, quand on parle toujours d'Alouette,
- c'est vous qui décidiez le délé... quel délégué et
- lui décidait à ce moment-là qui...
- R. Bien, j'en avais pas beaucoup...
- Q. [593] Combien environ dans Alouette?
- R. Alouette, j'en avais, j'avais Jean-Yves Noël puis,
- d'après moi, j'avais... j'en avais peut-être un
- autre pour Alcotec à l'époque, je suis pas sûr,
- peut-être bien Jocelyn Beaudin, une affaire de
- même.
- Q. [594] Soucy, Létourneau, est-ce qu'ils étaient là
- ou pas?
- R. Non, Létourneau il peut pas être déléqué. Il a des
- dossiers.
- Q. [595] Ah! O.K. Et cette... donc, je comprends
- qu'Alouette, c'est la première fois que vous mettez
- en place cette façon de faire. Vous nous dites que
- ça a bien été. D'ailleurs, on a entendu certains
- témoins nous dire que ce chantier-là, et je vous
- dis pas nécessairement qu'à vous, mais du moins, de
- façon générale, ça a été de façon exceptionnelle.
- 23 R. Oui.
- Q. [596] Vous êtes d'accord avec ça?
- 25 R. Oui.

11

1 Q.	[597] Vous, dans votre carrière, là, ça fait vingt
2	(20) ans que vous nous dites que vous êtes dans
3	l'industrie. Êtes-vous d'accord avec moi
4	qu'Alouette, c'est sans doute le chantier où ça a
5	roulé le mieux, du moins un chantier de un grand
6	chantier, là. Je vous dis pas un tronçon de route,
7	là.

- R. C'est sûr. Puis il y a une différence entre les chantiers industriels et génie civil. Puis il y a une différence entre les chantiers privés et publics. Il y a une énorme différence.
- Q. **[598]** C'est quoi les différences? Commençons donc avec la différence entre le civil et l'industriel.

  C'est quoi les différences qui...
- R. C'est parce que dans le privé, je vous dirais, le 15 maître d'oeuvre dans le privé est pas obligé de 16 prendre le plus bas soumissionnaire. Il peut 17 prendre celui qu'il veut. Ça fait qu'en temps 18 normal, il va s'informer dans la région, comme moi 19 ca m'est arrivé avec le Lac Bloom. Le maître 20 d'oeuvre est descendu, a demandé à nous rencontrer 21 parce que lui il avait su que ça avait bien été 22 Alouette. Lui, il a demandé, « on aimerait ça que 23 ça se déroule pareil comme Alouette ». Bien nous 24 autres on a dit, « il y a pas de problème ». C'est 25

pas nous autres qui a demandé à les rencontrer, 1 c'est eux autres qui ont demandé à nous rencontrer. On... Là ils ont demandé : « Avez-vous des 3 irritants? » Autrement dit, des entreprises irritantes. « Bien, non. » Dans la région, on en avait rien qu'un irritant. « Ah! oui, vous en avez rien qu'un? - Oui, oui, il y en a rien qu'un. » Je le nommerai pas icitte, là. Mais c'était juste 8 celui-là. Parce que lui il payait pas, il payait à moitié pas, puis patati et patate-là, là. Ça, on 10 n'avait pas besoin de ça. Parce que les autres 11 étaient, déjà qu'on avait, on avait déjà commencé à 12 les rencontrer puis leur expliquer que nous autres, 13 il fallait faire sûr de respecter les règles, 14 respecter la convention. De même, tout le monde va 15 être capable d'être harmonieux sur la job. Si, 16 parce que comme j'ai dit tout à l'heure, ce qui est 17 à moé, est à moé. Ce qui est à toé, est à toé. 18 C'est écrit. C'est comme ça. Puis si tu me donnes 19 pas ce qui est à moé, bien attends-toi pas à ce 20 qu'on te donne ce qui est à toé. C'est sûr et 21 certain. Ça c'est... 22

Q. [599] Ça c'est une particularité, on pourrait dire d'un chantier privé. Parce que le privé, ils sont polis avec les règles d'octroi de contrats publics?

23

24

25

1	R. Bien non, mais on pouvait l'appliquer aussi dans le
2	public, là. Si l'entreprise collabore, c'est bien
3	certain. Mais si elle veut pas collaborer, qu'est-
4	ce tu veux qu'on fasse?

- Q. [600] Mais c'est ça, sauf que dans le système

  public, si le gagnant de la soumission,

  vraisemblablement le moins cher, gagne la

  soumission, à ce moment-là, vous, est-ce que vous

  êtes en mesure de dire au donneur d'ouvrage, « non

  je veux pas travailler avec cette personne-là »?
- 11 R. Non, non, non. Ça on peut pas, là. Mais non, ça a

  12 été donné puis c'est le plus bas soumissionnaire.

  13 C'est plate, là, on en reparlera un peu plus tard,

  14 là, mais c'est ça. On est pris avec, là. Puis si on

  15 est chanceux, c'en est un qui va collaborer. Si on

  16 n'est pas chanceux, il collaborera pas.
- 17 14:27:21
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [601] Bien, c'est plate... Déjà qu'on a en preuve que sur la Côte-Nord, c'est dix (10 %) à trente pour cent (30 %) de plus qu'ailleurs, là.
- R. Je pense j'ai expliqué pourquoi tantôt, Madame la Présidente, hein?
- Q. [602] Oui mais c'est parce que quand vous dites,
  c'est plate que ce soit le plus bas

soumissionnaire...

R. Bien oui, c'est parce que ça engendre... Je vous 2 dirais, Madame la Présidente, qu'à l'époque, 3 c'était quand même pas pire, parce que dans le 4 public, on avait, je sais pas si vous avez remarqué 5 mais, comme SM3, Toulnustouc, puis le début de la Romaine, Manic, Baie-James, c'était pas mal 7 toujours les mêmes entrepreneurs qui travaillaient 8 sur ces chantiers-là. C'était des grosses entreprises. Puis eux autres, je sais... à tort ou 10 à travers, t'sais, peut-être qu'ils... je sais pas 11 s'ils communiquaient ensemble ou ils étaient 12 arrangés ensemble, ça c'est pas mon créneau à moi. 13 Mais c'était bon pour nous autres, c'était bon pour 14 les travailleurs parce qu'on n'avait pas de conflit 15 de travail, on n'avait pas de problème avec eux 16 autres. Et c'était des grosses entreprises. Ils 17 arrivaient, ils avaient leur contrat, puis quand 18 c'était du temps double, c'était du temps double, 19 puis même que des fois... on voit plus ça asteure. 20 Avant, là, mettons on arrivait le vendredi soir ou 21 le samedi soir, parce que le dimanche, ça 22 travaillait pas tout le temps, c'est des contrats 23 de soixante (60) heures sur les chantiers hydro-24 électriques, on arrivait le samedi soir puis le 25

surintendant invitait les travailleurs à aller au 1 bar puis il avait un « running bill » puis il 2 payait la bière aux gars. Ça, on voit plus ça, là. 3 Les partys organisés par les grosses compagnies, on 4 en profitait, on amenait nos familles, on visitait 5 le chantier, tu verras plus jamais ça, là. C'est 6 7 fini.

Me SIMON TREMBLAY :

## Q. [603] Pourquoi?

8

11

12

14

15

16

18

19

22

23

24

R. Bien, parce que c'est le plus bas soumissionnaire, 10 puis là il y en a qui jousent (sic) des petites, ils font des petites jambettes pour avoir le contrat, ils coupent tellement que t'as plus droit 13 à rien, il y a plus de lousse, là. C'est rendu que la santé- sécurité écope de ça aussi. On va peutêtre le voir un peu plus tard. Mais quand t'es au plus bas soumissionnaire, c'est certain qu'astheure 17 la porte est ouverte pour les entreprises dans, je vais parler d'Hydro-Québec parce qu'on travaille beaucoup avec Hydro-Québec puis c'est les méga-20 chantiers, là ça arrive avec des soumissions 21 ridicules, complètement ridicules, pour avoir le contrat. Mais écoute, ils veulent vivre, puis vu que c'est fait comme ça, tu veux être le plus bas, tu vas couper à des places que les autres coupaient 25

- pas, là. Couper sur les bouteilles d'eau, couper sur un paquet d'affaires, là.
- 3 **(14:27:21)**
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [604] On parle toujours dans les contrats publics?
- R. Oui, oui, oui.
- Q. [605] Donc, ce que vous nous dites, c'est que avant que ce soit la règle du plus bas soumissionnaire...
- 9 R. Non, c'était la règle du plus bas soumissionnaire,

  10 excusez-moi, Madame, mais c'est parce que, avant...

  11 avant, là, il y avait pas, c'était toutes les mêmes

  12 compagnies. C'était des grosses compagnies, EBC,
- Neilson Excavation, Simard-Beaudry...
- Q. [606] Oui, mais ils avaient des contrats publics.
- R. Oui, ils étaient publics, mais il y avait moins de compétiteurs, si on veut, pour ces contrats-là. Ça fait qu'eux autres, on n'avait jamais... c'était tout le temps les mêmes compagnies, tout le temps les mêmes travailleurs, pratiquement tout le temps.
- Q. [607] Mais vous réalisez que les partys ou, enfin,
  les... avec les familles et tout ça, vous réalisez
  que c'était tout le temps sur le bras du
  contribuable?
- 24 R. Non, je m'excuse, là, c'est l'entrepreneur qui 25 payait ça.

- Q. [608] Oui, mais l'entrepreneur, lui, sa facture...
- R. Bien là, lui, non, non, il facturait pas les
- partys, voyons, Madame la Présidente. Je me
- rappelle à SM3, EBC, Spie, c'est une multinationale
- de la France, ils avaient descendu des caisses de
- bouteilles de vin, moé, c'est pas... c'est la
- multinationale qui a payé ça parce qu'il était en
- avance sur son contrat, ça allait très bien. Il
- avait le goût de nous gâter, comme je dirais, là.
- Mais c'était pas sur le bras de l'entrepreneur, là.
- Puis les contrats...
- Q. [609] Bien, si c'était pas sur le bras de
- 13 l'entrepreneur...
- R. Pas de l'entrepreneur, excuse, du donneur
- d'ouvrage. Excusez-moi.
- Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [610] Mais, Monsieur Gauthier, dans le fond, ce que
- veut dire Madame la Présidente, c'est qu'on
- s'entend que contre ces avantages-là il y a un coût
- rattaché à ça et, nécessairement, lorsque le... pas
- le donneur d'ouvrage, pardon, l'entrepreneur va
- faire sa soumission, bien dans sa marge de profit
- il va peut-être prévoir certains, une marge...
- R. Peut-être.
- Q. [611] ... bénéficiaire plus grande pour pouvoir

- s'assurer du bonheur des travailleurs, on pourrait dire.
- R. Peut-être. Mais il y a une chose qui est sûre puis il y a une règle qui est indéniable, un travailleur heureux est un travailleur productif. Un

travailleur malheureux, ça va pas ben.

- Q. [612] Il peut y avoir ça également. Tantôt vous
  nous parliez, avant que vous arriviez, qu'il y
  avait beaucoup de chicane, que les travailleurs et
  les entrepreneurs étaient à couteaux tirés. C'était
  quoi les sujets de controverse ou de chicane, si on
  veut...
- R. Bien, comme j'ai...
- Q. [613] ... entre un entrepreneur? C'est-tu en
  rapport, est-ce que c'est seulement l'application
  des conventions collectives ou...
- R. Ah non! Mais c'est l'embauche, c'était le « free 17 for all », c'était au plus, je sais pas 18 l'expression « (inaudible) à donner » je sais pas 19 trop, là, c'est... les gars se vendaient puis là, 20 quand un... un groupe d'individus entendait parler 21 qu'un autre groupe avait été se vendre, il avait 22 vendu ses conditions de travail, la marde pognait 23 dans les tavernes, c'était pas trop long, là, c'est 24 sûr et certain. 25

- Q. [614] Vous avez un exemple, vous nous avez raconté
- sur comment avant c'était, je réutilise
- 1'expression « free for all », que c'était un peu
- libre avec quelqu'un qui carrément s'est
- 5 approprié...
- R. Une job.
- Q. [615] ... une job, peut-être nous expliquer...
- 8 R. O.K.
- Q. [616] Illustrer, si je peux m'exprimer ainsi...
- R. Ça explique bien...
- 11 Q. [617] ... la dynamique qu'il peut y avoir.
- R. Ça explique bien comment est-ce que c'était à
- 1'époque. À Havre-Saint-Pierre, un opérateur de
- pelle, une entreprise de l'extérieur, je me
- rappelle pas du nom, Aurèle quelque chose, une
- entreprise de (inaudible) Havre-Saint-Pierre puis
- comme souvent ça arrivait, l'entrepreneur a arrivé
- avec son monde puis le gars, puis c'est un bon
- opérateur de pelle, là, il est arrivé avec son 12,
- il a cogné dans la vitre de la porte avec le canon
- « Toé, tu débarques, moé j'embarque », le gars a
- débarqué, l'opérateur de pelle a embarqué dans la
- pelle, il a mis le 12 aux côtés de la pelle, il a
- opéré un peu, le contremaître est arrivé « Qu'est-
- ce tu fais là? » le gars a sorti son spécimen de

- chèque, il dit : « Tu déposeras ça là-dedans. » Le gars a continué à travailler puis il a fait la job au complet. Il était bon, le gars, c'est un bon opérateur de pelle, là.
  - Q. [618] Puis cette histoire-là c'est...
- R. C'est sûr que c'était... Je vous parlais du far
  west tantôt, c'était ça, là. À coup de bâton, puis
  à coup de ci, puis à coup de ça, puis les « pickup » virés à l'envers puis les gars se faisaient
  sortir des pensions, c'était un peu ça qui a fait
  notre réputation, là.
- Q. [619] Si on revient à l'intervention précédente, 12 lorsque vous nous disiez, donc, que vous êtes pas 13 en mesure dans des contrats publics de bloquer des 14 entrepreneurs mais dans des contrats privés il peut 15 arriver qu'un donneur d'ouvrage vous rencontre. Je 16 pense qu'il y a eu une situation semblable au lac 17 Bloom en septembre deux mille huit (2008). Je sais 18 pas si c'est l'entreprise que vous parlez, je vais 19 utiliser les initiales RC inc., je sais pas si... 20
  - R. Non, initialement le donneur d'ouvrage c'était Consolidated Thompson.
- Q. [620] Oui, ça j'en conviens mais il a voulu donner un contrat à, bien, RC inc.
- 25 R. Oui.

1 Q. **[621]** Et vous étiez pas...

19

20

21

22

23

24

25

R. Là, nous autres, ça a été fini, on a coupé les ponts parce que le fameux RC inc., il était... ça 3 c'était une compagnie qui était en faillite, que... la compagnie que je voulais pas nommer tantôt, quand il a vu qu'il pouvait pas soumissionner dans ce... dans ce contrat-là, a acheté l'entreprise qui 7 était sur le bord de la faillite puis il a 8 soumissionné avec le nom, c'était pas le même nom. Ça fait que tout le monde s'est fait avoir, autant 10 le donneur d'ouvrage que nous autres, là. Ça fait 11 que lui a passé là-dedans puis là ça a été... ça a 12 été fini. Tout le monde a descendu de là, les gens 13 de la Côte-Nord, on voulait pu rien savoir. Il 14 prenait du monde partout puis il les traitait 15 comme... il traitait comme du poisson pourri, là. 16 Il les payait à moitié pas. 17 Mais les gens... quand t'appelles du monde, 18

mettons de la Gas... parce que, la Gaspésie, ils crèvent de faim beaucoup eux autres aussi, là. Ça fait qu'il en appelait là puis il pouvait jouer avec les conditions de travail des gars. Ça, des cas... on en a en masse des cas comme ça, des exemples.

Q. [622] Dans le cas qu'on parle ou dans les cas...

- les autres exemples donc, s'il y a un entrepreneur
- qui fait pas votre affaire, à ce moment-là, le mot
- d'ordre c'est : « On va pas travailler là »?
- R. Quand on dit « fais pas mon affaire », c'est parce
- 5 qu'il fait pas l'affaire des gens que je
- représente.
- Q. [623] C'est ça. Quand je dis « fais pas votre
- affaire » c'est que vous jugez qu'il n'est pas bon
- pour les travailleurs ou il ne respecte pas
- certains (inaudible)?
- 11 R. J'ai pas eu besoin de juger bien, bien longtemps.
- 12 Q. [624] Non?
- R. Ah! non, quand ça a été fini... Parce que là, nous
- autres, quand l'entreprise qui était là au début,
- elle, elle a fini son contrat, elle est descendue.
- Je pense c'est arrivé après les fêtes, une affaire
- de même. C'est lui qui a pogné l'autre contrat, on
- a jamais été rappelés. Il a appelé son monde
- 19 puis...
- Q. [625] Ah! il vous a même pas appelé?
- 21 R. Non, non, non. Non.
- Q. [626] Donc, il y a personne de la (inaudible)...
- R. Bien, il m'aimait pas, je... l'entreprise que je
- disais tantôt, que je voulais pas nommer, lui, on
- avait pas d'affinité avec, là. C'était... bien, là

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

il a fait faillite, là. C'était des réclamations à 1 la CCQ puis des réclamations, des réclamations. 2 Puis quand on va en réclamation c'est plate aussi, 3 là. C'est bien beau que la CCQ veut faire sa job, 4 elle veut nous aider, là, mais quand t'as des 5 réclamations contre des entreprises comme ça... ils retardaient le processus, ils retardaient, ils 7 retardaient jusqu'à tant que la Commission propose 8 un règlement à quatre-vingt-cing pour cent (85 %) : « Bingo, j'accepte, j'ai rien perdu, là. » Mais, 10 nous autres, on a perdu par exemple. Tu sais, la 11 CCQ ramasse son argent, mais le travailleur l'a 12 pas, lui. 13

Q. [627] Dans le même cas dont on discute présentement, s'il vous avait appelé en disant : « Écoutez, Monsieur Gauthier... », il vous a peutêtre appelé Bernard, mais là vous comprendrez que je vais vous appeler Monsieur Gauthier. « Monsieur Gauthier, j'aurais besoin de cinq opérateurs. Vous lui auriez dit, parfait, je vous envoie le meilleur - ou - Parfait, je vous envoie mes fonds de baril ou vous lui auriez plutôt dit - Oubliez-moi »? R. C'est la première fois que je me fais poser cette

question-là puis je l'imagine pas. Il voulait rien

savoir de nous autres. Il m'aurait pas appelé,

- c'est sûr. Comme je vous ai dit tout à l'heure,
- c'est... c'est un... l'entreprise qu'on voulait pas
- voir, qu'on aime pas travailler avec... parce qu'il
- nous respecte pas, là, lui, il a acheté cette
- compagnie-là. Ça fait qu'on savait bien, par la
- force des choses, qu'il y avait rien à faire avec
- ça, là. Lui, il pouvait appeler les membres, par
- exemple. Il pouvait appeler... il en a monté deux,
- trois, je pense, ils ont redescendu ça pas été
- long. Mais il avait la liberté de les appeler. Il y
- 11 a pas de problème avec ça.
- Q. [628] Puis, vous, est-ce que vous le disiez à vos
- membres : « Si lui vous appelle faites attention à
- lui parce que... »
- R. Oui. Oui, oui.
- 16 Q. [629] « .. c'est un tout croche »?
- R. Bien, je dis au membre : « Écoute... » Parce que le
- membre m'appelait. On avait notre processus, qu'on
- avait notre... comme on a dit tantôt, notre...
- Q. [630] Votre système... on va les appeler « les
- systèmes Gauthier », là, ou...
- R. C'est mieux que « la clause Rambo ».
- Q. [631] Oui, c'est ça, c'est un peu plus...
- R. Nous autres, le gars, il appelait : « Bernard, ça
- dérange-tu? Non, non, regarde, il faut que tu

cinq sur la totalité.

gagnes ta vie, vas-y. Par contre, moé, s'il
t'arrive une "bad luck ", demande-moi pas d'aller
t'aider. Je va pas me mettre le nez, c'est des
poursuites puis des ci puis des ça qui vont
débarquer. - Bien, pas de trouble », il partait
puis... Il y en a qui ont fait deux, trois « runs »
puis... Bien, là, ça a changé de contrat, ça... à
un moment donné il y avait plus personne de la
Côte-Nord, là. Il y en avait peut-être bien quatre,

- Q. [632] Si on revient à Alouette. Excusez-moi, on revient souvent, mais... la richesse de vos réponses m'incite à revenir sur certains éléments factuels. Si on revient à Alouette. Il est arrivé, cependant, un incident à Alouette, qui impliquait l'entreprise, la Carrière Marconi...
- 17 R. Oui.

- Q. [633] ... qui respectait peut-être pas, selon vous, certaines clauses de la convention collective...
- 20 R. Oui.
- Q. [634] ... et, à ce moment-là, ça vous a mis en...

  devant la situation où vous deviez agir pour

  pouvoir faire valoir vos droits. Expliquez-nous ça.
- R. Oui. Je sais pas si je va m'éloigner un peu, mais...

- Q. [635] On reviendra, au pire.
- R. O.K. Ce qui était arrivé c'est que... la Carrière Marconi c'est un concasseur, ils cassaient de la 3 pierre pour la... le contrat Alouette phase 2. Puis il avait, je pense, une affaire comme pas loin d'un million (1 M) de mètres cubes à sortir, en ballast, en deux pouces et demi, en trois quarts. Ça fait que là les gars me disaient : « Bernard, les gars 8 qui sont là, c'est des gars qui ont pas de carte », puis c'est ci puis c'est ça. C'est ça, on a 10 débarqué, je suis allé voir puis, effectivement, 11 c'était des gars qui avaient pas de carte. On se 12 connaît pas mal tous dans ce coin-là, c'était des 13 gars... des gars que je connaissais, là, de Port-14 Cartier. Ça fait que je suis allé à la CCQ, j'ai 15 demandé à la CCQ, j'ai dit : « Bon, bien, là il 16 faut aller voir là-bas parce qu'il y a des gars pas 17 de carte. C'est du travail au noir. Ça nous 18 appartient. » La CCQ est allée, ils ont vérifié, 19 effectivement, on avait raison, les gars avaient 20 pas de carte, mais ils pouvaient pas dire si 21 c'était assujetti ou non assujetti. Parce que... 22
- Q. [636] Pour quelle raison ils...
- 24 R. Parce qu'ils avaient besoin des contrats. Parce 25 qu'on... dans le concassage, si plus que cinquante

pour cent (50 %) de ton contrat est alloué à la 1 construction, ça va être réputé construction, ça va 2 être assujetti. Si c'est moins, bien là, ça va 3 être... comme mettons s'il y a plus de matériel qui 4 va aux citoyens, aux commerces, n'importe quoi qui 5 a pas rapport à l'industrie, là c'est pas 6 construction, mais nous autres on le savait bien 7 que ça allait à la construction. Ça fait que la... 8 je rappelle le directeur à l'époque de la CCQ, Daniel Blouin, je l'appelle, je dis : « Daniel », 10 parce qu'on avait une belle relation avant... avant 11 avec la CCQ, puis tout ça, puis on communiquait... 12

Q. **[637]** Avant quoi?

- 14 R. Avant la Loi 33 puis que j'oserais dire que madame
  15 Thériault a débarqué Diane Lemieux, là. On avait
  16 une belle relation avec la CCQ, on se communiquait
  17 les informations, c'était vraiment, ça marchait. On
  18 se transférait l'information, O.K. telle place.
- Q. [638] Vous marchiez main dans la main?
- 20 R. Parce qu'eux autres, il faut comprendre qu'ils ont 21 des inspecteurs, mais ils en ont pas, mettons, 22 parce que la région est vraiment grande, puis moi 23 j'étais payé pour ça me promener d'un chantier à 24 l'autre puis aller vérifier.
- Q. [639] Monsieur Gauthier, je vous arrête un instant,

1	quand avant est-ce qu'on pourrait dire vous
2	travailliez main dans la main, puis maintenant la
3	situation est

- R. C'est terminé, on peut plus.
- 5 Q. [640] ... c'est fini?
- R. On peut plus.

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [641] Donc, depuis le départ de monsieur Ménard et la... on pourrait l'appeler sans rentrer dans les détails, de la réforme à la CCQ?
- R. Bien vous savez, moé je peux pas dire comment que 10 ça se déroulait en ville, mais dans nos régions, 11 moé dans ma région-là, il y a un bureau à Baie-12 Comeau, puis un à Sept-Îles. Puis c'était vraiment, 13 employé l'expression, c'était trippant en 14 tabarouette. On pouvait se communiquer des 15 informations, on se tenait vraiment au courant de 16 tout, puis on était « up to date », là. 17

Il y a pas grand entrepreneur qui pouvait arriver puis essayer de nous en passer, là, parce qu'on faisait pas la job à leur place, on s'est entendu qu'on allait pas se déplacer avec eux autres pour pas se présenter avec eux autres, parce que c'est pas. Si je suis FTQ puis le CSN me voit aller avec l'inspecteur, c'est sûr qu'il aimerait pas ça, là, mais ça c'était établi. Mais on

- s'informait. On se transmettait de l'information,
  puis c'était vraiment, c'était bon. Le travail au
- noir je vais vous dire à un moment donné il y en
- avait presque plus chez nous. Mais, là, on peut
- plus se parler. Ça fait que...
- Q. [642] Pourquoi il y en avait plus selon vous?
- 7 R. Du travail au noir?
- Q. [643] Vous dites, oui, pourquoi il y en avait plus,
- à cause de votre collaboration avec la CCQ?
- R. Bien oui, parce que nous autres on... le
- travailleur constate des faits, on se connaît pas
- mal toute dans cette région-là. Si tu voyais
- quelqu'un, je l'ai jamais vu sur aucun chantier.
- Là, le travailleur t'appelle : « Tu pourrais-tu
- venir vérifier », parce que lui avait pas
- l'autorité de le faire, moi je l'avais. Ça fait que
- j'allais ou si j'étais à l'extérieur, j'appelais
- la... le chef inspecteur.
- 19 Q. **[644]** De la CCQ?
- R. De la CCQ. Lui transmettait l'information à un
- enquêteur puis il faisait ça, là, je vous dis ça se
- faisait dans l'heure qui suivait. Il me relâchait
- un coup de fil, c'est beau, il nous le confirmait
- par papier, votre plainte s'est avérée fondée. J'en
- ai, j'en ai, j'en ai une pile. Ça c'est de

l'ont pas été.

- l'argent, c'est toute de l'argent qu'on a sauvé, l'argent au noir.
- Q. [645] Mais qu'est-ce qui a changé, je comprends qu'il y a eu certains changements?
- R. Bien on peut plus parler avec eux autres. On peut plus, c'est terminé. On peut plus connecter avec eux autres. Ils se sont faits dire par leur directeur dans chacun des bureaux régionaux :

  « C'est terminé. » La relation avec les agents d'affaires, c'est oublie ça, ça marche plus. Ça je le sais pas pourquoi, puis je sais pas comment, mais on aurait dû, il me semble que les bureaux régionaux auraient dû être consultés là-dessus, ils
- Q. [646] O.K. Donc, si on revient, on était à la
  Carrière Marconi, vous avez un constat qu'il y a
  des gens...
- 18 R. Oui.

- 19 Q. [647] ... qui semblent pas avoir de carte qui 20 travaillent là, on vous appelle à la CCQ, ils ne 21 peuvent pas aller vérifier, parce qu'ils n'ont pas 22 les contrats, ensuite.
- 23 R. C'est ça. Moi j'appelle monsieur Blouin, je 24 l'appelais par son petit nom, Daniel. On se connaît 25 pas mal toute là-bas aussi, là. Je dis : « Daniel,

reprises?

22

23

24

25

finalement? » Il dit : « Oui, mais là j'ai pas le 1 contrat. » « Comment tu as pas le contrat, va le 2 chercher le contrat » « Bien, il dit, je peux pas, 3 j'ai pas l'autorité. » « Mais comment tu as pas 4 l'autorité, envoie la police. » « Je peux pas » 5 « Bouge pas, on va t'arranger ça. » Je vais 6 décoller, j'ai envoyé cent (100), cent cinquante 7 (150) gars, ils sont allés, ils ont arrêté la job, 8 là, le monsieur, il s'appelait monsieur Fréchette, Hervé Fréchette. Il m'appelle : « Bernard, de quoi 10 qui se passe? » « Hervé, j'ai dit, la CCQ t'a 11 demandé un contrat. » « Oui, oui, mais je suis pas 12 obligé. » « Regarde, moi c'est pas compliqué, si tu 13 envoies pas le contrat, la carrière elle repart 14 pas. » Daniel Blouin m'a appelé cinq minutes après. 15 La police était là à côté de moi. « C'est beau, 16 Bernard, je sais pas comment tu as fait, je l'ai le 17 contrat puis c'est construction. Merci beaucoup. 18 Bonsoir » Tout le monde s'en va chez eux. C'est 19 arrivé à maintes et maintes reprises. C'est arrivé. 20 Q. [648] Qu'est-ce qui est arrivé à maintes et maintes 21

R. Bien des situations comme ça que les entreprises voulaient pas collaborer à l'émission des contrats, à ci ou à ça. La CCQ était limitée dans ses

- pouvoirs. Puis ça, on a fait la job à leur place, c'est toute.
- Q. [649] Et donc, vous êtes conscient qu'en agissant
- de la sorte vous respectez pas nécessairement les
- 5 lois?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [650] Mais vous l'avez fait...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[651]** ... pour quelle raison?
- R. Bien faire travailler notre monde. Nous autres on a
- besoin de travailler pour gagner nos pensions.
- 12 (14:42:56)
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [652] Et pourquoi les compagnies refuseraient-elles
- de remettre les contrats?
- R. Bien parce que lui ça lui coûte moins cher, la
- main-d'oeuvre il peut la payer à... quand c'est
- hors construction, quand il paie les gars hors
- construction, il peut payer à douze, treize
- piastres (12-13 \$) de l'heure au lieu de payer
- convention. C'est juste ça. Il y a pas... parce que
- dans une convention, dans nos conventions on a des
- critères, on a des choses à respecter, les
- « breaks », les ci, les ça. Tandis que ces gens-là
- étaient à douze piastres (12 \$) de l'heure au lieu

- d'être à vingt-sept (27), vingt-huit (28), vingt-1 neuf (29), trente (30). C'est là la différence. Mais on savait bien nous que la pierre il allait la 3 vendre à un sous-traitant qui allait travailler sur le chantier Alouette. La pierre va à la construction. Lui, il a la discrétion puis il a la liberté de la vendre construction, sa pierre. Il est pas obligé de le dire au sous-traitant, là, 8 qu'il l'a cassée hors construction, vous comprenez? Ça fait que ça lui fait de l'argent en tabarouette, 10 ça lui fait un beau motton à la fin de la « run », 11 là. Puis nous autres, bien moi comme je vous dis, 12 là, nous autres nos fonds de pension on les gagnera 13 pas hors construction, là. Ma retraite, je vais la 14
- 17 Me SIMON TREMBLAY:

construction.

Q. [653] Parce que hors construction, on déclare pas ses heures à la CCQ...

prendre en travaillant dans construction, pas hors

20 R. Non.

15

- Q. [654] ... puis on accumule pas d'avantages...
- R. Non, d'avantages sociaux, la médic puis tout ça, là. Nos assurances-maladie puis tout, là.
- Q. [655] Quand vous dites, on l'a faite, puis on l'a refaite, puis on l'a faite, là, cette façon de

- faire là, dans quel contexte vous l'avez fait? Vous
- l'avez fait lorsque la CCQ disait, se disait
- impuissante pour agir?
- 4 R. Oui.
- Q. [656] Dans quelle autre circonstance est-ce que
- vous l'avez faite, puisque certains témoignages
- sont venus dire que vous avez peut-être agi de
- cette façon-là aussi lorsqu'un employeur, un
- entrepreneur, pardon, fait à sa tête puis il
- débarque avec cent pour cent (100 %) par exemple de
- gens de sa région et arrive sur un bout
- d'autoroute, pardon, il commence avec ses gens, et
- se met...
- R. O.K. Moi, ma façon de procéder...
- Q. [657] Juste me laisser terminer...
- 16 R. Excuse, excusez.
- 17 Q. [658] ... à faire ses travaux. Est-ce que ça c'est
- 18 arrivé aussi?
- R. Oui, oui. La façon de procéder c'était...
- Q. [659] Expliquez-nous ça comment vous procédez.
- 21 R. ... nous, quand on... quand l'entrepreneur appelle
- pas, comme j'ai dit tout à l'heure, cogner à la
- porte, respecter, il dit gars, on s'en vient
- travailler icitte, on peut-tu s'entendre sur le
- pourcentage de main-d'oeuvre, ainsi de suite. Ça

fait que c'était pas fait. Les travailleurs
m'avisaient parce que on peut pas savoir tous les
contrats qu'il y a. C'était surtout au niveau du
ministère des Transports. Là moi, ma tâche à moi
c'était de débarquer là, aller carter les gens,
voir leur provenance, s'ils avaient des cartes de
compétence adéquates, mais surtout la provenance
parce que moi après ça, je... parce que les gens,
c'est bien sûr que les gens, je suis leur
représentant. Je suis censé leur trouver de
l'ouvrage.

Ça fait que moi je suis mandaté, j'ai l'autorité, bien pas l'autorité, mais le... bien l'autorité d'aller voir les cartes, ce que les travailleurs ont pas le droit de faire. Ça fait que je vois les cartes, après ça moi je ramène ça chez nous, à mon bureau, là j'avise les personnes qui m'ont appelées, bon écoute, là je suis allé voir, il veut pas engager du monde de la place. Il veut rien savoir, il a son monde puis il veut faire sa job. Là le comité de chômeurs montait, le comité de chômeurs débarquait, allait chercher la job. J'ai fait vite, là, mais...

- Q. [660] Mais on va décortiquer un peu.
- 25 R. C'est ça que ça veut dire.

- Q. [661] On va faire l'affaire en...
- R. Oui bien, ça on va sûrement en reparler tantôt avec
- monsieur Savard puis tout ça, là.
- Q. [662] Bien on peut déjà en parler. Juste le
- principe, après ça on ira avec des exemples,
- vraisemblablement, là, après la pause ou peut-être
- plus demain. Mais je veux comprendre la façon de
- 8 faire...
- 9 R. O.K.
- Q. [663] ... parce qu'on s'entend que vous changez pas
- la façon de faire à toutes les fois, là, je veux
- 12 dire...
- R. Non, non, non, non.
- 14 Q. [664] ... c'est une façon de faire.
- R. Un modus operandi c'est comme ça qu'on dit?
- Q. [665] Modus operandi, oui.
- 17 R. Pas trop?
- Q. [666] C'est quoi un comité de chômeurs?
- R. Bien c'est des travailleurs qui sont sur le chômage
- ou le bien-être social, qui se réunissent quand il
- y a une situation comme ça puis où est-ce qu'il y a
- possibilité d'avoir emploi, mais qu'ils ont pas
- accès.
- Q. [667] O.K. Donc ça va de la même façon, bref des
- membres du 791 qui travaillent pas?

- R. Non, non, non. Ça c'est vrai, faut corriger le tir.
- C'est tous les métiers confondus parce que les gens
- s'entraident chez nous, entre eux autres. Parce que
- si ça aurait été juste les opérateurs dans un petit
- coin qu'il y a pas beaucoup d'opérateurs, ça aurait
- pas eu d'impact. Tout le monde s'entraidait. Des
- fois c'était pour des menuisiers, c'était pour des
- manoeuvres, des opérateurs, ainsi de suite.
- Q. [668] Avez-vous par exemple, un arpenteur de la CSN
- dans le comité de chômeurs?
- 11 R. Oui, oui.
- Q. [669] Donc il y a tous les corps de métier, tous
- les syndicats?
- R. Tous les syndicats.
- Q. [670] Mais on s'entend que la majorité ou du moins
- le coeur, c'est des gens du 791?
- R. Bien à cause de la représentativité.
- 18 Q. [671] O.K. Puis de la nature du métier et seulement
- du nombre effectivement.
- 20 R. Oui.
- Q. [672] Donc là vous, vous les contactez. Est-ce que
- ça a un effet, j'oserais pas dire pyramidal, mais
- un peu...
- R. Oui, oui.
- Q. [673] ... chaîne téléphonique, c'est-à-dire vous,

vous appelez par exemple cinq déléqués qui eux 1 appellent dix personnes chacun? Qui appellent... 2

R. Non, excusez-moi, j'appelle pas des délégués.

3 J'appelle... Parce que les personnes qui m'ont 4 communiqué l'information à l'effet qu'il y avait un contrat là, avec un entrepreneur, tel entrepreneur là, c'est à lui que je transmets l'information. 7 Asteure, lui, dans son village, dans son coin, 8 poigne le téléphone puis il appelle tout le monde. Ça faisait longt... Moi quand je suis arrivé en 10 tout cas, il y avait déjà des listes de noms entre 11 eux autres, ils se connaissent tous. Ça fait que tu 12 pouvais appeler, ils pouvaient... admettons dans 13 chaque village, tu en sors dix là, des petits 14 villages alentour, là, des petits villages de deux, 15 trois cents (200-300) âmes, là, ça se réunissait 16 tous, genre... Un exemple, Forestville. Ça se 17

réunissait à la chose... Ultramar, là, parce qu'il

y a un truck stop, là, puis il y a un McDo...

Q. [674] Oui, oui, oui.

18

19

20

21

22

23

24

25

R. C'est une belle place, il y a un grand parking lot, les gars se rencontrent là, ils attendent là puis, quand ils sont tous réunis, on part à l'autre bout puis on s'en va à l'autre bout. Dans le temps, ça se faisait comme ça, tout seul. C'est sûr que moi,

- j'ai chapeauté ça. Moi, les comités de chômeurs, je
- les organisais. Bien moi, puis les autres aussi
- quand ça... ça dépendait qui qui était là, là.
- 4 Q. **[675]** Et vous (inaudible).
- R. Ça pouvait être les représentants des manoeuvres,
- les représentants de...
- 7 Q. **[676]** O.K.
- 8 (14:48:02)
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [677] Quand vous dites, on partait, là, puis ça a
- l'air rien, comme ça, là, quand vous dites, on se
- réunissait puis on partait à l'autre bout, là, vous
- vous en alliez faire de l'intimidation, là?
- R. On peut l'interpréter comme ça Madame la
- Présidente. On peut interpréter ça comme de
- l'intimidation. Asteure, l'intimidation c'est quoi?
- 17 Ça part où? Ça arrête où? Je le sais pas. Mais
- c'était une coutume à l'époque, c'était une
- culture. Quand je suis arrivé, comme je vous ai dit
- d'entrée de jeu à matin, on a essayé, on a
- travaillé, puis plus tard, on va voir, là, on a
- changé la façon de faire. Comme je vous ai précisé,
- Madame la Présidente, quand on laissait les gens se
- faire loi à eux autres même, c'était pas classe.
- 25 C'était pas classe puis c'était pratiquement

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

dangereux. C'était pas correct. Au fur et à mesure qu'on a avancé à structurer ça... Quelque chose qui est pas structuré est à risque. Quelque chose qui est structuré n'est pas à risque, en tout cas, t'as pas mal moins de risques.

C'est un peu pour ça qu'on l'a fait, pour essayer d'expliquer qu'il faut changer nos moeurs, faut changer nos façons de faire. Parce que comme je vous ai dit, si je suis ma ligne de pensée, que je veux améliorer notre image puis améliorer notre approche puis la façon que les entrepreneurs vont nous voir, parce que veut, veut pas, ils vont se parler entre eux autres à un moment donné, là. Ils vont dire, bien gars, écoute, finalement... Parce que moi, bon an, mal an, là, à partir de deux mille... je dirais peut-être deux mille cinq, deux mille six (2005-2006), ça marchait, là. Les entreprises appelaient avant de venir soumissionner puis il y en a qui en ont poigné des contrats. Puis ils étaient bien contents puis ils ont été très bien servis.

Comme je précisais ce matin, il y a pas juste trois entrepreneurs qui sont venus sur la Côte-Nord, là, il y en a venu, je peux en nommer, tu sais, des Inter-Cité, Jacques Dufour, Jocelyn

- 238 -

- Harvey, ça vient pas de la Côte-Nord. Ils ont 1 réussi à faire des contrats chez nous puis ils nous ont jamais vu débarquer chez eux : ils respectaient 3 la main-d'oeuvre, bien en tout cas, le ratio qui était raisonnable. Puis vous pourrez leur demander, ils emmenaient leur « key men » puis ils sont encore établis chez nous, ils ont même des sièges sociaux chez nous, on les a jamais dérangé ces 8 gars-là, ces entrepreneurs-là, puis ils font leurs contrats pour le ministère des Transports puis ils 10 ont l'air à faire leurs frais, ça roule, ils 11 pognent des contrats à tous les ans. 12
- ·

13

Me SIMON TREMBLAY:

(14:50:00)

- Q. [678] C'est quoi pour vous, là, un ratio raisonnable?
- 17 R. Pour moé, là? Pour moé puis mon organisation...
- Q. [679] Bien, oui, pour vous et votre organisation.
- R. Je vous dirais que c'est, moé, soixante-cinq pour cent (65 %), là, ça serait, c'est correct.
- 21 Q. **[680]** De...
- 22 R. Soixante-cinq (65), soixante-dix (70) c'est 23 parfait.
- Q. [681] De locaux?
- 25 R. Oui, de régional.

- Q. [682] Je veux dire de gens de la Côte-Nord, en ce qui vous concerne.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [683] O.K.
- R. Bien, excusez-moi, parce qu'on s'entend que des années fastes comme on a, bien comme on a, c'est des années fastes, mais on n'en profite pas, là, peut-être éventuellement on va en profiter, c'est sûr qu'en mettant un ratio comme soixante-cinq (65), soixante (70), c'est bien sûr que on n'est 10 11 pas, on n'est pas des millions sur la Côte-Nord, là. On pourra pas, il y a bien des places qu'on va 12 peut bien être juste soixante (60), cinquante (50), 13 tu sais, parce qu'il va en avoir de répartis un peu 14 partout, mais au moins, on serait priorisé chez 15 nous, c'est ca qui serait plaisant. 16
  - Q. [684] Mais dans les faits, on a parlé d'Hydro-Québec ce matin, qu'il y avait, bien selon le site d'Hydro-Québec, il y aurait environ cinquante pour cent (50 %) de travailleurs régionaux, vous me disiez peut-être trente-six pour cent (36 %).
  - R. J'ai les « stats » Madame la Présidente.
- Q. [685] Vous aviez... Ah! O.K. Vous avez vérifié
  pendant la pause?
- 25 R. Oui, oui.

18

19

20

21

- Q. [686] Qu'est-ce que vous avez vérifié exactement?
- R. On a icitte, c'est comme je disais, c'est trente-
- six virgule soixante-deux pour cent (36,62 %) en
- date de... en deux mille treize (2013). En date du
- guinze (15) février, il y a trois cents (300)... En
- date du quinze (15) février...
- 7 Q. [687] Deux mille quatorze (2014).
- 8 R. Deux mille quatorze (2014)...
- 9 Q. **[688]** Oui.
- 10 R. ... oui, excusez, on a trois cent cinquante-six
- 11 (356) travailleurs de la Côte-Nord sur huit cent
- vingt-cinq (825), puis huit cent vingt-cinq (825)
- de l'extérieur.
- Q. [689] Et ça, c'est travailleurs de la construction?
- 15 R. Construction.
- 16 Q. **[690]** O.K.
- R. Là, j'ai les statistiques aussi construction-hors
- construction, j'ai les nombres. On a hors
- construction ou construction tout confondu, c'est
- trente-neuf pour cent (39 %) de représentativité de
- la Côte-Nord.
- 22 Q. **[691]** Et ces...
- 23 R. On a neuf cent dix-huit (918) Côte-Nord puis deux
- mille quatre cent cinquante (2450) hors région.
- Q. [692] Et ces chiffres-là, récemment...

- 1 R. Hydro-Québec.
- Q. [693] Vous avez lu ça ce midi, c'est Hydro-Québec?
- 3 R. Oui.
- Q. [694] Qui chez Hydro-Québec vous a donné ces
- 5 chiffres-là?
- R. Ça, tout le monde a accès à ça avec les relations
- de travail là-bas puis les relations publiques puis
- 8 monsieur Robert Gingras.
- 9 Q. [695] O.K. C'est quoi son poste monsieur... On va
- en reparler plus tard, mais...
- 11 R. Lui, il est responsable des relations de travail et
- les relations publiques puis les conditions de
- 13 travail là-bas.
- 14 Q. **[696]** O.K.
- R. Il a un autre titre, mais il m'échappe.
- Q. [697] Il me restait une question, on s'est écartés
- d'Alouette, après ça on va continuer dans le fil
- normal. Monsieur Jimmy Accurso, le connaissez-vous?
- 19 R. Oui.
- Q. [698] Dans le cadre du projet Alouette, est-ce que
- vous avez, c'est dans ce contexte-là que vous
- 1' avez connu davantage?
- R. C'est la première fois que je le rencontrais, oui.
- Q. [699] O.K. Puis vous, c'est quoi votre relation
- avec lui?

- 1 R. Bien une relation comme agent d'affaires avec...
- 2 Q. [700] O.K.
- R. ... un chef d'entreprise, là.
- Q. [701] Vous avez pas de relation particulière avec
- 5 lui?
- R. Non, non.
- 7 Q. [702] Vous êtes pas ami ou...
- 8 R. Non.
- 9 Q. [703] O.K. Vous nous parlez donc des comités de
- chômeurs et des interventions dont on aura
- 11 l'occasion de donner des exemples plus tard dans
- votre témoignage. J'aimerais ça que vous nous
- parliez maintenant de la question de la mobilité de
- la main d'oeuvre, particulièrement suite à votre
- réponse parce que vous vous rappelez comment a été
- instaurée la mobilité de la main-d'oeuvre?
- R. Oui, comme j'expliquais tout à l'heure, par
- négociation à la convention puis nous autres on l'a
- eu, puis oui, c'est...
- Q. [704] Est-ce que je me trompe en disant que c'est
- Jocelyn Dupuis qui a instauré ça?
- 22 R. Oui, Jocelyn Dupuis puis...
- Q. [705] Puis qu'ultimement le but premier s'est
- avéré, s'est un peu retourné contre lui.
- 25 R. C'est ca.

- Q. [706] C'était, bien dites-le.
- 2 R. L'esprit de négociation était que si ça avait
- fonctionné vraiment puis si ça avait été respecté,
- les gens de la Côte-Nord auraient pu aller
- travailler à l'extérieur, mais ils ne l'ont pas vu
- venir la « shot » de « il faut que tu changes ton
- adresse ». Ça a vraiment pas marché, ça c'est viré
- contre nous autres. Il avait négocié ça avec un
- monsieur Franco Fava, je pense, qui était le
- propriétaire chez Neilson, puis, nous autres, ça
- s'est viré contre lui parce que, on n'a pas
- d'entrepreneurs qui vont à l'extérieur, on n'en a
- pas. Fait que les entreprises, on s'est fait jouer
- le tour. Nous autres aussi on, on n'était pas sûrs
- parce que quand ça a été voté, parce que ça s'est
- fait voter provincialement, puis la Côte-Nord a
- voté à cent pour cent (100 %) contre la mobilité
- provinciale, on la craignait, on la voyait venir
- puis on la craignait.
- Q. [707] C'était en quelle année ça?
- 21 R. Et maudit! C'est en quatre-vingt...
- Q. [708] Fin des années quatre-vingt-dix (90)
- vraisemblablement.
- R. Oui, c'est ça, oui.
- Q. [709] Parce que monsieur Dupuis, de mémoire, il est

- arrivé en quatre-vingt-dix-sept (97) donc c'est après quatre-vingt-dix-sept (97).
- R. C'est ça, probablement quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit (98), ça s'est fait assez rapidement après son entrée.
- 6 Q. [710] O.K.

20

21

22

- R. Mais c'est sûr que nous autres on, bien ça, ça a été noté, on a passé dans notre région, on a, bien à l'époque on a fait voter les gens d... je te dirais, Mingan ont venu voter à Sept-Îles puis les gens du Saguenay, Saguenay, c'est pas le Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est le comté Saguenay.
- Q. [711] C'est la sous-région Saguenay.
- 14 R. Eux autres ont venu voter à Baie-Comeau puis ça a 15 été cent pour cent (100 %) contre la mobilité 16 provinciale puis ça, on n'en était pas peu fier 17 quand qu'on s'est aperçus que c'était vraiment 18 néfaste pour nous autres.
  - Q. [712] Quand vous dites « c'est parce qu'ils ont pas respecté les règles » vous référez aux pensions, c'est que les entrepreneurs de Montréal, pour les gens de la Côte-Nord, dit : « je vais t'engager mais trouve-toi un appartement. ».
- 24 R. Trouve-toi un appartement, trouve-toi... Tu sais,
  25 quand tu as une maison chez vous, tu veux faire ton

- chômage, là, tu as une hypothèque à payer chez
- vous, mais tu te trouves à en payer un autre en
- 3 ville.
- Q. [713] Comme vous avez dit ce matin.
- R. Là, t'as deux hypothèques, ça, c'est un non-sens.
- Tu peux pas arriver. Autrement dit, tu payais pour
- aller travailler, mais il y en a qui l'ont fait par
- exemple. Ceux qui avaient la chance d'avoir de la
- parenté en ville, bien ils pouvaient aller rester
- chez leur soeur, leur frère, leur mononcle, leur
- matante, là. Eux autres ils étaient corrects.
- Souvent, j'ai vu ça souvent. Ils venaient faire
- le... parce qu'on a crevé de faim un bout de temps
- chez nous, là. Ils venaient gagner leur chômage
- puis après ça ils revenaient chez nous.
- Q. [714] Donc ça, c'est un peu le contexte de
- 17 l'implantation...
- 18 R. Oui.
- Q. [715] ... de la mobilité de la main-d'oeuvre.
- Qu'est-ce qui en est, toujours selon votre
- interprétation et celle de votre local et, si ça
- inclut l'organisation de la FTQ-Construction aussi
- mais principalement le 791 Côte-Nord?
- R. Vous voulez dire là, là?
- 25 Q. [716] Oui, oui, aujourd'hui, c'est quoi pour vous

- la mobilité de la main-d'oeuvre?
- R. Je ne dirai pas ce que je pense, mais c'est...
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Q. [717] Mais...
- 5 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [718] Bien vous pouvez le dire, mais...
- R. Non, non, c'est parce que ça va...
- 8 Q. [719] ... poliment.
- R. Je vais manquer de, ça sera pas un bon mot. C'est
- vraiment...
- 11 (14:55:41)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [720] Bien, c'est-à-dire que vous pouvez nous dire
- ce que vous pensez en d'autres mots.
- R. Oui. Bon. M'a essayer. Parce que c'est vraiment...
- 16 c'est mon... c'est mon créneau, c'est la mobilité
- provinciale, je la... je la déteste, c'est...
- c'est... Moé, pour moé, c'est de la... c'est des
- excréments, c'est... Je veux rien savoir de ça.
- Encadré... ben, encadré, c'est ben fait, ce serait
- ben fait. On est là-dessus présentement, Madame la
- Présidente, on est train de... on a mis sur pied
- une table de concertation, on a interpellé le
- qouvernement avec des manifs. On les a interpellés
- parce qu'on veut vraiment que ça change. Moé, je

- peux vous dire une chose, si je peux me permettre
- 2 là, là.
- 3 Me SIMON TREMBLAY:
- 4 Q. [721] Allez-y.
- R. Si... vous prenez des... si vous êtes pour faire
- des recommandations, si vous voulez pu
- d'intimidation puis pu de cochonnerie, pu de
- chicane dans nos régions, ben, va falloir encadrer
- la mobilité provinciale. Il va falloir la définir.
- Q. [722] Bien, en tout cas, on se fera pas intimidé
- par ce que vous nous dites, là.
- 12 R. Ça, c'est sûr.
- Q. [723] Que si on veut éviter l'intimidation... Hein!
- R. Ben, moé, Madame la Commissaire, va falloir que les
- gens, va falloir que le gouvernement comprenne,
- qu'ils le prennent ou qu'ils l'interprètent comme
- ils veulent « intimidation »...
- Q. [724] Mais, vous, vous allez devoir comprendre
- qu'il va falloir que vous cessiez d'intimider.
- 20 R. Je m'excuse, Madame, là. Je m'excuse, Madame la
- Présidente, j'ai pas intimidé personne. On va... on
- va avancer dans nos deux journées, là, on verra
- bien, mais on n'a pas intimidé personne. Quand je
- suis arrivé, ça intimidait puis pas à peu près.
- Puis même avant que j'arrive représentant,

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

j'intimidais sur les chantiers. J'en étais un travailleur qui se défendait, j'étais un chômeur puis un bien-être social qui allait se chercher de l'ouvrage. Puis, oui, j'ai manqué de classe, puis, oui, j'ai intimidé. Mais, quand qu'on est arrivé... je viens de vous dire, Madame la Présidente, on a voulu changer les choses.

C'est peut-être dur à croire avec la face que j'ai, là, on m'a mis comme un bandit, là, mais on a voulu changer les choses puis on est encore en train de travailler à essayer de changer les choses. L'habit fait pas le moine, il faut pas que le monde l'oublie, là. Puis on travaille là-dessus, puis on est encore en train de travailler làdessus. À minute... partir du moment... parce que, moé, je suis là, je suis assis là, là. Je représente les travailleurs, les travailleurs de mon local chez nous. Mais, moé, que si je suis pas là, ils vont se faire justice eux autres mêmes pareil, puis l'intimidation va se faire pareil s'ils sont pas respectés chez eux. C'est sûr et certain, Madame la Présidente. Ça fait que, moé, ce que je vous dis, c'est que ce serait bon, on va y arriver probablement parce qu'y a un... y a un petit paragraphe dans la R-20 qui prévoit que, par

légifération, le gouvernement peut intervenir pour 1 protéger nos régions, au niveau de l'embauche 2 locale et régionale. Mais, c'est sûr que ça tentait 3 pas à personne. Nous autres, on représente un pour 4 cent (1 %) du Québec, là. Y a pas personne qui a de l'intérêt pour nous autres. Et c'est pour ça qu'on s'est levé deboutte puis on a dit « wow! c'est 7 assez, là. C'est assez. » Moi, je me rappelle à SM-8 3, on s'était battu, l'escouade tactique avait venu nous sortir de là. On virait les pick-up à 10 l'envers, les vanette... 11

Q. [725] C'était où SM-3?

12

R. Proche de Sept-Îles, près de Sept-Îles, Sainte-13 Marguerite-de... pour ceux qui sont proches de là, 14 là. Puis quand qu'on revendiquait, l'escouade 15 tactique est venue nous sortir de là. On 16 revendiquait quatre-vingts - vingt (80 %-20 %). À 17 Toulnustouc, on était un petit peu plus poli, on 18 revendiquait soixante - quarante (60 %-40 %). Là on 19 est rendu à la Romaine, puis vous avez vu le 20 chiffre, là, c'est soixante - quarante (60 %-40 %), 21 mais pas pour nous autres. Ça fait qu'à un moment 22 donné, les gens là-bas, la politesse, à un moment 23 donné ils vont la mettre de côté parce que quand 24 t'as des enfants à faire vivre puis à nourrir, je 25

- pense que c'est... c'est pas mal plus... ça tire, ça tire du jus.
- Q. [726] C'est-à-dire, des fois, le rationnel peut prendre le bord lorsqu'il est question...
- R. Ben...
- Q. [727] ... de nourrir ses enfants, c'est ça que vous voulez dire.
- R. ... on n'est pas dans toutes sortes de domaines. Vous comprenez que c'est pour gagner leur vie, c'est pour vivre. Chez nous, là, c'est... c'est 10 rendu grave, là. Fly in, fly out, là. Même les 11 minières, là, Arcelormittal à Port-Cartier, là, 12 soixante-cinq pour cent (65 %) de la main-d'oeuvre 13 vient de l'extérieur. Ces gens-là prennent l'avion, 14 viennent chercher nos ressources, notre argent, ils 15 reviennent le dépenser icitte. Moé, mon village, 16 là, quand je suis... quand je suis venu au monde, 17 là, il y avait douze cents (1200) âmes là-dedans. 18 Tu vas là aujourd'hui, là, s'il y a trois cents 19 (300) âmes puis trois enfants, c'est ben correct. Y 20 21 a pu rien. Ils viennent nous exploiter puis y repartent avec ça. On l'a vécu à SM-3, on l'a vécu 22 à Toulnustouc, puis on le vit méchamment à la 23 Romaine. On pensait nous autres... Puis, là, tu 24 parles à du monde qui est pas... qui connaît pas 25

l'industrie de la construction, tu parles à du monde de la ville, y sont tout convaincus que les nord-côtiers sont riches puis y roulent sur l'or. Je m'excuse, là, on a une entreprise qui vient d'Havre-Saint-Pierre, là, Paul Boudreault, là, il vient de fermer, là, sur la loi... la Loi de la faillite. C'est une entreprise de construction qui travaille sur la Côte-Nord à proximité de la Romaine. Et (inaudible) qui a fermé hier, avanthier... ou avant-hier, une compagnie d'hélicoptères.

Allez faire un tour dans un 5 à 7 à BaieComeau puis à Sept-Îles pour le fun, vous allez
être tout seul, y a personne. La ville de BaieComeau paye des sept, huit cent mille (700 000 \$800 000 \$) pour des publicités « achetez local,
achetez local ». Ben, oui, je vais acheter local,
mais donne-moi de l'argent pour que j'achète local.

Les municipalités, c'est la même affaire,
là. Les entreprises extérieures débarquent avec
leur main-d'oeuvre, ils viennent faire des égouts,
aqueducs chez nous. L'entrepreneur, là, y part avec
l'argent de nos taxes. Les travailleurs partent
avec l'argent de nos taxes, puis c'est nous autres
qui a payé ça, là. Ça fait qu'à un moment donné on

1	n'aura pu d'argent pour payer nos taxes. C'est ça
2	qu'il faut raisonner. Puis je vous dis qu'en
3	passant par la mobilité provinciale, en encadrant
4	la mobilité provinciale, on va être capable de
5	régler le problème. Il y en aura pu de chicane.
6	Puis on va arrêter de penser qu'on est des tueurs,
7	tiens.
8	Q. [728] Donc, je pense, c'est le bon moment de
9	prendre la pause de l'après-midi.
10	LA GREFFIÈRE :
11	S'il vous plaît, Maître
12	Me SIMON TREMBLAY :
13	Oui. On va coter donc sous 1442, 124P-1442, là, le
14	tableau des
15	LA GREFFIÈRE :
16	Je vais vous corriger si vous me permettez.
17	Me SIMON TREMBLAY :
18	48. Ah! Bon.
19	LA GREFFIÈRE :
20	Alors, ce sera 124P-1448, le tableau des
21	comparaisons des allégeances syndicales.
22	
23	124P-1448 : Tableau de comparaison des allégeances
24	syndicales sur la Côte-Nord par corps
25	de métiers entre 1997 et 2011

Me SIMON TREMBLAY:

Merci, Madame la Greffière.

4 LA GREFFIÈRE:

5 C'est moi qui vous remercie.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8

12

REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA GREFFIÈRE :

Alors, Monsieur Gauthier, je vous rappelle que vous êtes sous le même serment que vous avez prêté.

- R. Parfait, Madame.
- Me SIMON TREMBLAY:
- Merci, Madame la Greffière.
- Q. [729] Plus tôt dans votre témoignage, Monsieur
- Gauthier, vous avez fait référence au fait que...
- du moins, si vous n'êtes pas là notamment pour
- assurer, là, le respect des conventions
- collectives, que certains travailleurs vont
- accepter de voir leurs conditions restreintes,
- coupées, réduites. Et vous avez parlé notamment
- certains, au lieu de se faire payer leurs heures
- supplémentaires, vont se faire payer en pneus,
- huile puis là...
- R. Aussi des tires, des châssis puis des choses...

- Q. [730] Oui. Peut-être nous expliquer un peu des exemples, là, parce que...
- R. Bien, les tires... les pneus puis des... des
- fenêtres, là, nous autres chez nous, c'est les
- 5 châssis, là.
- 6 Q. **[731]** O.K.
- R. Tires, châssis, gaz. Puis l'entreprise, bien, lui,
- 8 c'est déductible dans son entreprise quand il
- rapporte ça, il paye pas d'impôt, là, là-dessus,
- 10 là.
- Q. [732] Mais, les heures... les heures travaillées
- non plus, s'il y a du salaire, ça va être aussi
- déductible d'impôt.
- 14 R. C'est ça.
- Q. [733] Mais, ce serait quoi à ce moment-là
- 1' avantage? Ce serait peut-être au niveau des
- 17 déductions payables à la CCQ?
- R. Non. Bien, c'est parce que, là, lui, il va... il va
- payer le travailleur, mais à temps simple.
- 20 Q. [734] O.K. À temps simple.
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. [735] Et... et il va lui donner...
- R. La différence, le... bien, cinquante pour cent
- (50 %) de plus, là, lui, il va le garder pour lui,
- mais il est pas obligé de le... de le mettre dans

- la soumission. Ça l'avantage beaucoup, là.
- Q. [736] Donc, c'est des coûts limités...
- R. C'est ça.
- Q. [737] ... mais il va... Mais, les heures payées en
- simple avec des biens, c'est ca que vous dites? Au
- lieu de... dans le fond, au lieu de payer... Disons
- qu'il gagne cinquante dollars (50 \$) de...
- R. Bien, le temps double... le temps double va être
- payé avec des... des articles, là. Ça peut être un
- échangeur d'air, ça peut être... il a besoin de...
- de pièces sur son véhicule, faire réparer son
- véhicule. Puis, on s'entend que... Mettons, un
- exemple, je l'ai... je l'ai pas vu, mais
- je me l'ai fait conter par le travailleur. Mettons
- un échangeur d'air, on sait que les entreprises
- font affaire avec des fournisseurs, puis quand ils
- font affaire avec des fournisseurs, ils ont des...
- des ristournes, des pourcentages de... de bonus,
- mais je connais pas trop ça, là, ils ont des
- ristournes. Ça fait que, lui, c'est doublement
- payant pour lui, c'est peut-être bin même
- triplement payant.
- 23 Q. [738] Les ristournes. Vous voulez dire si j'achète
- cinquante (50) échangeurs d'air...
- R. Bien, t'sais...

- Q. [739] ... bien, je risque d'avoir un rabais ou un
- crédit.
- R. Vous comprenez?
- Q. [740] C'est ça que vous voulez dire?
- R. C'est ça. Bien, il est...
- 6 (15:36:21)
- 7 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [741] Est-ce que je comprends qu'il va charger à
- 9 l'employeur...
- R. Au maître d'oeuvre.
- Q. [742] Au maître... oui, excusez-moi, au donneur
- d'ouvrage. Il va charger au donneur d'ouvrage...
- 13 R. Oui.
- Q. [743] ... donc... et comme on parle de contrats
- publics, là... Est-ce qu'on parle de contrats
- publics? Alors, donc il va charger au gouvernement
- temps double, mais en réalité il va payer temps
- simple, mais il va compenser avec des... de son
- matériel à lui...
- 20 R. C'est ça.
- Q. [744] ... qui, en réalité, lui coûte moins cher que
- le temps double.
- R. Oui, parce que, là, comme je vous ai expliqué,
- Madame la Présidente, lui, il a déjà un escompte
- versus le fournisseur. Autrement dit, il va... puis

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

on voit ça souvent, il va charger au donneur d'ouvrage construction, respect des conventions, mais, lui, c'est pas ça qu'il va... qu'il va donner aux travailleurs. Lui, il va s'en garder pour lui ou qu'il va peut-être le déduire dans sa soumission. C'est comme ça qu'ils réussissent. C'est pas tout le monde, on s'entend, là. C'est une minorité, là, mais c'est une minorité qui fait mal au Québec, là, puis qui nous fait mal à nous autres surtout, là. Mais, le travailleur, on comprend que, lui, il sait qu'il est en infraction, mais il ira pas se plaindre à la Com... C'est pour ça que c'est dur à découvrir. Lui, il ira pas se plaindre à la Commission, là, parce que s'il va se plaindre, ça va être la dernière fois qu'il va travailler pour lui, là. Ça, c'est sûr. Ça fait que...

Puis si, lui, il y va pas à ces conditionslà, c'est son voisin qui va venir. C'est pour ça, moé, que je disais... puis je dis encore à mes... à nos travailleurs, il faut pas en vouloir aux travailleurs parce qu'il y avait une polémique à un moment donné qui était partie, là, la Côte-Nord puis le Lac Saint-Jean, là. C'est pas vrai, là, c'est pas la faute du travailleur, là. Lui, il veut nourrir ses enfants lui aussi, là. C'est... c'est

le système, puis c'est l'employeur qui fraude 1 qui... que, moé, tant qu'à moé, il devrait se faire ramasser. Mais, les... les manières ou les outils 3 pour découvrir ça puis déceler ça, c'est assez compliqué. Si le travailleur se plaint pas, il a pas de chance de... de se faire pogner, l'autre. Ou s'il se fait pogner, il va payer une petite amende puis ça finit là. Il l'a tout de bien mis dans... 8 dans sa soumission. Il a tout de bien prévu un quelque chose pour l'amende. On voit ça vraiment, 10 là. En tout cas, chez nous, c'est vraiment 11

- Me SIMON TREMBLAY:
- Q. **[745]** Il y a plusieurs... quelques travailleurs ou plusieurs travailleurs qui vous ont dit, effectivement, qu'ils avaient...
- 17 R. Ah!

12

18 Q. **[746]** ... qu'ils avaient été payés...

populaire, ça, c'est sûr.

- 19 R. C'est... c'est...
- Q. [747] ... pour les heures supplémentaires, de façon où vous l'expliquez présentement?
- 22 R. Ces gens-là vont s'exprimer, ils vont nous le dire.
- Puis quand même que j'y dirais, moé « vas-y,
- vas... », j'ai même pas pensé d'y dire « va te
- plaindre ». S'il va se plaindre, il est fait, il

- est brûlé chez eux. T'sais, t'as des comme...
- J'expliquais tantôt Maria en Gaspésie, c'est pas
- gros, là, c'est tout petit, puis je le sais que, le
- monde en Gaspésie, ils ont pas d'ouvrage, maudit...
- maudit tabarouette. J'ai passé proche.
- Q. [748] Bon. Non, c'est correct. On va y aller comme
- 7 ça.
- R. Ils ont pas d'ouvrage, t'sais, puis je les
- comprends. Ils ont des termes à payer puis ils
- ont... ils ont des hypothèques, ils ont des enfants
- à faire vivre puis... Moé, moi-même je le ferais.
- On peut pas en vouloir aux travailleurs, c'est pas
- 13 vrai ça.
- Q. [749] En d'autres termes, mieux vaut un que deux tu
- 1'auras. Donc, ils se disent « j'aime mieux en
- avoir un que peut-être deux »...
- 17 R. Bien...
- Q. [750] ... donc ils acceptent de couper sur leurs
- conditions.
- 20 R. C'est ça. Puis c'est pour ça que je disais tantôt
- la nouvelle façon de faire, ça va... ça va
- amener... on va y retourner à ça. C'est sûr qu'on
- va y retourner parce que, le travailleur, là, il
- peut pas avoir un contrôle, il peut pas avoir... on
- peut pas gérer ça, là.

- Q. [751] Excusez-moi, Monsieur Gauthier, quand vous
  dites « nouvelle façon de faire », vous parlez des
  règles après... depuis septembre deux mille treize
  (2013)...
- 5 R. Oui.
- Q. [752] ... relativement au placement? Parlez-nous-en justement de ces... Je vous donne l'occasion, là, de nous expliquer, là.
- 9 R. Bien...
- 10 Q. **[753]** Allez-y.
- R. O.K. Il y a plusieurs... il y a plusieurs 11 phénomènes vicieux à ça, là. Première des choses, 12 comme j'expliquais tantôt, la prostitution va... 13 va... Parce que nous autres, il y en avait plus de 14 prostitution. Bien, j'emploie peut-être pas le bon 15 terme, là, mais c'est similaire, les... les gars 16 vont se vendre. C'est ça que j'aurais dû dire. Les 17 gars vont se vendre puis là... de cette façon-là, 18 là, premièrement, t'as du travail au noir, il y a 19 de l'argent qui va se perdre à quelque part. Ça va 20 créer une tension entre les travailleurs parce que 21 c'est bien sûr qu'il y en a qui vont s'en 22 apercevoir qu'il va là puis... tout se sait, à un 23 moment donné, il va le savoir qu'il travaille... il 24 laisse ses conditions sur le côté pour... pour 25

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

devancer un autre travailleur. Lui va aller travailler à rabais, autrement dit. Il va peut-être bien juste donner son temps double... c'est pas détectable, c'est pratiquement... c'est pas détectable.

La pension, c'est la même affaire. L'entrepreneur émet un chèque au travailleur, le travailleur va le changer. À partir du moment que le chèque est changé puis il a l'argent liquide dans les mains, il y a pu de trace, là. C'est facile aller puis lui porter, là : « Tiens, moé, je veux travailler. Ça fait que, ramasse ça, moé, je veux travailler. » Ils sont prêts à vendre leurs conditions parce qu'ils ont des termes à payer. T'es bien mieux... eux autres, ils sont bien mieux, là, de... c'est ça qu'ils se disent, ils sont bien mieux de... En réalité, si tu payes convention, mon salaire me revient peut-être bien à trente... trente-cing (35), trente-six piastres (35 \$) de l'heure. Mais je suis prêt à y aller à vingt-sept piastres (27 \$) de l'heure, là. Au moins je va être capable de continuer à payer mes termes, puis il va peut-être me faire travailler tout le temps, il va me rendre permanent, douze/douze (12/12). Puis c'est ça qui est dangereux. C'est ça

qui est à surveiller. Puis là c'est... comme je vous disais tout à l'heure, ça va créer des tensions à quelque part, ça c'est sûr et certain.

La nouvelle réforme aussi, ce qu'elle fait, moé, je l'ai vécu, quand elle a été mis (sic) en force, j'aurais dû peut-être tout ramasser mes messages, c'était hallucinant. Ahurissant. C'est beau quand tu... un petit entrepreneur puis il a pas beaucoup d'employés, ça va être correct, là, passer par la Commission puis la plate-forme, toute la patente. Mais quand t'as une entreprise, là, comme je l'ai vécu, là, avec ArcelorMittal, l'entreprise avait besoin de soixante (60) travailleurs en quarante-huit (48) heures. Son contrat était alloué mais il fallait qu'il débute tout de suite parce que son échéancier était vraiment court, l'histoire d'horaires de train puis ces affaires-là.

Le gars, il... tu sais, il vient me voir puis il dit : « Là, moé, ça prend soixante (60) gars. » C'est bien beau, lui en avait peut-être à lui, je sais, moé, vingt (20), mais là ça en prenait toujours bien quarante-cinq (45) autres.

Les quarante-cinq (45) autres, quand il a passé par la Commission, là... par la...

Q. **[754]** La CCQ.

R. ... Commission de la construction, la CCQ, la Commission lui a envoyé trois mille (3 000), quatre 3 mille (4 000) noms. « Hein! je vois quoi avec ça, moé, là, là? Je fais quoi? » Là il va appeler les gars un en arrière de l'autre pour leur demander leurs compétences. Quand l'individu est moyennement 7 habile, est proche du bien-être social, on 8 s'entend-tu qu'il va dire qu'il est bon? En tout cas, il va prendre la chance. « Je vais m'essayer, 10 il faut que je nourris mes enfants. Je vais 11 m'essayer. » Là tu lui fais prendre l'avion, puis 12 vous savez que l'avion, pour aller sur la Côte-13 Nord, ça coûte plus cher qu'aller en Europe, là. Ça 14 fait que tu montes à Fermont, tu viens de payer 15 douze cents (1200 \$) d'avion, tu fais l'affectation 16 du gars, ça prend la journée, ça prend guarante-17 huit (48) heures faire l'affectation. Ensuite de ça 18 tu le rentres le lendemain matin, tu le fais 19 travailler, il « scrappe » ta machine. « Hey! hey! 20 c'est pas ça que je voulais, moé, tu m'avais dit 21 que t'étais... -Ouin, mais je voulais travailler. » 22 Bon, repaie le billet d'avion, redescend ça en bas, 23 rappelle-en un autre. Il va-tu lui mentir, il 24 mentira pas? Il va-tu lui dire qu'il est bon ou 25

qu'il est pas bon? Il va-tu dire la vérité? S'il en monte dix (10) de même, on est pas sortis du bois. Il va arriver à la fin de son échéancier puis il aurait même pas sa main-d'oeuvre. C'en est une, une...

Puis, souvent, les entrepreneurs
m'appellent. Ils essaient encore, là. À la Romaine,
il y en a en masse qui m'appelle : « Bernard, là ça
marche pas. J'ai passé par la plate-forme, la CCQ,
ça marche pas, les noms que j'ai c'est pas bon, les
gars, ils... -Moé, qu'est-ce que tu veux que je te
dise, moé. Plains-toi à ton association, là. La
réforme, c'est pas moé qui l'a mis (sic) là. C'est
sûrement pas moé qui l'a mis (sic) là. Ça fait
qu'appelle-moé pas, moé, parce que tu me mets en
danger, là. Si je suis sur écoute, quelque chose,
bingo, moé, je perds - pas moé - la FTQ
Construction va perdre son permis de placement ou
de références. »

- Q. [755] Je comprends que, pour vous, l'avantage...
- 21 (15:43:28)

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Si je peux me permettre avant.
- 24 Me SIMON TREMBLAY:
- Oui, allez-y, Monsieur le Commissaire.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [756] D'abord, c'est étonnant que vous dites, « si
- je suis sur écoute », est-ce que vous pensez qu'un
- jour que vous pourriez être sur écoute?
- R. Bien, là, avec tout ce que j'ai entendu
- dernièrement, j'en douterais pas, là.
- Q. [757] Pourquoi pensez-vous que le gouvernement du
- Québec a enlevé le placement syndical des syndicats
- pour le donner à la CCQ, pourquoi il a fait ça?
- R. Ça c'est une bonne question. Il y a des places,
- là... Puis vous comprenez, même avec ça, là... Je
- vais vous répondre... Avec ça, là, c'est sûr et
- certain, quand un syndicat va avoir quatre-vingt-
- dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit pour cent
- 15 (98 %) de représentativité, on s'entend-tu que la
- plate-forme, elle sert pu à rien, là? Le gars, il a
- la majorité des travailleurs.
- 18 Q. [758] Non, ma question à moi c'était pas ça. Ma
- question c'est : Pourquoi pensez-vous que le
- gouvernement du Québec a enlevé le placement
- syndical aux syndicats...
- 22 R. Parce qu'il y a eu de l'abus.
- Q. [759] Bon. Et pensez-vous que ces abus-là... ça
- veut dire quoi, des abus d'un peu d'intimidation,
- de... de « power trip » de la part de certains

1		syn de certains syndicats, représentant
2		syndical, voyant le devoir et la responsabilité
3		première d'intervenir, de savoir qui travaille, à
4		quel moment il travaille et de quelle façon, est-ce
5		que c'est possible que ce soit pour ces raisons-là?
6	R.	Je peux vous dire Au niveau de l'intimidation,
7		là je peux pas vous dire. Mais c'est sûr et certain
8		qu'il y a tellement de de il y a beaucoup de

- métiers dans l'industrie puis, eux autres, comment ils font... je le sais pas trop comme est-ce qu'ils
- font puis comment est-ce qu'ils organisent leurs
- affaires. Moé, je peux juste parler pour moé. Je
- peux juste parler pour moé.

- Q. [760] Vous dites qu'il y a eu de l'abus, c'est quel genre d'abus qu'il y a eu?
- R. Bien, l'abus c'est genre... tu sais, mettre un travailleur, un chum, un cousin, une cousine ou un travailleur qui peut-être, comme on avait entendu dans la Commission, il y a des gens qui ont rapporté, c'est sûrement... c'est sûr que ça a déjà arrivé, c'est sûr.
- Q. [761] C'est juste ça, c'est juste parce qu'on
  mettait de temps en temps un cousin, cousine à la
  place...
- 25 R. J'avais pas fini, j'y arrivais, là. Un travailleur

que peut-être il paie pour travailler. Ça, je me 1 rappelle, moé, quand j'ai arrivé, là, j'en ai eu 2 des offres, là, d'argent pour travailler, là. Je 3 l'ai cité... je l'ai dit aux enquêteurs. Moé... moé, j'en avais entendu parler mais je l'avais jamais vécu. Puis quand ça m'a arrivé, là, j'ai fait le saut. Parce que c'est pas des gens méchants, c'était pas... c'était une coutume qui 8 existait à l'époque, probablement, dans l'industrie de la construction. Moé, je l'ai vu de mes yeux vu. 10 Je pense que j'ai cité cinq ou six exemples. 11 Mais... probablement que, ça, ça peut en être un, 12 un problème. 13

- Q. [762] Oui, c'est pas... c'est pas un gros abus, là, quand même, pour changer une loi. Parce que, normalement, un gouvernement, ça intervient vraiment quand (inaudible).
- R. Oui, bien, là, c'est ça, là...

14

15

16

17

- R. Dans mon cas à moi...
- Q. [764] ... est-ce que vous avez de temps en temps
- cette conscience-là que vous êtes peut-être...
- 4 R. Non.
- Q. [765] ... un peu un joueur dans ça?
- R. Non, non, non. Dans mon cas à moi ça sera pas un
- secret pour personne. CSN, FTQ dans mon coin c'est
- chien et chat. Ma façon de faire a fait que je me
- suis ramassé beaucoup plus de membership. CSN s'est
- aperçu que ça marchait pas là. Il perdait ses
- membres. Il s'est plaint en disant, il y a de
- 1'intimidation, tordage de bras. Pourquoi? Pour
- arrêter l'hémorragie de la CSN. Je le dis icitte,
- là. C'est exactement ça qui est arrivé, il fallait
- trouver une solution pour stopper l'hémorragie de
- la CSN.
- Mais tabarouette, tout ce qu'il avait à
- faire c'était de faire comme moi : « Fais ta job,
- sers-toi pas de l'argent de tes membres pour salir
- le représentant du 791. Tu as rien qu'à faire ta
- job, puis performe autant que lui, c'est toute. »
- 22 Q. [766] On a su hier que vous avez été quand même
- reconnu coupable dans trois causes?
- R. Deux.
- 25 Q. [767] Allez-y, deux?

- 1 Me SIMON TREMBLAY:
- 2 Ou plaidé coupable.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Oui, j'ai plaidé coupable.
- Q. [768] C'est ça, et reconnu coupable dans une...
- R. Dans des ralentissements de travaux.
- Q. [769] C'est ça. Donc, est-ce que c'est pas des
- agissements de ce genre qui auraient pu justement
- amener tranquillement le gouvernement à se dire
- qu'il fallait un jour qu'il pose un geste et
- d'enlever le placement syndical aux syndicats pour
- le donner à la CCQ?
- R. Non. Moi, Monsieur le commissaire, je suis pas
- d'accord. Moi c'est pas de même que ça s'est
- déroulé. Puis premièrement tant qu'à moi j'aurais
- plaidé non coupable. Mais ca coûtait, ca coûtait
- moins cher de plaider coupable, puis j'avais pas de
- conséquence à l'époque pour mon poste. Parce que là
- bon an, mal an, à travers la Loi 33, ils ont décidé
- que pour être représentant.
- 21 (15:47:26)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [770] C'est pas vous qui payiez les...
- R. Non, non, ça on va y revenir tantôt.
- Q. [771] ... les frais. Non, mais quand vous dites...

- R. Mais ça j'ai pas de gêne avec ça.
- Q. [772] ... ça coûtait moins cher que je plaide
- reconnu que d'être reconnu... que de faire de
- 4 procès?
- R. Non, c'est parce que première des choses ça prend,
- ça étire dans le temps, ça prend deux, trois
- semaines, les frais d'avocat, l'amende c'était...
- je sais pas, moi, j'en ai une... ça m'a coûté. Bien
- ça a coûté à mes membres, ça a coûté je pense deux
- cents piastres (200 \$). L'autre c'était huit mille
- dollars (8000 \$). C'est les membres qui ont payé
- ca. Puis on peut leur demander si ça les a
- dérangés, si ça les a pas dérangés, parce que la
- cause était noble.
- Q. [773] Moi j'aimerais que vous reveniez avec ce que
- vous avez répondu au commissaire Lachance que c'est
- parce que vous vouliez stopper l'hémorragie de la
- 18 CSN?
- 19 R. Oui.
- Q. [774] Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?
- 21 R. Il perdait ses membres. Moi, là, puis on va peut-
- être y revenir un peu plus tard, là. J'ai...
- j'ai... moi j'étais pas fou, là, je vous l'ai dit
- ultérieurement, il fallait que j'augmente mon
- membership, puis c'est pas, c'est pas vrai qu'à

intimider du monde, tu peux être... tu peux pas forcer vingt, trente (30) personnes à s'en venir avec toi, là. Ça se peut pas.

On fait la job. Les gars vont s'apercevoir qu'on la fait la job, puis ils vont venir par la force des choses. Pas le choix. Puis moi j'ai des listes de noms de gens de la CSN que j'ai placés sur le chantier Romaine, j'ai placés Alouette, j'ai placés un peu partout. Parce que leur agent d'affaires, ils en avaient pas de bureau puis ils avaient pas d'agent d'affaires qui s'occupait d'eux autres. C'est juste ça. C'est juste ça.

Moi je le savais que si je le fais travailler ce gars-là, c'est sûr qu'il va venir avec moi éventuellement. J'aurai pas besoin de lui tordre le bras, rien. Je l'ai fait travailler, c'est ça qu'il voulait lui. Mais par contre il y en a que j'ai refusé parce que les compétences étaient pas là ou le comportement était pas là.

Ça fittait pas dans ce qu'on voulait instaurer comme... pas système, mais comme on a établi tantôt. On veut... on veut changer les règles, on veut changer notre façon de faire. Mais si je voulais changer ma façon de faire puis rester cohérent dans ce que je disais versus les

matin.

8

10

11

entrepreneurs, bien je pouvais pas amener du monde qui était pas compétent puis qui étaient pas capables de faire la job ou qui rentraient pas le

Ça il y en a, puis il y en a même dans mon domaine... dans mon monde à moi. Mais je peux pas le forcer à pas voter pour moi quand il s'en vient au maraudage. Mais c'est ça qui a fait ça. Puis le membership vous l'avez vu là, ils se sont tous en venus, puis au prochain maraudage ça va compléter, il en restera plus.

- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [775] Donc, dans les faits, là, c'est la CSN qui
  vous fait mauvaise presse et qui fait en sorte que
  vous vous retrouvez devant les tribunaux à
  l'occasion. C'est à cause de la CSN?
- 17 R. Hé, voilà.
- Q. [776] Oui. Et que vous êtes trois fois coupable?
- R. Bien là, je vous l'ai dit, Monsieur le commissaire.
- Q. [777] Bien une fois on vous a reconnu coupable,
  puis les deux fois c'est vous qui avez accepté la
  culpabilité?
- R. Bien oui, j'ai plaidé coupable parce qu'on m'a...
- Q. [778] Deux fois, mais une fois vous avez été
  reconnu coupable sans que vous plaidez la... quand

- 273 -

- bien même que vous avez plaidé, vous étiez
- coupable, donc?
- R. Bien, là, on parle de la cause de Harold Richard,
- je pense, là.
- 5 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [779] Non, présentement on parle de pénal.
- 7 R. O.K., o.k.
- Q. [780] Recours pénaux. Est-ce que je pourrais vous
- suggérer de la dernière réponse que vous avez donné
- au commissaire qu'on pourrait rajouter le mot
- « notamment ». Quand il dit la mauvaise presse que
- vous avez c'est à cause de la CSN, c'est peut-être
- un facteur...
- R. Non, non, non.
- Q. [781] ... mais c'est pas le seul facteur?
- R. Non, non, c'est pas le seul.
- Q. [782] On s'entend. On va y revenir.
- 18 R. C'est pas le seul.
- 19 Q. [783] O.K.
- 20 R. J'ai... j'avais peut-être pas trop bien
- compris, là.
- 22 Q. [784] Non, c'est correct. On va prendre chaque
- chose en son temps. J'ai quelques questions suite à
- l'échange que vous avez avec les commissaires et
- suite à votre dernière réponse. Donc, je comprends

que l'avantage, le gros avantage pour vous du 1 placement pour les travailleurs devais-je dire c'est que la personne qui le place contrairement à 3 ce que vous dites peut-être présentement pour la 4 CCQ connaît les forces et les faiblesses du travailleur, ses compétences, ses aptitudes. Donc, si je veux, par exemple, un opérateur de pelle pour tel genre de grosseur de roche, à tel angle, bien 8 je vais savoir que Pierre, Jean ou Jacques sont excellents, alors que Roger est pas très bon. C'est 10 11 ca?

- 12 R. Oui.
- Q. [785] Ça, ça se...?
- 14 R. Ah, oui ça faisait énormément l'affaire des
  15 entreprises. Ils ont adhéré à ça, mais on a pas eu
  16 le temps de continuer. L'émission Enquête a
  17 débarqué chez nous, puis « bingo ».
- Q. [786] O.K. Et ce que vous reprochez au nouveau 18 système c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'on reçoit 19 une liste de plusieurs noms, puis on sait pas ce 20 qui... s'il travaille présentement, s'ils sont 21 bons. Bref, il a plusieurs incertitudes ou inconnus 22 si on pourrait dire dans ces listes-là rendant le 23 travail, rendant, je pourrais dire, la 24 collaboration notamment avec un donneur d'ouvrage 25

qui a besoin de main-d'oeuvre rapidement, rendant 1 les choses plus compliquées? 2 R. Autant du côté du travailleur que de l'employeur, 3 parce que, là, tantôt j'ai parlé de l'employeur, 4 mais le travailleur lui, j'ai une dame qui habite à Sacré-Coeur, elle a enregistré la femme de la CCQ quand elle l'a appelé pour l'ouvrage dans le Grand 7 Nord. Nous autre quand les travailleurs nous 8 appellent pour il y a un contrat à une telle place. 9 Quand on appelle, on appelait le travailleur pour 10 lui dire : « Bon, O.K., tu t'en vas à telle 11 place. » Là, il te demandait : « Bon, on couche où? 12 On couche-tu deux par chambre? Un par chambre? 13 C'est comment de temps? C'est pour quelle 14 compagnie? Et ils font-tu beaucoup d'heures? Ils 15 font-tu du sept/sept (7/7)? C'est quoi l'horaire »? 16 La dame de la CCQ était complètement, complètement 17 dans le néant puis c'est enregistré ça. Quand il 18 lui a demandé, on couche-tu deux par chambre ou un 19 par chambre? Je le sais pas. C'est qui la 20 compagnie? Bien c'est une compagnie inc. L'horaire 21 c'est quoi? Je le sais pas. C'est quoi je vais 22 faire là-bas? Bien je pense que tu vas faire ça. 23 Wow. Pauvre travailleur, pauvre travailleuse. C'est 24 pas drôle, là. J'ai pas envie d'aller là, moi. Je 25

2

3

4

5

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

sais même pas dans quoi je m'en vais. Tandis que nous autres, on le savait. Puis les gens de la CCQ, là, moi je peux pas parler comme j'ai dit tout à l'heure pour la ville. Mais par chez nous, les gens de la CCQ le savaient très bien ça que nous autres on connaissait nos membres. Je suis débarqué à un moment donné dans le bureau de la CCQ à Sept-Îles puis l'entrepreneur cherchait des opérateurs de pelle. Je suis allé voir la fille à la CCQ, elle m'a tout défilé les noms puis j'étais capable de lui dire, lui il est retraité, lui est à telle place, lui est là, lui est là. Elle, elle le savait pas, là. C'est moi qui a tout démêlé sa liste, là. On vit avec ces gens-là nous autres. On connaît leurs moeurs, on connaît leurs talents, on sait c'est quoi qu'ils sont capables de faire. C'est vraiment pratico-pratique. Si on enlève toutes les petites cochonneries qui a pu arriver dans le milieu syndical puis dans le milieu du placement, c'était vraiment pratique, c'était vraiment pratique pour tout le monde, autant pour le travailleur que pour l'entreprise.

Q. [787] Mais si la CCQ arrive éventuellement à avoir ces informations-là, est-ce que ça va être correct ou il y a encore des problèmes selon vous à la

nouvelle forme de placement? Ou le système de référence parce qu'il faut...

R. Là il y a un autre problème qui se rajoute aussi 3 que j'avais oublié, là, puis c'est pas le moindre, 4 là. C'est les pauvres petites demoiselles, les pauvres petites madames qui travaillent au comptoir des bureaux de la CCQ, là. Quand il y a un gars qui arrive, là, excusez-moi, là, mais quand il arrive 8 un schizophrène qui a pas pris ses pilules ou un bipolaire qui a pas pris ses pilules puis que ce 10 matin-là, il a décidé que c'est lui qui 11 travaillait, là, puis qu'il arrive à grands coups 12 de poing puis à grands coups de pied sur le 13 comptoir, là, on s'entend-tu qu'ils filent pas les 14 petites dames? Nous autres, on est habilité à faire 15 ça. Puis je le sais, là, je le sais, puis je peux 16 le dire aujourd'hui icitte, là, les filles au 17 bureau, là à Sept-Îles puis à Baie-Comeau, là, ils 18 trouvent pas ça drôle eux autres. Elles sont 19 totalement en désaccord avec ça mais elles peuvent 20 pas s'exprimer, elles travaillent pour le 21 gouvernement. Mais elles sont pas contentes de ça. 22 À Sept-Îles, là, il y en a une qui part en maladie, 23 quand elle revient, ça en est une autre qui part 24 puis l'autre, elle revient, puis l'autre elle 25

2

3

7

8

11

12

14

15

16

18

19

20

21

22

23

24

25

repart. Vous pourrez vérifier. C'est pas... Puis ça va aller en empirant parce que là, il y a de moins en moins d'ouvrage chez nous puis on travaille de moins en moins. Mais c'est eux autres qui se font écoeurer, là. Moi je suis capable de répondre quand il y en a un qui vient m'écoeurer dans mon bureau mais eux autres, elles sont pas capables de répliquer. Elles ont pas de moyen de défense. Elles se sont fait imposer cette loi-là.

- Q. [788] Vous, pour vous, vous avez quatre, cinq, six 10 cents (400-500-600) membres, c'est possible de savoir qu'un tel, il est bon, un tel il a des problèmes, que le... bref de savoir un peu les 13 particularités puis les spécificités de chacun de vos membres mais comment on conjugue ça avec un représentant syndical qui, par exemple, la FIPOE à Montréal, je sais pas c'est quoi le nombre, mais ça 17 doit être plus que quatre, cinq cents (400-500), on s'entend ou un autre corps de métier dans une région où il y a une grande représentativité où on parle de milliers de membres. À ce moment-là, on s'entend que c'est impossible pour le représentant de connaître tous et chacun de ses membres et leur spécificité, vous allez en convenir?
  - R. De là le bienfait de mettre des délégués partout

puis nous autres, dans notre jargon, on appelle ça 1 des poteaux dans les sous-régions. Il y a des gens 2 qui sont dans chacune des sous-régions, lui il 3 connaît son monde. Lui il connaît son monde. Moi j'ai quelqu'un... Parce que je vous le dis, là, à trois-quarts du temps, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps, c'est pareil, là. Quand on a débuté, admettons un exemple que je vais donner, je vais citer, le Lac Bloom. On a, le donneur d'ouvrage, Consolidated Thompson, lui il nous avait 10 demandé, lui, on a une entente avec les inuits 11 territoriale puis tout ça, on pourrait-tu essayer 12 de prioriser parce que dans mon entente avec les 13 inuits, il faut que je priorise des autochtones. 14 Bien il y a pas de problème. Moi je connaissais, 15 j'ai de mes membres qui sont inuits à Sept-Îles, à 16 Uashat Mak Man-utenam puis ces gens-là les 17 connaissent. Puis moi je connais pas tout le monde. 18 Ça fait que j'allais voir le gars que je connais 19 qui est dans la réserve, bon es-tu capable de me 20 dire... Eux autres, ces gars-là, ils ont leurs 21 cartes. Moi j'en connais un certain nombre mais il 22 y en a un autre nombre que je connais pas. Tu peux-23 tu me dire comme est-ce qu'ils sont? Oui, lui il 24 est pas pire, puis lui, il a travaillé là à 25

- 280 -

- l'époque puis... Vous comprenez? C'est bon d'avoir...
- Q. [789] Un réseau.

19

20

21

22

23

24

- R. Vous parliez tout à l'heure de pyramide, c'est bon d'avoir ça comme ça parce que tu sais tout ce qui se passe dans ta région puis t'es rapide. T'es capable de les clancher, de peser sur la gachette n'importe quel temps puis les entrepreneurs, ils -8 excusez l'expression - ils trippaient bien raide parce que des fois, ça appelait le vendredi soir à 10 cing heures (17 h), bingo, le lendemain matin à 11 sept heures (7 h) le gars était sur la job, dans la 12 machine, puis il performait, il faisait la job. On 13 en sauve des coûts là aussi, là. C'était excellent. 14 Un maudit beau système. Mais il y a pas personne, 15 jamais personne nous a demandé comment est-ce qu'on 16 faisait ça. On avait pas le droit de le faire. 17 C'était décidé. 18
  - Q. [790] Donc, si je résume la réponse à ma question, c'est que si c'est un gros nombre, bien on multiplie le nombre de responsables, donc on peut, à l'aide d'une structure pyramidale, là, savoir exactement qui fait quoi puis selon les besoins?
  - R. Oui mais on peut pas vraiment... Vous savez, comme les nouveaux arrivants, ou à un moment donné, par

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

chez nous, l'industrie forestière a pris toute une drop. Là il y a beaucoup de monde qui a adhéré à l'industrie de la construction chez nous, avec des reconnaissances d'heures. Ces gens-là, je les connaissais pas. Ça fait que, il a fallu, puis je leur disais, là. Il y en a un qui m'appelait des fois, écoute, dis-moi la vérité, parce que si tu me dis pas la vérité, quand tu vas arriver sur la job, tu vas te brûler. Puis un coup que t'es brûlé, les entrepreneurs eux autres, ils se parlent entre eux autres. Lui, prends pas ça, c'est un pas bon, c'est un ci, c'est un ça. Ça fait que, ça fallait parler à beaucoup de monde dans le coin, faire une investigation si vous voulez versus l'individu, savoir qu'est-ce qu'il est capable de faire puis où est-ce qu'il est rendu dans son talent d'opérateur.

Q. [791] O.K. Donc, toujours dans le système de référence, premier problème c'est qu'on connaît pas les gens qu'on veut référer. Autre problème, que je qualifierais peut-être de moindre, on peut en convenir, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui agissent de façon irrationnelle parce qu'ils veulent absolument un emploi et là, au lieu que ça soit les représentants syndicaux et leur équipe qui gèrent, si on veut, l'individu, bien c'est les

employés de la CCQ qui sont laissés à eux mêmes,

ils doivent gérer ces gens-là qui sont susceptibles

d'agir irrationnellement pour rester poli mais, à

part de ces deux problématiques-là, c'est quoi les

problématiques avec le nouveau système de

référencement?

- R. Bien, comme je stipulais tantôt, c'est que, là, ce qui va arriver, il va arriver un cercle vicieux, c'est que ça va toujours être les mêmes qui vont travailler. Puis avec le système de référence, c'est qui, c'est qui, qui va donner la chance aux diplômés? C'est qui, qui va donner la chance aux apprentis, à nos jeunes?
- Q. [792] Aux chômeurs aussi?

7

8

10

11

12

13

24

- R. Aux chômeurs aussi. C'est qui, qui va leur donner 15 la chance? Parce qu'il y a une mentalité, là, 16 souvent j'entendais ça par des entrepreneurs qui 17 venaient de l'extérieur chez nous, ils me disaient 18 « Ouais, mais, là, ce gars-là, tu m'envoies ça mais 19 si il travaille pas encore c'est parce que il est 20 pas bon. Si tout le monde travaille puis lui 21 travaille pas, il est pas bon. ». C'est le constat 22 qu'ils faisaient. Voyons donc, ça a pas d'allure. 23
  - Q. [793] Vous voulez dire c'est un cercle vicieux parce qu'on prend tout le temps A, donc B travaille

- jamais, donc B est plus bon parce qu'il a pas d'expérience.
- R. Bien c'est sûr que il faut comprendre les 3 entrepreneurs aussi. Eux autres si ils connaissent 4 le gars, s'ils connaissent le gars, ils savent qu'il est capable de performer, lui, ça le rassure dans son contrat, il a comme une assurance, il se dit « Bien, lui, avec lui, je le sais que je vais 8 être correct, tu sais, il va me poser du tuyau. » parce que faire de la canalisation c'est pas tout 10 le monde qu'il peut le faire, c'est des jobs 11 précises, il y a du monde autour, ça lui prend un 12 gars qui est capable puis qui brisera pas parce que 13 quand tu brises, aye, tu sors les tuyaux de là, 14 c'est, là, tu retardes ton échéancier, ça lui donne 15 une assurance. Il faut, en même temps, il faut 16 qu'il nous fasse confiance, là. 17
- Q. [794] Donc je comprends que avant le système de 18 référencement, de la façon que vous nous avez 19 montée.., que vous nous avez expliquée, pardon, que 20 vous avez montée, bien, vous, vous étiez en mesure 21 avec les, j'utilise les guillemets, les ententes 22 que vous aviez avec les entrepreneurs à pouvoir 23 dire « Bon, bien cette fois-ci, je vais mettre tel 24 jeune, il vient de sortir. », « Cette fois-ci, je 25

vais mettre telle personne parce qu'il manque des 1 heures pour avoir son chômage. » bref vous aviez un 2 peu une discrétion pour parer à une des 3 problématiques selon vous du système de référencement, donc vous aviez une discrétion pour pouvoir mettre un employé X sur un travail Y? R. Oui. Bien en même temps, comme je vous ai dit 7 tantôt, puis ça, c'était, ça, c'était bon parce que 8 si tu rends l'entrepreneur heureux, si tu le rassure puis, tu sais, tu fais la job, tu fais la 10 job avec, tu lui as promis que ça allait avancer, 11 ça allait bien aller, c'est sûr que, là, on vient 12 de créer un lien de confiance ensemble. Il est à 13 l'aise avec moé, là, puis mettons il y a un mois 14 d'avance sur son échéancier, là, c'est plus facile 15 pour moi d'arriver puis de lui passer un diplômé 16 puis un apprenti. Il est moins nerveux un peu. Là, 17 je peux me confier, bien pas me confier, mais je 18 peux lui dire « Regarde, on va rentrer le diplômé 19 puis nous autres, avec nos délégués, nos poteaux 20 sur les jobs, on va l'encadrer ton gars. ». On a 21 instauré de quoi encore une fois, en passant, on a 22 instauré de quoi à la Romaine avec Hydro-Québec : 23 un incitatif aux entreprises pour engager des 24 diplômés. Je pense que c'est pas... Je ne veux pas 25

me tromper mais les montants je pense que c'est

peut-être bien, je sais pas, c'est vingt mille

(20 000) au total du contrat à l'entrepreneur pour

qu'il engage des diplômés. C'est un incitatif parce

que les entreprises veulent pas les voir. Dans le

public, les entreprises veulent pas voir les

diplômés.

Q. [795] Et ça, c'est Hydro?

- R. À moins que ça soit, excusez-moi, à moins que ça soit le fils d'un entrepreneur ou quelque chose de 10 même, là, il va être prêt à donner des chances mais 11 un diplômé qu'il connaît pas, il veut rien savoir. 12 Nous autres, c'est pas comme un menuisier, une 13 « skill saw » ça coûte soixante-quinze piastres 14 (75 \$) mais une pelle ça vaut huit cents (800), un 15 million (1 M), je me mets, moi aussi je serais 16 nerveux, surtout si ton contrat il est vraiment, il 17 est « borderline », il est « on the edge ». C'est 18 sûr que ça t'intéresse pas de mettre un apprenti. 19 Ça se peut que ça marche mais ça se peut que ça 20 marche pas puis quand ça marchera pas, bien, il est 21 fait lui, là, son profit va revoler, c'est sûr. 22
- Q. [796] Quand vous dites « on the edge » c'est que la marge bénéficiare est...
- R. Oui, c'est ca.

- Q. [797] ... est minime pour pouvoir avoir le contrat vu le système d'appel d'offres public...
- R. Son profit, oui, oui.
- Q. [798] O.K. Cette mesure-là, si je peux la qualifier ainsi, c'est Hydro-Québec qui a pris l'initiative ou...
- R. On a assez picoché, picoché. La CCQ avec le Fonds 7 de formation, on avait arrivé avec une idée nous autres, on leur avait expliqué « Regardez ce qu'on va faire, on va prendre des entreprises, on va leur 10 demander, on va leur proposer ça, vous allez nous 11 aider, on va prendre des diplômés puis on va 12 prendre de l'argent du Fonds de formation, on va 13 payer un instructeur, on va l'intégrer dans 14 l'entreprise puis nous autres, avec nos délégués, 15 on va l'aider à encadrer le jeune pour que... » 16 puis l'entreprise, bien, ça lui fait un petit 17 montant fait que si ça brise un peu, bien il est 18 pas pire, il perd pas trop d'argent mais, nous 19 autres, on n'a pas de cravate, rien, on n'est pas 20 intelligents. Ils ont pas adhéré à notre idée 21 pantoute, pantoute. Ils ont décide de prendre de 22 l'argent du Fonds de formation, je pense que ça a 23 coûté un million et demi (1,5 M), deux millions et 24 demi (2,5 M) je sais pas trop, ils ont ramassé 25

- huit, neuf, diplômés à Havre-Saint..., à la
  Romaine, ils ont fait un cours, ça a duré, je sais
  pas moi, deux, trois semaines, c'est un flop total.
  C'est un flop total, c'est nous autres qui a payé
  ça puis ça a pas marché.
  - Q. [799] Monsieur Gauthier, quand vous dites « On a picossé Hydro-Québec puis ils ont finalement accepté. »
- R. Bien, excusez-moi on a picoché les députés, on a picoché la CCQ, on a picoché partout parce que ça 10 avait pas d'allure. Moi, il y a des cours qui se 11 donnaient, il y a de la formation qui se donnait 12 pour les gens de la Côte-Nord mais pas de portes, 13 pas capables de les rentrer à nulle part, personne 14 veut les voir. Il y a personne qui voulait les 15 voir. Puis, en plus, rajoutez l'insulte à l'injure, 16 ils viennent donner des cours chez nous en engins 17 forestiers. Ça, c'est la top celle-là. Je dois 18 avoir à peu près... Puis ces jeunes-là, moi, j'ai 19 donné des conférences dans les écoles pour leur 20 expliquer comment, ils m'avaient invité pour que 21 j'aille expliquer comment ça marche l'industrie de 22 la construction au niveau des opérateurs de 23 machinerie lourde. Il y avait des filles puis des 24 gars puis il y avait des classes de vingt-cing 25

(25), trente (30), je donnais des conférences, 1 j'aillais les voir puis je leur expliquais « Bon, 2 l'industrie de la construction c'est ça, c'est ça, 3 c'est ça. Vous autres, quand vous allez finir, vous 4 allez avoir un crédit de cent cinquante (150) 5 heures... » cent cinquante heures (150), ça t'en prend deux mille (2000) mais ils s'étaient faits, 7 ils s'étaient faits miroiter qu'ils allaient s'en 8 venir dans l'industrie de la construction parce que le Plan Nord c'était gros puis, tabarouette, les 10 compagnies forestières quand ils ont venu chez 11 nous, là, j'étais, je veux pas dénigrer le Lac-12 Saint-Jean mais la plupart des compagnies 13 forestières viennent du Lac, ils ont débarqué chez 14 nous avec du monde de chez eux, des jeunes de chez 15 eux. J'y ai été, moi, j'ai fait des inspections sur 16 les jobs : la fille du boss, le gars du boss, le 17 cousin de la matante, toute la patente. J'avais, 18 pendant ce temps-là, j'avais quatre-vingts (80) 19 diplômés de cette école forestière-là qui, comme je 20 vous ai dit tantôt, ils emballaient au Provigo puis 21 au IGA puis ils sont encore en train d'emballer. La 22 job s'est faite, il y avait deux cent trente (230) 23 travailleurs du Lac-Saint-Jean dans une forêt pour 24 faire la ligne de transport. Puis il y a pas 25

personne de la Côte-Nord qui... J'ai essayé, j'ai frappé après Hydro-Québec, je parlais avec monsieur Richard Ducharme, je lui disais : « " Eille! ", faites de quoi. -Ah! on peut pas intervenir c'est hors construction. » Oui. mais c'est pas grave « tabarouette », c'est du monde de la Côte-Nord puis c'est des futurs opérateurs de l'industrie de la construction. Ils auraient fait leurs heures là. Ils ont été trois ans à « picocher » en arrière de chez nous puis on n'en a pas profité personne. Personne écoutait. On allait voir les députés : « Je peux rien faire. »

À un moment donné, là, notre région est en train de crever, il faut que quelqu'un se lève deboute (sic) puis qu'il le fasse. Puis je suis pas Dieu, « tabarouette ». Je suis pas Dieu mais ça me désolait. Ces gens-là cognaient à ma porte puis ils voulaient travailler, puis c'est le fun, c'est des jeunes de notre région, on veut pas les voir s'en aller, nous autres, on veut les voir rester chez nous. Mais là... Puis ils le savaient, là, qu'il y avait de l'ouvrage chez eux, là. Pas capable de travailler. Mais, moé, c'est pas mon industrie, j'avais déjà assez de misère avec la construction j'étais pas pour aller me battre encore comme un

malade pour le... les hors construction. Mais, en 1 tout cas, j'ai tout essayé. J'ai interpellé les 2 députés, j'ai interpellé les... les Municipalités, 3 on a interpellé tout ce qu'on pouvait interpeller. 4 Mais quand j'ai interpellé, j'avais une image de 5 bandit, personne voulait me voir. Les politiciens 6 se tenaient loin de moé, tous les contacts que 7 j'avais à l'époque, je les avais pu, là. C'était 8 fini. J'en avais des liens avec les politiciens, les chambres de commerce, développement économique, 10 là j'avais pu rien parce que je suis un bandit. 11

- Q. [800] Quand vous dites, « frapper Hydro-Québec », vous parlez à la porte d'Hydro-Québec, vous voulez dire?
- 15 R. Oui, oui.

12

13

14

- Q. [801] Juste pour pas qu'il y ait une mauvaise interprétation.
- 18 R. Excusez-moi.
- Q. [802] Non, ça va. Je suis toujours dans la réponse
  à mon avant-dernière question. Vous avez dit que :

  « Si un jour on atteint cent pour cent (100 %)

  donc, au niveau de la représentativité syndicale,

  ça ne servira pu à rien », et vous avez passé à

  autre chose. Qu'est-ce que vous voulez dire, si un

  local à cent pour cent (100 %) de représentativité,

- le placement puis tous ces... ou la référence ne sert plus à rien? Expliquez-nous ça.
- R. Bien, c'est... c'est juste logique. Si le syndicat
  a quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
  pour cent (98 %) de représentativité dans son
  métier : « Envoie-la ta demande sur la plate-forme,
  c'est moé, il y a juste moé qui va y répondre. »
  Comprenez-vous ce que je veux dire?
- 9 Q. [803] Hum hum.
- 10 R. Il y a juste moé qui va répondre, les autres 11 répondront pas, ils ont pas de membres.
- Q. [804] Dernière partie de votre avant-dernière 12 réponse. Vous avez parlé de dividendes. Vous avez 13 parlé de quelqu'un... donner un exemple de 14 quelqu'un qui va changer son chèque dans une 15 compagnie de... qui change les chèques rapidement, 16 par exemple, et il va redonner tout de suite, ça 17 disparaît, il va redonner... je vous paraphrase, 18 là, ca... ca disparaît, il va pouvoir redonner de 19 l'argent à l'employeur. Vous avez également parlé 20 de vous, qui vous êtes fait offrir des pots-de-vin. 21 J'aimerais ça qu'on décortique un peu ça. Donc, 22 premièrement, quels éléments factuels ou des 23 témoignages que vous avez entendus de travailleurs 24 vous ont dit qu'ils devaient, eux, redonner de 25

- 1 l'argent à la personne qui l'embauchait?
- R. Oui, moé, j'ai vu ça à SM3.
- Q. [805] Au début, donc au début de l'année quatre-
- 4 vingt-dix (90)?
- R. Dans les... Bien, moé, j'étais pas... j'étais pas
- représentant à l'époque, là. Le... c'était quoi
- donc? Le gars... O.K., il donnait sa paie de
- vacances. Quand ça arrivait le temps des vacances,
- il donnait sa paie de vacances. Ou j'ai... j'ai
- entendu puis j'ai vu aussi, cent cinquante piastres
- 11 (150 \$) par semaine. Des saloperies comme ça.
- Q. [806] Vous, personnellement, est-ce que vous avez
- déjà donné de l'argent?
- R. Pour travailler? Non.
- 15 Q. [807] Non.
- 16 R. Non.
- Q. [808] Mais à part à SM3, est-ce que vous avez
- entendu parler de situations semblables, et je
- demanderais peut-être, dans votre... dans votre
- recherche, là, au niveau de votre mémoire, de vous
- efforcer de penser après quatre-vingt-seize (96).
- Parce que notre mandat début le dix-neuf (19)
- octobre quatre-vingt-seize (96), donc des cas après
- le dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-seize (96),
- où, par exemple, des gens doivent donner leur paie

- de vacances, donner une somme forfaitaire...
- 2 R. Non.
- Q. [809] ... hebdomadairement?
- R. Bien, de mémoire, là, non, là, ça me revient pas,
- là. Là on parle que j'ai entendu dire que des
- travailleurs ont... ont été obligés de payer pour
- 7 travailler?
- 8 Q. **[810]** Oui.
- R. Ou que, moé, j'ai eu des offres de pot-de-vin, là?
- Q. [811] Non, non, là on est au niveau des... de
- 1'entrepreneur qui reçoit de l'argent, après ça on
- va parler au niveau du représentant syndical.
- R. Non. Non, je m'en rappelle pas.
- Q. [812] Donc, à part SM3... pardon, à part SM3, il y
- a pas de...
- 16 R. Non.
- Q. [813] ... d'événements semblables?
- 18 R. Moé, non. Moé... non.
- 19 Q. [814] Vous. Donc, je comprends que vous nous avez
- parlé, encore une fois je vous paraphrase, vous
- dites : « Lorsque je suis rentré en poste c'était
- un peu la façon de faire, il y avait... on
- m'offrait des pots-de-vin et tout. » Expliquez-
- nous, là, ce que, vous, vous avez vécu au niveau de
- tentatives de vous acheter, vous, là, Monsieur

Gauthier?

1

R. C'était pas méchant de la part des travailleurs. 2 C'est là que ça m'a... ça faisait pitié, là. Le 3 premier qui m'a fait ça, le monsieur, je pense 4 qu'il est mort aujourd'hui, là. Mais il est un tout petit bonhomme, puis un bon opérateur de « grader », il travaillait tout le temps dans le 7 nord, là, pour Makivik, je pense, une compagnie 8 de... qui travaille... ils font les aéroports pour les communautés inuites. Puis il rentre dans mon 10 bureau, petit monsieur, tu sais... ça faisait peut-11 être bien une semaine ou deux que j'étais en poste. 12 Il rentre dans mon bureau, puis j'avais un chien, 13 là, comme un genre de petit bibelot, là, il lève 14 mon chien, il rentre deux cents piastres (200 \$) 15 là, clac, deux bruns. Là je le regarde, j'ai dit... 16 je nomme son nom : « Qu'est-ce que tu fais là? -17 Bien, là, il dit, moé, je suis prêt à partir. -Que 18 c'est ça : " Je suis prêt à partir "? » J'étais... 19 je savais que ça existait mais, sur le coup, 20 c'était tellement... j'ai tellement resté bête, 21 j'ai dit : « Voyons donc! qu'est-ce que tu fais 22 là? Arrête ça... », j'ai manqué nommer son nom. 23 J'ai pogné ça, je lui ai redonné, j'ai dit : « Mon 24 chum, regarde », pour pas nommer son nom, je vais 25

l'appeler mon chum, j'ai dit : « Mon chum, non, non, non, ça on commencera pas ça icitte, puis c'est pas une façon de faire, t'es bon, t'as pas besoin de ça. Puis j'en ai pas de « call », attends, mais qu'il y en ait un, là, puis tu t'es rapporté, je vais prendre ton nom. »

Moi c'est de même que je fonctionne, les gars quand... bien à l'époque, là, ou même, là, encore, quand les gars ils allent travailler, ils se sont placés tout seuls, ils m'appellent pour le dire, pour que j'arrête de faire des recherches pour lui ou si j'ai un « call », bien j'aurais pas à le mettre sur la liste. Puis quand ils finissent de travailler, ils se rapportent aussi pour se mettre disponible.

J'ai dit : « Regarde, je prends, je fais faire comme tout le monde, je prends ton nom, je le mets là, puis si j'ai... » De toute façon l'entreprise le voulait tout le temps ce gars-là. Ça fait qu'elle a appelé, à un moment donné, puis on l'a envoyé travailler là. Après ça, un gars qui avait arrivé.

- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [815] Dans le fond, ce que je voulais savoir, vous avez dit que c'est peu de temps après votre arrivée

- puis que vous saviez que ça se faisait. C'est ça que vous disiez?
- R. Oui, oui.
- Q. [816] Est-ce que ça s'est répandu que des délégués syndicaux ou des représentants syndicaux reçoivent
- une cote pour justement placer leur main-d'oeuvre,
- vous dites que ça existait là?
- R. Mais ça, on entendait parler. Moi je peux dire que
- moi quand j'étais là, puis mes confrères, j'ai
- arrivé pratiquement en même temps que Michel, moi
- non, ça j'en ai pas... j'en ai pas eu connaissance,
- puis j'en ai pas entendu parler, ça c'est sûr. Mais
- moi ça m'a arrivé je pense à quatre ou cinq
- reprises.
- Q. [817] Bien là, vous avez dit que vous en avez déjà
- entendu parler que ca se faisait?
- R. À l'époque, à l'époque c'était... c'était...
- Q. [818] Là, on est rendu en deux mille quatre (2004),
- là, on est en mille neuf cent quatre-vingt (1980),
- 20 là?
- R. Bien moi j'ai arrivé deux mille trois (2003), début
- deux mille trois (2003).
- Q. [819] Deux mille trois (2003), deux mille quatre
- (2004), tout à l'heure, peu importe, la question
- c'est dans ces milieux-là dans les années deux

- mille (2000) il y avait la rumeur que certains
- délégués syndicaux ou représentants syndicaux ou
- agents d'affaires, peu importe leur nom, pouvaient
- 4 recevoir une petite cote pour faciliter le
- placement de la main-d'oeuvre, c'est un peu ça?
- R. Ou que c'est un historique ou que c'était dans
- d'autres métiers, d'autres syndicats. Je pense que
- şa a tout le temps...
- 9 (16:10:53)
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [820] Mais, là, vous nous avez dit que ça vous
- 12 était arrivé quatre fois?
- R. De me faire offrir de l'argent.
- 14 Q. [821] Oui?
- R. Oui, quatre ou cinq fois après.
- Q. [822] Quatre ou cinq fois?
- R. Mais moi je peux pas savoir pour les autres.
- Q. [823] Non, non, mais si vous ça vous est arrivé...
- 19 R. Probablement.
- 20 Q. [824] ... quatre ou cinq fois?
- 21 R. Probablement, oui. Probablement que ça a pu arriver
- 22 aux autres aussi.
- Q. [825] Puis qu'est-ce que vous avez fait ces fois-
- 24 là?
- R. Bien je les ai revirés de bord, je m'en allais

- conter, là.
- 2 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [826] Vous avez raconté une première fois?
- 4 R. Oui.
- Q. [827] Aviez-vous terminé cette histoire-là?
- R. Oui, celle-là c'était correct.
- 7 Q. [828] La deuxième fois?
- R. Après ça j'en... l'autre c'était... l'autre c'était
- assez, il faisait pitié le gars. Lui il avait
- emprunté de l'argent à sa soeur, il était venu
- suivre un cours je pense à Sainte-Julienne, il y a
- un cours qui se donne, qui est autorisé par la
- 13 Commission de la construction, je pense qu'il avait
- payé quarante-cinq mille (45 000 \$) son cours.
- Il revient chez nous, il revient au bureau,
- puis je pense que c'est à peu près une semaine ou
- deux après l'émission Enquête. Il rentre dans mon
- bureau, il a une enveloppe, il met ça là. J'ai
- dit: « C'est quoi ça? » « Bien, il dit, je veux
- accélérer le processus. » Bien première des choses,
- il me dit : « Je connais un de tes chums ». Puis ce
- fameux chum c'est un gars qui est connu du milieu
- policier.
- Ça fait que tout de suite après l'émission
- Enquête, une semaine ou deux, moi j'ai dit :

"" Woyons donc, c'est un enquêteur, ça se peut pas."
"" C'est quelque chose, c'est quelqu'un qui vient
"" "" essayer, tu sais. "" Il met l'enveloppe là, j'ai
"" dit : "" C'est quoi ça? "" Il dit : "" C'est de
"" l'argent, Bernard, j'aimerais ça accélérer le
"" processus. "" Aie, là, je sais pas à qui j'ai
"" affaire. Je nommerai pas son nom, là."

Je le connaissais pas le gars. Il me disait qu'il était natif de Sept-Îles, il était parti pendant longtemps, il avait emprunté de l'argent à sa soeur, son cours, il revient. Je lui ai redonné l'enveloppe. J'ai dit : « Regarde, là, tu viens de le retarder le processus, tu viens de le retarder. » Là, il est parti, puis il est revenu me voir je pense au bout de peut-être un an, il pleurait, tu sais, il pleurait à chaudes larmes : « Regarde, je m'excuse, j'ai pas. »

J'ai dit : « Écoute, là », moi... puis j'ai pas pris la peine d'enquêter après ou investiguer c'était qui ce gars-là d'où est-ce qu'il venait, c'était-tu vrai qu'il venait de Sept-Îles, j'ai pas... j'ai pas donné suite à ça. Lui il est revenu me voir, il dit : « Écoute, j'ai pas... si tu veux, tu vas venir avec moi, viens avec moi, je vais te présenter ma soeur, tout ça. » Ça fait que, là,

finalement bon an, mal an, parce que lui c'est un diplômé, j'ai réussi à le rentrer chez EBC sur le barrage, je pense.

Ensuite de ça un monsieur qui me connaissait depuis que j'étais tout petit, un monsieur de Forestville. Lui il m'appelle au bureau : « Bernard, il dit, moi, là, si je pars dans les premiers, il dit, j'ai une belle petite enveloppe avec cinq beaux petits bruns dedans. »

J'ai nommé son nom, j'ai dit : « Écoute, là, je vais faire comme si j'avais rien entendu, là, puis on va oublier ça. »

Mais j'ai conté quand je vous ai conté, je vais le conter, moi je regrettais, j'aurais peutêtre dû ramasser les enveloppes. Puis jouer un tour à l'individu, après ça dans une assemblée tu vois le gars, tu dis : « Bon, tel individu il fait un don au Club social, ou je sais pas, à tel hôpital, on va lui donner un applaudissement. » J'avais lâché ça de même par après aux gars. Les gars disaient : « Aie, ça aurait frappé solide. », tu sais.

Après ça un entrepreneur qui m'a offert de l'argent, puis il avait pas besoin de m'offrir de l'argent. Lui il m'avait appelé chez un de mes

chums : « Je te connais pas beaucoup, il dit 1 j'aurais onze mille piastres (11 000 \$) pour toi. » 2 Pourquoi onze, pourquoi pas dix, pourquoi pas 3 quinze? Je le sais pas. Mais j'ai dit : « C'est quoi cette affaire-là? » Bien, il dit : « Moi j'aurais besoin », parce que chez nous on a pas de compagnie d'asphalte, puis lui il avait une compagnie d'asphalte de Québec qui venait 8 travailler pour lui, mais la compagnie a dit : « Je vais aller travailler chez vous à la condition que 10 je peuve (sic) amener mes gars. » Ça fait qu'il 11 m'appelle, il dit : « Bernard, j'aurais onze mille 12 piastres (11 000 \$) pour toé si tu laisses 13 l'entreprise venir puis avec ses gars. J'ai dit, 14 pauvre toi. T'avais pas besoin, première des 15 choses, t'as pas besoin de me donner onze mille 16 piastres (11 000 \$) parce que j'en ai pas de gars, 17 des gars de paveuse, ces affaires-là, j'en ai pas. 18 Des rouleaux pneumatiques, j'en ai pas. Ça fait que 19 t'as pas besoin de me donner onze mille piastres 20 (11 000 \$). Puis mèque tu me rappelles pour une 21 affaire de même », là j'ai sacré puis je l'ai 22 envoyé se promener, là. Je vous le dirai pas 23 comment je lui ai dit, mais en tout cas. 24 Q. [829] Et ces trois, quatre, ou quatre, cinq plutôt, 25

- là, tentatives d'avoir vos faveurs, si on peut
- utiliser cette expression-là, se produisent à votre
- 3 arrivée comme représentant syndical?
- R. Bien je dirais, comme la dernière je viens de dire,
- elle est arrivée pas mal plus tard, elle.
- Q. [830] Mais je mettrais peut-être celle de côté de
- 1'entrepreneur, là.
- 8 R. O.K.
- 9 Q. [831] Je parlerais surtout de vos membres.
- 10 R. O.K.
- 11 Q. [832] Donc ça, ça se produit à votre arrivée
- surtout, là. En deux mille trois (2003)
- principalement?
- 14 R. Excusez-moi, on va dire mettons entre deux mille
- trois (2003), deux mille cinq (2005), là. C'est dur
- les dates pour moi, là. J'ai pas...
- Q. [833] Est-ce que je dois conclure que vos
- prédécesseurs ont peut-être accepté ces enveloppes?
- 19 R. Oui.
- Q. [834] C'est ce que vous pensez aussi?
- R. Oui. Si je peux me permettre...
- Q. [835] Bien, si c'est le même sujet, oui.
- R. C'est probablement pour ça aussi qu'on entend dire,
- puis, t'sais, le taxage, le ci, le ça, on nous a
- rattaché à ça parce que, d'après moi, c'était

populaire à l'époque. C'était coutume. Mais dans le coin, là, d'après moé, là, si ces monsieurs-là, puis remarquez bien, à part le gars qui arrivait de son cours, c'était des vieux monsieurs, là. C'était des monsieurs qui avaient peut-être bien, je sais pas moé, trente, quarante, quarante-cinq mille (30 000-40 000-45 000) heures dans l'industrie, des gars qui avaient peut-être entre cinquante-cinq

Q. [836] O.K. Donc, c'était pas des petits nouveaux, là.

(55) et soixante (60) ans, là.

- 12 R. Non.
- Q. [837] C'était des gens qui, on pourrait dire, qui savaient comment ça marchait.
- 15 R. Oui.
- Q. [838] Autre problématique avec le nouveau système de référence?
- R. Là j'ai parlé des filles à la CCQ. J'ai parlé de 18 l'entrepreneur puis ce que je trouve plate, t'sais, 19 les entrepreneurs, ils appellent puis ils chialent. 20 Mais moé, ils chialent pas après moé, là. Appelle 21 ton association puis plains-toé. À l'époque, ils 22 23 ont pas allumé, là, t'sais. Puis en même temps, ça a ouvert la porte... T'sais les entreprises comme, 24 les grosses entreprises, là. Eux autres, ils 25

fonctionnaient comme ça. Ils avaient pas besoin 1 de... ils appelaient le représentant, puis j'ai 2 besoin de tant de main-d'oeuvre, je m'en vais 3 travailler là-bas. Ça allait ben. Puis comme je 4 vous dis, là, les entrepreneurs, des fois t'as un coup vite à faire. Quand t'as le temps de t'installer, t'as le temps... Là t'as le temps de 7 ramasser la main-d'oeuvre puis la commission, ça, 8 ça va bien. Mais les entreprises qui ont une urgence ou qui ont un échéancier serré, zéro puis 10 une barre. Je pense pas, j'ai peut-être bien oublié 11 de quoi mais j'y reviendrai si jamais j'y repense, 12 là. 13

- Q. [839] De toute façon, on aura l'occasion d'en discuter. Mais... Donc, la grosse problématique par rapport aux connaissances, c'est ça. C'est si je dois agir rapidement, par exemple un shut down ou d'autres situations d'urgence, bien c'est difficile en vingt-quatre (24) heures de sélectionner les bons travailleurs puis là, avec les conséquences que vous nous avez expliquées...
- 22 R. Exact.

14

15

16

17

18

19

20

21

Q. [840] ... qui sont évidemment possibles. O.K. On va passer maintenant, on va débuter, parce qu'il est déjà quatre heures et vingt (16 h 20), mais on va quand même aborder tranquillement le sujet. Donc, à la troisième partie de votre témoignage, comme je l'ai annoncé ce matin. Donc, on va peut-être parler plus de vos actions et de vos agissements. Mais avant de ce faire, il serait important de bien comprendre, je pense, votre rôle sur le chantier et le rôle des délégués de façon quotidienne, qu'est-ce qu'ils font.

Donc, premièrement, on a déjà effleuré un peu le sujet mais j'aimerais ça maintenant qu'on le vide, si vous me permettez cette expression-là.

Donc, au niveau du placement, j'ai compris, et là on est avant septembre deux mille treize (2013), bien entendu, parce que la très grande majorité de notre mandat, là...

R. Oui.

Q. [841] ... s'y passe. On pourra parler depuis six mois qu'est-ce qui se passe également. Donc, votre rôle au niveau du placement, c'est que vous êtes le représentant syndical du 791 et vos différents délégués que vous mettez sur les chantiers, eux, seront en mesure de pouvoir établir qui sera le meilleur travailleur selon les besoins parce que, eux-mêmes, ils sont sur le chantier, donc ils peuvent voir et constater eux-mêmes. Donc, parfait,

- là c'est tel angle, telle machinerie, donc ils vous
- appellent. Par exemple, bon bien, monsieur
- Gauthier, ou Bernard quand ils vous parlent,
- j'imagine, je pense que ça nous prendrait un tel,
- un tel, un tel, compte tenu des travaux. Est-ce que
- je résume...
- 7 R. Oui, c'est...
- Q. [842] ... bien qu'est-ce qui se passe?
- R. Vous êtes pas loin de la réalité.
- Q. [843] À quels détails près.
- R. Le déléqué... Parce que moi, quand j'ai des
- délégués sur pas mal toutes les jobs...
- 13 Q. **[844]** Oui.
- R. ... j'ai pas à me déplacer. Le contact, le lien est
- fait entre le délégué et l'entreprise. Les deux
- s'arrangent ensemble. Ça fait que si l'entre...
- Puis là souvent, surtout dernièrement, je vous
- dirais depuis qu'on a travaillé avec les
- entreprises, on s'occupait, on leur donne un coup
- de main. On est rendu qu'on fournit, puis ça c'est
- unique, là. Ça s'était pas vu ailleurs. C'est une
- autre façon de faire pour essayer d'attirer
- l'entrepreneur. Pas l'effrayer, nous rendre
- attrayant pour lui, puis pratique puis payant pour
- lui. On prend nos délégués puis nos délégués, ils

font... ils font de l'administration avec eux 1 autres. Comme les vols, les vacances, les 2 périodiques, qu'on appelle, sur les chantiers, le 3 délégué va s'occuper de ça. Ça fait que l'entreprise, c'est pas mal plus facile pour elle. Puis pour rejoindre ce que vous disiez, au niveau de la qualité des travailleurs, souvent le délégué sur le chantier va m'appeler, il en connaît un, 8 lui, ou que un chum lui a dit : « Bien lui, il est peut-être disponible. » là, le délégué va m'appeler 10 à mon bureau, ou si je suis pas à mon bureau, il va 11 m'appeler, je vais vérifier avec la secrétaire au 12 bureau : « Tu peux-tu vérifier si lui est 13 disponible? » parce que le gars, bien souvent, il 14 peut être parti ailleurs, il peut être parti pour 15 une autre compagnie, quelque chose. Bon, bien, là, 16 je rappelle « Non, lui est pas disponible. Par 17 contre, dans ce que tu veux, des gars de « slope », 18 des gars de talus, des « slopes » deux dans un, 19 trois dans un, placer de la pierre... » on les 20 connaît, on se connaît tous fait que, là, on 21 vérifie, là je sais que tel, oui, lui est capable 22 de faire ça. Il est-tu... Si c'est un chantier que 23 t'as une pension à payer, on va s'organiser pour 24 faire sauver la pension à l'entrepreneur. Si c'est 25

organisée.

25

un chantier à baraquements, il y a plus de 1 problème, il peut venir de n'importe où dans la 2 Côte-Nord, il y a pas de pension à payer, il est 3 logé, nourri, fait que c'est comme ça qu'on 4 procédait. On connaît le travailleur, lui, il me demande : « Penses-tu que lui il est disponible? », je vérifie, oui, non, si oui, il est disponible, bon, bingo, on envoie les coordonnées puis, là, 8 l'entreprise l'appelle puis après ça le gars il monte. Là, il a ses commodités, il a ses billets 10 d'avion, ses dates d'arrivée puis toute la patente. 11 Q. [845] Mais cette conversation-là est entre vous et 12 le déléqué? 13 R. Oui. 14 15 Q. [846] À savoir « Je pense à un tel... » puis c'est, dans le fond, c'est vous qui décidez quel 16 travailleur va aller travailler puis à ce moment-17 là, une fois que la décision est prise, il est 18 disponible « parfait, il peut venir » à ce moment-19 là le délégué il retourne voir le... là, la 20 terminologie est peut-être pas exacte, c'est le 21 surintendant ou le contremaître à ce moment-là 22 qu'il va aller voir? Le contremaître? 23 R. Ça dépend, ça dépend comment l'entreprise est 24

- Q. [847] (Inaudible) on peut l'appeler le contremaître pour les fins de la conversation?
- R. Bien le cadre, on va dire le cadre.
- Q. [848] Le cadre donc il va voir le cadre puis il dit
  : « Bon, parfait, tu as besoin de trois opérateurs
  de pelle, bien j'ai Pierre, Jean, Jacques, ils sont
  disponibles, ils seraient prêts à débarquer. ».
- R. Ou l'entrepreneur, souvent les entrepreneurs, comme je disais tantôt, il les a connu à la Baie-James parce qu'il y en a, eux autres, ils sont tout le 10 11 temps en demande, les gars, les top qu'on appelle, ils sont tout le temps en demande. Eux autres c'est 12 quasiment rare qu'ils sont disponibles, ils sont 13 pas mal, ils travaillent pas mal tout le temps, ils 14 sont pas mal éparpillés mais, souvent, c'est comme 15 ça qu'on procède. Tu sais, ils appellent, ils 16 demandent : « Bon, lui, il est-tu... » parce que ça 17 peut être l'entrepreneur qui l'a demandé au délégué 18 aussi. « Penses-tu que Pierre Untel est 19 disponible? » « Bien, attends un peu, je vais 20 vérifier » Il appelle, moi je 'check', j'appelle 21 le gars, parce que j'ai toutes les coordonnées du 22 gars dans mon ordinateur, je peux l'appeler direct 23 chez eux ou sur son cellulaire « T'es où? Qu'est-ce 24 tu fais? » parce que bien souvent les gars ils se 25

rapportent mais ils le disent pas, mettons qu'il y 1 a une petite job à faire, elle est pas trop longue, il le dira pas qu'il travaille pour être sûr de pas 3 perdre son gros « call ». C'est pour ça qu'à c't'heure, avec les cellulaires, c'est plus facile, là. Ça fait que là j'appelle le gars « T'es-tu disponible? Oui, non, bien, si oui, eux autres veulent t'avoir fait que t'es prêt à partir, pas de 8 trouble. Mets-toi disponible, reste proche de ton téléphone. » Là, on retourne les coordonnées à 10 l'entreprise, l'entreprise, elle, communique 11 directement avec le travailleur puis là elle lui 12 donne son billet d'avion ou son heure de départ, 13 toute la patente. 14

- Q. [849] (Inaudible).
- 16 (16:22:10)
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [850] Si j'ai bien compris, vous donnez non seulement les noms des employés, mais le nombre d'employés que l'employeur a besoin.
- R. Bien ça dépend de la demande. Si...
- Q. [851] Bien est-ce que ça vous est déjà arrivé de
  dire « Non, c'est pas cinq qu'on va t'envoyer c'est
  dix »?
- R. Ah non! Non, non. Je comprends, je comprends votre

- question. Non, non. Non, oubliez ça.
- 2 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [852] On aura l'occasion de...

éventuellement.

10

24

25

- R. Bien peut-être, excusez-moi, Madame la Présidente,

  peut-être au niveau comme quand il y a des

  bisbilles puis des chicanes concernant la mobilité

  provinciale puis si l'entrepreneur arrive puis il

  dit : « Non, moi c'est tout mon monde que je

  mets. » bien là, on va sûrement lui en revenir
- Q. [853] Est-ce qu'on pourrait dire ce constat-là que 11 la règle c'est que vous respectez effectivement les 12 demandes pour qu'il y ait un bon climat, mais 13 aussitôt que la question de la mobilité provinciale 14 entre en jeu, là, on dirait que la donne change un 15 peu et, là, à ce moment-là, disons que la ligne 16 devient un peu plus élastique et vous allez faire 17 certaines actions, toujours pour une raison, j'en 18 conviens, vous nous l'expliquez déjà depuis ce 19 matin, vous allez nous l'expliquer encore demain, 20 mais si on parle de mobilité provinciale, la 21 situation, le portrait pour vous est pas le même et 22 vos agissements en conséquence vont différer? 23
  - R. Bien ce qu'on, première des choses qu'on demande, comme je précisais tantôt, on, quand on dit à

l'entrepreneur, il y a des entrepreneurs qui nous appellent, parce qu'il y en a plusieurs qui l'ont fait, comme j'expliquais tout à l'heure. Il appelle avant d'arriver puis il s'entend avec nous sur un pourcentage. « Moi, il dit, j'adhère à ton affaire. » on l'a vécu avec un entrepreneur du Lac-Saint-Jean justement, il a fait un contrat similaire à Fernand Gilbert puis il a réussi son contrat dans le budget puis dans l'échéancier et lui, puis il a respecté la main-d'oeuvre régionale et locale puis il l'a réussi son contrat.

Moi j'ai, lui il arrive puis il dit « Bien écoute, moi je peux-tu garder mes 'key men'? »
« Oui, pas de problème. » parce que je le sais, si j'agis comme ça avec puis j'y laisse apporter ses
« key men » là, il en revient pas, il dit : « c'est pas comme ça que je pensais... », il nous l'a dit
le gars, le propriétaire de la compagnie « Je vous jure les gars, il dit, je pensais pas que c'était comme ça. J'avais parlé avec une entreprise avant d'arriver icitte, on m'avait dit 'T'es malade, tu t'en vas sur la Côte-Nord, tu vas te faire passer au batte puis...', il dit, c'est pas ça pantoute, il dit, la job est bien faite puis je vous remercie beaucoup, ça a très bien été » et il a emmené son

- noyau, il avait deux ou trois gars de pelle, deux
- ou trois gars de tracteur, comme je vous dis,
- c'était important pour lui. Il faut que ça, ça soit
- préservé parce que si on lui enlève ça, on lui
- coupe les jambes, on met son entreprise en péril.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [854] Mais, vous l'obligez, par ailleurs, à engager
- le même nombre de personnes qui seraient des
- 9 locaux.
- 10 R. Bien, comme je vous dis, je viens de vous dire, il
- a « dealé » avec nous autres, il a accepté le... le
- « deal ». Mais, si l'entreprise, là, comme il y en
- a qui sont venues, puis ils ont pas voulu rien
- faire, bien, là, moé, je m'occupe plus de ça parce
- que c'est le comité de chômeurs qui débarque puis
- qui va s'en occuper.
- 17 Me SIMON TREMBLAY:
- Q. [855] Bref, puis on termine là-dessus, pour
- reprendre l'analogie que vous utilisiez ce matin...
- 20 R. Bien, oui, mais...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 22 Q. [856] Ça ne s'appelle pas de l'intimidation ça?
- R. Bien oui, ça en est de l'intimidation.

LA PRÉSIDENTE :

- Q. [857] Puis, ça, c'est le « dealage » ça? Ça, c'est « on négocie aimablement »?
- R. Regardez... regardez, il arrive puis il veut rien 3 savoir. Le comité de chômeurs se forme, puis je 4 vous l'ai dit, je me suis pas caché tantôt. On le structure pour que ça arrête, pour pas que ça déblatère, pour pas que ça aille trop loin, que ça dégénère en malade, comme ça a dégénéré à l'époque. 8 Je veux pas voir personne arriver avec un 12 à côté d'une pelle, moé, je veux plus vivre ça, là. On va 10 passer pour qui chez nous, là. On est déjà assez 11 sali comme ça, on va... on s'entend-tu qu'on va 12 s'organiser pour au moins essayer de nettoyer. Puis 13 ça se fait pas en trente (30) secondes, là. 14 15 Excusez-moi.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [858] Pour pas que ça dégénère trop, mais que ça dégénère juste un peu pour faire passer le message, si je comprends bien.
- 20 R. Là, moé, quand je dis aux travailleurs, au comité 21 de chômeurs « s'il vous plaît, pas de contact 22 physique, pas de menace. » Quand ils sont partis, 23 moé, je peux plus rien faire.
- Q. [859] C'est ça. Mais, vous savez peut-être que ça arrive peut-être des menaces dans ces moments-là,

- 315 -

- dans ces comités de chômeurs...
- 2 R. Bien, sûrement.
- 3 Q. [860] ... possiblement.
- 4 R. Bien oui.
- Q. [861] Donc, je reviens à ma question principale.
- Vous pensez pas que cette approche-là est pas un
- peu... est pas un peu derrière la volonté
- gouvernementale d'enlever le placement syndical aux
- 9 syndicats puis le donner à la CCQ.
- 10 R. Bien, je...
- 11 Q. [862] Que cette nouvelle méthode-là de...
- R. Mais, je comprends pas.
- 13 Q. [863] ... de déblatérer pas trop fort parce que
- c'est pas ça...
- R. Moé, je comprends pas.
- Q. [864] ... est-ce que c'est pas ça qui finalement a
- amené le gouvernement à changer des choses?
- 18 R. Je comprends pas ce que le... la nouvelle réforme
- vient faire là-dedans, moé. C'est comme j'ai dit
- tout à l'heure, c'est tellement simple, puis il y a
- pas juste moé qui le comprend, là, c'est tellement
- simple que si... de comprendre que si la mobilité
- provinciale est encadrée et définie, avec un ratio,
- t'as plus besoin d'aller te chicaner, là, t'as plus
- besoin. Il est tenu d'engager du monde de la place

à compétence égale, bien entendu, parce qu'il faut 1 qu'il réussisse son contrat. On veut pas nuire à personne, ils sont bienvenus. Mais, si la mobilité 3 provinciale est encadrée et définie, c'est terminé, là. Puis je vous l'ai dit, au nombre qu'on est dans ce petit patelin-là, on comblera pas toutes les jobs, là, c'est impossible. Mais, on va être au moins respecté chez nous puis priorisé dans 8 l'emploi.

- Me SIMON TREMBLAY : 10
- Q. [865] Je pense, ça va être assez pour aujourd'hui. 11
- LA PRÉSIDENTE : 12

9

- Q. [866] J'aimerais quand même simplement souligner, 13
- Monsieur Gauthier, que tantôt, là, vous avez dit : 14
- « oui, mais, moi, je leur dis de pas faire de 15
- menace puis pas de contact physique, mais une fois 16
- qu'ils sont lancés puis qu'ils sont partis, je 17
- contrôle plus rien » et vous dites que vous le 18
- savez. Alors, vous savez que ça peut fort bien 19
- dégénérer. 20
- R. Je me doute, je suis pas fou non plus, là. 21
- Q. [867] Bien, oui, mais c'est pour ça que c'est peut-22 23 être dans cette suite-là que...
- R. Mais, Madame... 24
- Q. [868] ... le commissaire Lachance vous dit « c'est 25

- peut-être ça justement qui a été... qui a fait en
- sorte que la CCQ s'est occupée... »
- R. Non, moé, je suis pas d'accord.
- 4 Q. [869] Bien...
- R. Moé, je suis pas d'accord, je suis pas d'accord, je
- vous le dis. Regardez, quand le travailleur...
- quand les... Puis en passant, c'est pas... c'est
- pas un contrôle de ma part, c'est une gestion parce
- que les gars qui sont là, c'est pas tout des... on
- 1'a dit tout à l'heure, c'est pas tout des
- opérateurs, il y a des menuisiers, il y a des
- manoeuvres, il y a des... il y a des mécaniciens,
- il y a toutes sortes de monde là-dedans. Ça peut
- même aller jusqu'au sous-traitant dans la
- foresterie qui est hors construction. On a vu
- souvent des manifs par chez nous, les femmes et les
- enfants étaient dans la rue pour revendiquer du
- travail pour leur mari puis leur père. Moé, rendu
- 19 là...
- Q. [870] Ça, on doute pas de ça.
- 21 R. Non, mais vous comprenez? On fait... on fait le
- maximum possible. Vous savez, des humains, là, on
- n'est pas tout pareil. Il y en a qui vont te dire
- « oui, oui, je vais faire attention » puis un coup
- qu'il est parti, bien, il fait des imbécilités. On

essaie bien de travailler là-dessus. C'est pour ça 1 que quand on... il y a des comités de chômeurs, on 2 les encadre. On met des gens comme Capé à la 3 sécurité parce que ça prend des bonhommes pour arrêter des gros bonhommes. On met des gens à la sécurité puis je leur dis bien : « Surveille-le ». Comme monsieur Laprise, c'est arrivé, là. Capé 7 était là pour surveiller pour pas que l'autre... 8 parce que l'autre il était piqué dans son orqueil puis il était pas content, puis on se doutait bien 10 qu'il allait peut-être avoir une envie de sauter 11 sur l'autre. Ça fait que j'ai dit : « Surveille-le, 12 il faut pas que ça arrive parce que c'est 13 probablement ça qu'ils veulent, qu'il arrive un 14 geste comme ça, après ça ils vont pouvoir dire 15 « regarde, on vous l'avait dit, ils sont comme 16 ça ». » 17

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [871] Je pense que même avec la protection de Capé,
  je suis pas sûr que ça a été un beau moment dans la
  journée de monsieur Laprise, à voir des gens qui
  l'entouraient comme ça...
- 23 R. Entièrement d'accord avec vous.
- Q. [872] ... puis l'invectivaient.
- 25 R. C'est pas un beau moment.

15

1	Q.	[873] Mais, c'est vous qui organisez ça quand même.
2		Vous comprenez ça, là.
3	R.	Bien, là, on va l'expliquer.
4	Q.	[874] Les comités de chômeurs les comités de
5		chômeurs, vous en avez organisés.
6	R.	On va
7	Q.	[875] Vous nous l'avez dit. C'est ça.
8	R.	Oui, oui. On va l'expliquer demain, si vous
9		permettez.
10	Q.	[876] Oui. D'accord.
11		Me SIMON TREMBLAY :
12		Bonne soirée à tous.
13		

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT
Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
sténographes officiels, certifions que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
qualité dudit enregistrement.
Le tout conformément à la loi.
Et nous avons signé,
Jean Larose (Tableau #254493-8)
Sténographe officiel
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)
Sténographe officielle